

L'ACTION NATIONALE

VOLUME LVII, Numéro 9

Mai 1968

75 cents

APPEL À DES HOMMES LIBRES
CONSTITUTION ET ÉCONOMIE
DU QUÉBEC
GUERRE RÉVOLUTIONNAIRE
L'ÂGE DE NOTRE NATION
ÉCONOMIE ET INDÉPENDANCE
PROBLÈME CANADIEN DE SÉMANTIQUE
UN STATUT SPÉCIFIQUE

André Bertrand

Jean-Paul Eugène

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : Appel à des hommes libres	717
Rosaire MORIN : La constitution et l'économie du Québec ..	725
Marcel CLÉMENT : Guerre révolutionnaire	752
François-Albert ANGERS : L'âge de notre nation	757
Pierre-A. JULIEN : Problématique économique d'un Québec indépendant	775
Albert LÉVESQUE : Un problème canadien de sémantique	785
Odina BOUTET : Un statut spécifique	814
André BERTRAND : À propos de 60 cycles	823
Jean-Paul Eugène : Les magnifiques	826

LA FAMILIALE COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

Maintenant fusionné avec
L'Association coopérative d'Investissement
(contrôlée par la Fédération des Magasins CO-OP du Québec)

Construction d'un nouveau magasin
dans le Domaine Saint-Sulpice
à l'angle des rues André-Grasset et Legendre

Le magasin actuel à 5271, rue Saint-Hubert
a été fermé à la suite de cette décision

Pour tous renseignements appeler à 381-3154

L'ACTION NATIONALE

VOLUME LVII, Numéro 9

MONTRÉAL

Mai 1968

Éditorial

APPEL À DES HOMMES LIBRES !

Nous vivons en démocratie. Nous pourrions croire, selon une suffisance ou une jactance bien humaine, que nous sommes une terre peuplée d'hommes libres, que nous pouvons penser, dire et agir comme il nous plaît. Nous pouvons le croire à vingt-cinq ans mais, avec l'écoulement de l'histoire, cette foi aveugle devient de plus en plus difficile.

Il y a toutes sortes d'esclavages, celui du corps enchaîné à la muraille, celui du pied lié à un boulet et celui de l'esprit dominé par les pressions psychologiques. Nous trouvons barbare la nation qui soumet ses prisonniers à passer sous les fourches caudines, qui les oblige à des actes humiliants pour leur apprendre, par l'humiliation vécue, qu'ils n'ont pas droit à la dignité humaine. Japonais de la dernière Grande Guerre et Chinois communistes ont développé la technique qui brise jusqu'aux dernières fibres de la résistance et de la fierté humaine.

Mais, plus subtile et plus honteuse devient la condition de ceux qui, les yeux grands ouverts, ne peuvent ou ne savent pas comment rejoindre la vérité. Ils sont alors

soumis à la propagande du mensonge. La condition humaine en est radicalement changée: le fils de l'homme, fait pour vivre dans la lumière, est devenu une marionnette.

Perdez la vérité et vous perdez aussitôt votre liberté intérieure, sans laquelle il n'y a plus de dignité qui vaille. Votre conversation, votre conduite, vos votes seront dépendants de slogans intéressés, de manoeuvres calculées par les puissants aux postes de commande.

Combien y a-t-il d'hommes libres, vraiment libres, intérieurement libres, en démocratie? Etre délivré des propagandes, adhérer aux propositions parce que, par un mouvement rationnel personnel, vous les trouvez vraies, combien y a-t-il de citoyens de ce calibre?

Un temps, les hommes ont cru que les journaux en distribuant l'information et l'instruction, transformeraient les habitants d'un pays en un peuple de citoyens éclairés. Des révolutionnaires généreux y ont déjà cru. Cette illusion d'hier est devenue l'imposture d'aujourd'hui.

Evidemment il y a des journalistes, des reporters de radio ou de télévision qui croient encore à la vérité et qui croient par là travailler à la liberté intérieure des peuples mais comme dans Sodome et Gomorrhe, trouvera-t-on dix justes?

Pour leurs décisions et leurs votes les hommes qui vivent en démocratie, ont absolument besoin d'une information sérieuse et objective. Or cette base élémentaire n'est-elle pas trop souvent absente? Un journal renvoyait cinq de ses reporters parce que, disait le directeur, ils n'acceptaient pas de rapporter les faits, sans lesquels tout commentaire est superflu.

Journaux et télévisions sont devenus un Etat dans l'Etat. Ils échappent presque totalement à la puissance judiciaire. Les puissances exécutive et législative d'un

pays essaient bien de se les soumettre. Radio-Canada est un instrument de la puissance fédérale. Made in Ottawa: voilà ce dont il faut tenir compte à chaque programme d'information. Et pour le Magazine Maclean, c'est made in Toronto. Dans ces deux centres d'informations plusieurs aimeraient nous réduire à l'état de pantins obéissants.

Les journaux dépendent parfois d'un parti politique mais plus souvent des puissances financières. Comment retrouver la vérité dans le maquis des intérêts ?

L'éthique professionnelle est de si peu d'importance lorsqu'elle est en conflit avec les passions que c'est à désespérer des moyens de communications audiovisuelles. On ne respectera pas les personnalités. Un éditorialiste peut communiquer son esprit de vengeance à 500,000 lecteurs sans que la victime puisse se justifier. M. le notaire Yvon Groulx en sait quelque chose.

Que valent les appels à l'esprit scientifique ou aux valeurs de la civilisation pour certains journaux d'étudiants universitaires ? Ils sont devenus, souvent, les plus parfaits représentants de la cruauté qui déchire ou de l'obscénité obsessionnelle. Ils sont vides de vie intérieure et du respect d'autrui.

Que valent les appels au progrès des peuples quand, sous le nom de liberté, nous couvrons les plus honteux calculs commerciaux que sont devenus une bonne partie de nos journaux de fin de semaine et de nos salles de cinéma ?

La liberté se mérite, elle s'éduque. Sinon on endort les masses. En les délivrant des commandements de Dieu, on les livre pour un temps à l'anarchie. Nous traversons ce temps d'anarchie. Demain, écœurés de nous-mêmes, chercherons-nous une folle dictature ? Si nous n'acceptons les humbles soumissions à la vérité quotidienne, comment serons-nous dignes de vivre en démocratie ?

Qui ne désire la paix au Vietnam ? Je ne connais personne qui puisse préférer la guerre. Mais qui désire abandonner toute l'Asie à la terrible domination du communisme chinois ? Personne n'accepte de gaieté de coeur le bombardement des villes et le traitement au napalm mais qui dénonce le terrorisme sélectif où, par la peur absolue, le parti vietcong veut tuer toute volonté propre ? Horreurs d'inhumanité.

Partisans, les journaux ont alimenté par un absurde pacifisme à tout prix les pires passions. Quel chef de gouvernement, sûr de ne participer à aucune guerre impérialiste, sûr de défendre la liberté des peuples contre les envahissements militaires du communisme chinois, ne deviendrait pas écoeuré devant les traitements que la presse lui fait subir et devant les obscénités auxquelles le soumettrait la jeunesse de son pays ? Ce chef voit bien la part de vrai et la part de faux, les terribles responsabilités qu'il assume comme un devoir de sa charge mais il voit bien aussi comment un peuple devient marionnette. Privé de l'appui de ceux qui devraient le comprendre, pourquoi se soumettrait-il à toutes les indignités, s'il veut encore garder sa dignité personnelle ? Il démissionne.

A propos de l'assurance-maladie universelle, qui a signalé là une cause importante du déclin de l'Angleterre et que pour sauver le pays il a fallu restaurer des prix minima aux actes médicaux ? La démagogie et l'ignorance des syndicats, appuyés par la propagande des journaux, ne conduisent pas à la paix sociale mais à des épreuves où les fous et les clairvoyants sont nécessairement solidaires dans la faillite.

Soutenir que l'école confessionnelle était — dans le passé — une forme privilégiée d'action pour l'Eglise, c'est un mensonge. Le Concile soutient que l'école catholique est une forme extrêmement importante de l'apostolat

d'aujourd'hui. Sans oublier les Evêques du Québec. Pourquoi des esprits brouillons essaient-ils de faire dire à l'Eglise chose qu'elle n'a dite et qu'à l'avenir (qu'en savent-ils de l'avenir ?) l'Eglise acceptera l'école non confessionnelle ? Il faut préférer la vérité. Et ici la vérité seule gardera l'école libre.

Pourquoi des journalistes se font-ils les serviteurs des puissants et essaient-ils de justifier l'injustifiable ? Les écoles polyvalentes gigantesques (celles qui dépassent 1200 élèves, même au dire du Rapport Parent), celles qui ressemblent à des usines, sont la ruine de la culture véritable et de la formation humaine des jeunes, et nos journaux et nos postes de télévision flattent encore l'orgueil des planificateurs démagogiques qui nous montrent les monstres de leurs esprits : des écoles de 3000 ou de 5000 élèves. C'est de la folie pure. Resterons-nous longtemps les marionnettes d'une poignée de sociologues qui, dans leur tour d'ivoire, ne rêvent que par immenses grappes humaines et transforment les personnes en numéros assimilables par leurs machines électroniques ? Je n'aime pas les fonctionnaires qui servent une vérité inhumaine. Ils enchainent le peuple en voulant le délivrer.

Voilà quelques exemples seulement des enchainements collectifs que nous sommes à nous imposer à nous-mêmes. Les hommes libres sont ceux qui ont encore une voix, mais où sont-ils ceux qui parlent avec puissance et conviction ? Sommes-nous tous psychologiquement attachés et roulés en boudin ? En ce cas la révolution tranquille, commencée en mystique, s'achèverait en petite politique. Notre sort d'aujourd'hui vaudrait-il mieux que celui d'hier si des libertés fondamentales nous sont enlevées, comme le souci de notre dignité et le service de la vérité ? Au nom du progrès, sommes-nous livrés à des doctrinaires qui, par peur de la vraie démocratie, se servent de l'Etat comme d'un assommoir ?

Fondamentalement, et quelle que soit la valeur des exemples choisis — la révolution tranquille peut être caractérisée comme un temps où nous avons été appelés à vivre à la périphérie de nous-mêmes. La vie intérieure est bien difficile au milieu des bombes. Les événements, par leur multiplicité et leur surprise, éclataient sur le pourtour de nos défenses extérieures. Nos yeux suivaient les péripéties politiques, sociales, économiques ou religieuses qui secouaient notre Québec. Les valeurs humaines, dont celle-là même de la personne, sont en péril.

N'est-il pas temps que nous reprenions contact avec les exigences de notre être et des valeurs personnelles que nous croyons plus importantes que notre vie même ? N'est-il pas temps d'arrêter polémiques et attaques superflues pour vivre davantage de ce qui est appel à la joie, à l'héroïsme, à une grande cause. La terre des hommes ne doit pas être une jungle.

Tous ceux qui, par la plume ou la parole, sont appelés à jouer un rôle social plus important, doivent accepter une certaine discipline intérieure parce que d'eux dépend en très grande partie le secret de faire des hommes libres.

Ce secret, c'est de servir avant tout la vérité. Unique point solide de convergence de notre foi en l'homme. Une vérité pour les hommes.

Jean GENEST

L'ACTION NATIONALE DE JUIN

Volume de 300 pages et 32 photos en héliogravure sur

LE CHANOINE LIONEL GROULX

INDISPENSABLE ET TONIFIANT : PRIX : \$5.00

S'adresser à Mlle Marguerite Robert
235 est, boulevard Dorchester, Montréal — 866-8034

LA CONSTITUTION CANADIENNE ET L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Renaud Morin

VIE NATIONALE

I. NOTRE CONSTITUTION EST PRÉMIÈRE

Je suis un être d'État, et l'État est le Canada. Le Canada est le seul État qui ait le droit de représenter les Canadiens devant les autres États. Le Canada est le seul État qui ait le droit de représenter les Canadiens devant les autres États. Le Canada est le seul État qui ait le droit de représenter les Canadiens devant les autres États.

LA CONSTITUTION CANADIENNE ET L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Rosaire Morin

Quelles sont les conséquences économiques de la constitution canadienne dans la vie nationale des Canadiens-Français ?

Il conviendrait d'abord de définir ce qu'est la constitution. D'après des juristes, une constitution est la "loi fondamentale d'une nation" et "l'ensemble de règles juridiques qui régissent les rapports entre les gouvernants et les gouvernés".

A partir de cet énoncé, permettez-moi de vous illustrer comment la constitution canadienne est périmée.

I. NOTRE CONSTITUTION EST PÉRIMÉE

Jetons un coup d'oeil sur l'histoire. Vous savez qu'au Canada la constitution a réalisé deux types d'Etats: l'Etat fédéral et les Etats provinciaux. Certains pouvoirs appartiennent exclusivement au gouvernement fédéral. Des pouvoirs exclusifs dans des domaines précis sont dévolus aux provinces. Certains pouvoirs sont partagés et d'autres sont mal définis.

A) *Un indescriptible fouillis*

Les usages, les coutumes et les textes qui forment la constitution canadienne représentent un fouillis indescriptible.

La constitution canadienne comprend des usages et des coutumes britanniques et leurs interprétations constitutionnelles. La somme des arrêts ou des décisions judiciaires portant sur ces coutumes fait partie de notre droit constitutionnel. Elle constitue même la source principale de son évolution et du cheminement du fédéralisme canadien. Mais la constitution canadienne comprend en outre 121 textes écrits que peu de députés et de ministres connaissent.

Nous trouvons ainsi 24 actes et lois du Royaume-Uni dont l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 représente le principal. Nous découvrons 4 arrêtés ministériels qui adaptent les clauses de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique aux nouvelles provinces. Nous relevons 22 lois du Canada relatives aux questions provinciales dont 13 traitent des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous retrouvons aussi 10 lois du Canada relatives aux frontières des provinces, 19 lois du Canada relatives aux ressources naturelles, 5 lois du Canada relatives au mariage et au divorce et 27 lois du Canada relatives aux questions constitutionnelles. Ces dernières lois vont des mesures de guerre de 1914 au centenaire de la Confédération. Enfin, la constitution canadienne comprend aussi 10 lettres patentes et documents relatifs à la charge de gouverneur général du Canada ou de lieutenant-gouverneur.

Voilà l'ensemble des textes qui constituent aujourd'hui la constitution écrite du Canada. La "loi fondamentale d'une nation" est dispersée, éparpillée et disséminée. "L'ensemble de règles juridiques qui régissent les rapports entre les gouvernants et les gouvernés" varie et fluctue sans cesse. Les résultats conduisent aux imbroglios, au désordre et à la pagaille. Les financiers com-

mandent aux hommes politiques qui ne consultent même pas le peuple pour modifier la constitution canadienne.

B) *Une véritable antiquité*

Mais cette dispersion en 121 textes écrits et en un ensemble d'usages et de coutumes britanniques ne constitue pas la raison première d'une opposition à la présente constitution.

L'analyse du texte principal de la constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, révèle l'anachronisme. Le texte est vieillot, séculaire et antique. Les dispositions sont pour la plupart vétustes et archaïques.

Les règles juridiques ont été souvent modifiées sans le concours du Québec.

L'Acte de l'Amérique comprend 147 articles et 5 annexes. 72 modifications ont été apportées à 70 articles.

Neuf articles ont été abrogés ou rappelés par la Reine. Les "Lords Spirituels et Temporels" du préambule ont été rapatriés en Grande-Bretagne. 40 autres articles sont sans force de loi dont 19 sont périmés depuis au moins 75 ans. Dix-neuf articles ont été modifiés et quatre articles ont été ajoutés. L'annexe "A" des districts électoraux de l'Ontario est désuète depuis plusieurs décennies.

Ces changements aux dispositions constitutionnelles n'ont jamais été soumis à l'acceptation de la population. Dans les coulisses d'hôtels, les financiers et les politiciens tripotent et manoeuvrent les "règles juridiques qui régissent les rapports entre les gouvernants et les gouvernés".

C'est ainsi que les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage sont devenues des compétences fédérales. Les pouvoirs sur la dette et la propriété publiques et la Constitution même de la Chambre des Communes ont été redéfinis unilatéralement par Ottawa.

Du texte de l'Acte de 1867, 77 articles seulement demeurent intacts. En notre époque, il semble même devenu nécessaire d'oublier la présente constitution. Elle ne répond plus aux exigences présentes ni du Canada anglais

ni du Canada français. Le partage des pouvoirs oppose le Québec au fédéral et aux autres provinces. La répartition des impôts ne répond plus aux besoins progressifs des Etats provinciaux. Telle est la situation présente devant un texte constitutionnel "vingt fois remis sur le métier", sans qu'on ait jamais pu parvenir à l'adapter ni à 1968, ni à notre milieu.

C) *Un texte allochtone et allogène*

Le texte de l'Acte antédiluvien est aussi allochtone et allogène. La conception est impériale et britannique.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique affirme que l'Amérique du Nord est encore britannique. Un gouvernement qui préconise le biculturalisme et le bilinguisme n'a pas encore adopté une version française officielle de l'Acte de 1867.

Dans le préambule de l'Acte, nous lisons plusieurs lignes particulièrement savoureuses. Permettez-moi de vous citer un extrait :

"Sous la couronne du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni..."

N'est-ce pas que ce texte est suave en 1968 ? "Sous la couronne" symbolise l'asservissement à l'Empire. "D'Irlande" rappelle des luttes épiques qui ont abouti à l'indépendance de ce pays. "Sur les mêmes principes que" conserve les vestiges du colonialisme. Et le texte de poursuivre : "... Une telle union aurait l'effet... de favoriser les intérêts de l'Empire britannique". "Les intérêts de l'Empire" demeurent, même si cet "Empire" est disparu et remplacé par un Commonwealth.

Dans 17 articles, on salue la "Reine", on parle "au nom de la Reine" et selon "le bon plaisir de la Reine". L'indépendance canadienne est une drôle d'indépendance ! "Le Conseil privé de la Reine" est un vestige suranné d'un passé désuet. "La sanction de la Reine" et "la Reine en

Conseil" sont autant d'expressions impérialistes. "A titre de partie de l'Empire" et "traités conclus entre l'Empire et ces pays étrangers" caractérisent un statu quo dépassé par l'évolution constitutionnelle. Enfin, le "serment d'allégeance" traduit la soumission béate des tartufes. "Je,..., jure que je serai fidèle et porterai une sincère allégeance à Sa Majesté la Reine"... constitue, en fait, un parjure pour un Canadien-Français qui doit d'abord servir la nation canadienne-française.

L'esprit impérialiste de l'Acte de 1867 corrompt, vicie et dénature les 77 articles qui sont demeurés vierges de toute modification. Comme aucun mode de rapatriement de la Constitution n'a pu obtenir l'unanimité nécessaire, il vaut mieux jeter le texte dans la corbeille à papiers !

D) *Un acte de piraterie*

Ce texte teinté d'impérialisme a permis toutes les razzias inimaginables et tous les raids de piraterie constitutionnelle.

D'après l'Acte de 1867, des pouvoirs exclusifs étaient accordés aux provinces dans des domaines définis. Les articles 92 et 93 établissent que "dans chaque province, la législature pourra exclusivement légiférer" sur la taxation directe, les emprunts de la province, le fonctionnarisme provincial, la sécurité sociale, l'éducation, les conditions du travail, les municipalités, la célébration du mariage, la propriété, les droits civils, l'administration de la justice et toutes les matières de nature locale.

Dans le "Statut particulier, une illusion d'optique", j'ai démontré le non-respect de ces pouvoirs exclusifs garantis aux Provinces et accordés par suite des représentations du Québec. 92 invasions fédérales dans des domaines de compétence provinciale ont été relevées. Dans le nombre des griefs, nous égalons les 92 résolutions et dans la gravité des faits, nous les dépassons.

Qu'il nous suffise de mentionner l'envahissement fédéral dans le champ des impôts sur le revenu, sur les

compagnies et sur les successions, envahissement dit temporaire et pour la période de la guerre, envahissement qui dure encore. Qu'il nous soit permis de citer les ingérences fédérales dans les domaines des allocations familiales, des pensions de vieillesse, de la sécurité sociale, de la santé, de l'assurance-chômage, de l'éducation, des subventions aux étudiants, des prêts aux universités, de l'aménagement urbain et du logement.

A ces irruptions fédérales, il faut ajouter les persécutions subies par les Canadiens-Français au Nouveau-Brunswick en 1871, à l'Île-du-Prince-Edouard en 1877, au Manitoba en 1890 et en 1916, aux Territoires du Nord-Ouest en 1892, en Saskatchewan et en Alberta en 1905, au Keewatin et en Ontario en 1912 et en Saskatchewan en 1930. Le régime d'oppression et d'ostracisme appliqué au Canada à l'égard des Canadiens-Français a abouti à cette tragédie nationale qu'en 1961, 514 312 citoyens d'origine française avaient cessé de parler le français et avaient adopté l'anglais comme langue maternelle.

Les marchands du statu quo constitutionnel ont beau dire que ce n'est pas la faute de la constitution si les patates ne poussent pas l'hiver au Québec, il convient d'admettre que les "règles juridiques" n'ont favorisé ni le Québec, ni les Canadiens-Français. Trop de razzias ont été organisées pour supprimer les pouvoirs exclusifs du Québec, trop de crimes de piraterie ont été commis à l'endroit des Canadiens-Français des autres provinces, pour que l'on puisse nier les conséquences néfastes de la constitution actuelle. A l'intérieur de cette "loi fondamentale", les droits ont été profanés; la fourberie, la supercherie et les tours de passe-passe ont triomphé d'un petit peuple alors faible et naïf.

II. NOTRE CONSTITUTION ET L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Non seulement notre constitution est périmée, mais elle maintient le Québec dans un état d'infériorité économique.

A) *Les impôts*

Le paragraphe 2 de l'article 92 accorde aux provinces les pouvoirs de la taxation directe. Jusqu'à 1916, les provinces occupent seules le domaine de cet impôt direct.

En 1916, le gouvernement fédéral taxe les profits du commerce résultant de l'activité de guerre. Selon le ministre des Finances, Sir Thomas White, il s'agit "d'une mesure provisoire" qui "s'applique à des bénéfices réalisés depuis la guerre au-delà du chiffre coutumier..." En 1917, devant les exigences financières de la guerre, le gouvernement fédéral impose le revenu des particuliers. Le ministre des Finances promet de reviser cette loi dès la fin de la guerre. Depuis, l'invasion fédérale a été continue et progressive.

Pour nous en convaincre, consultons les derniers chiffres publiés. Pour l'année financière 1966-1967, le ministre du Revenu National encaisse la somme de \$3 050 420 - 310,86 en impôts sur le revenu, \$1 742 724 755,99 en impôts sur les sociétés et \$101 105 631,02 en impôts sur les biens transmis par décès. Les impôts perçus dans le champ de la taxation directe ou provinciale s'élèvent à \$4 894 - 250 697,87. Les impôts directs perçus par Ottawa dans le Québec s'élèvent à près d'un milliard et demi pour l'année se terminant au 31 mars 1967. Pour la même période, le gouvernement du Québec n'a perçu que \$469 - 888 138,86 en impôts sur le revenu, \$149 783 495,41 en impôts sur les profits des compagnies et \$37 780 103,51 en impôts sur les successions, soit une somme totale de \$657 451 737,78.

Voilà une réalité fiscale qui se traduit en pain et en beurre ! Le partage fiscal représente le noeud du problème constitutionnel du Canada. Au lieu d'évacuer des champs de taxation qu'il a accaparés sous le prétexte de l'effort de guerre et qu'il occupe depuis abusivement, le gouvernement fédéral s'ingénie à se trouver des dépenses ou encore des responsabilités nouvelles à financer.

Mais une autre situation malsaine subsiste à l'intérieur du Canada en matière de fiscalité. Les revenus et les dépenses des gouvernements représentent une jungle où les chevauchements sont coûteux et onéreux. La diversité dans la nature même des revenus paraît excessive, outrancière et exorbitante.

Le gouvernement du Canada impose des taxes d'accise sur la fabrication des automobiles, cigarettes, cigares, tabac ouvré, bijouterie, horloges, montres, briquets, allumettes, phonographes, appareils et lampes de radio, cartes à jouer, distributeurs automatiques, accessoires de fumeurs, appareils et lampes de télévision, articles et préparations de toilette. Le gouvernement du Canada exige des droits de douane et des taxes de vente sur les produits. Il fixe des droits d'accise sur les spiritueux, la bière, le tabac en feuille, les cigarettes, le cigare, le tabac ouvré et les licences. Il taxe les revenus des particuliers et des sociétés et il perçoit des droits sur les successions. En 1967, les recettes des douanes et de l'accise se chiffrent à \$3 069 793 362,00 et celles des impôts à \$4 894 250 697,87.

Pour sa part, le gouvernement du Québec perçoit des impôts sur le revenu des particuliers, les successions, les profits, les capitaux et les lieux d'affaires des compagnies, les profits des opérations forestières, la vente au détail, l'essence, le tabac, les repas et l'hôtellerie, les télécommunications, les prix d'entrée aux courses, le pari mutuel, les divertissements, les transferts de valeurs mobilières et les mutations de propriétés. Le Québec perçoit aussi des revenus pour des privilèges, honoraires, licences, permis à des courtiers, encanteurs, etc. Il encaisse aussi des revenus sur les lieux d'amusements et les réunions de courses. Il reçoit du gouvernement fédéral des sommes d'argent identifiées sous les termes de péréquation normale, péréquation applicable aux programmes permanents assumés par la Province, versements inconditionnels, part de l'impôt successoral, part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur et paiement net pour rajuster les frais d'application des programmes permanents assumés par la Province.

Remarquons d'abord le dédoublement des impôts qui frappent les successions, les revenus des particuliers et des compagnies. Il faut noter les répercussions sur le coût de la vie de la taxe fédérale de vente sur les produits et de la taxe provinciale de vente en détail. Tout cet éventail de la taxation demeure complexe et embrouillé. Les structures requises, le personnel nécessaire et les contrôles indispensables exigent des dépenses considérables et souvent superflues.

Sur un budget fédéral de \$7 442 296 223,14, la taxe de vente sur les produits, les droits de douane, les impôts sur le revenu des particuliers et les impôts sur les revenus des sociétés procurent à l'État \$6 992 014 618,00. Que viennent ajouter ces autres multiples taxes, impôts et droits qui ne rapportent que 6% des revenus du trésor ?

Sur un budget québécois de \$1 611 914 821,41, les impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés, les impôts sur la vente en détail et sur l'essence et les sommes versées par le gouvernement fédéral atteignent \$1 489 795 011,80, soit une proportion de 92,4% des revenus du Québec.

Les dépenses encourues pour la perception de ces miettes d'impôts sur des centaines d'articles et les frais assumés par les contribuables qui vont de la comptabilité requise à la détermination des prix ne justifient pas le maintien d'une telle diversité d'impôts. Cette variété des impôts partagés entre Ottawa et Québec et perçus par des organismes différents rappelle les difficultés financières et les misères morales de l'homme qui fait vivre deux femmes.

Le pauvre contribuable canadien-français qui paie allégrement deux maîtres se laisse de plus en plus dicter ses priorités et ses orientations par le biais de subventions en provenance d'Ottawa. Le gouvernement fédéral empiète sur les droits des provinces qui ont droit à l'impôt direct. L'absence de coordination dans l'élaboration de la politique fiscale et le manque de collaboration dans leur appli-

cation aboutissent à la confusion. Ces conditions malsaines gaspillent beaucoup de pain et nous privent de beaucoup de beurre. Si elles n'empêchent pas les patates de pousser, elles n'en financent ni la culture, ni la mise en marché. Elles peuvent même contraindre certains fermiers à désertter leurs terres.

B) *Les compétences provinciales*

Ce chevauchement dans les impôts se retrouve dans la politique de tous les ministères du pays. Nous assistons vraiment à des dépenses financières vaines et excessives et à un gaspillage ruineux d'énergies. Nous travaillons dans l'isolement et l'émiettement entre le fédéral et le provincial.

S'il est un domaine où la compétence du Québec devrait être admise sans discussion, c'est bien dans celui de l'éducation. Or, les faits vécus démontrent que l'ingérence fédérale s'est développée en ce secteur. Dès 1874, le gouvernement fédéral institue le Musée national du Canada. En 1881, la Société Royale du Canada est créée "pour la promotion de la littérature et de la science dans le Dominion". En 1900, le ministère du Travail du Canada établit un programme pour la formation technique de la main-d'oeuvre. En 1916, le Conseil national des Recherches débute, afin de développer la recherche scientifique et l'enseignement des sciences dans les universités. En 1919, une loi canadienne favorise l'enseignement technique au Canada. En 1937, le gouvernement du Canada inaugure le régime des subventions aux étudiants. En 1942, il adopte une loi pour coordonner la formation professionnelle. En 1943, la loi canadienne sur l'aptitude physique nationale représente une violation de l'article 93.

En ces récentes années, le gouvernement fédéral a redoublé d'initiatives. En 1948, il institue un programme conjoint pour l'apport à l'enseignement. En 1949, il crée un comité consultatif du Conseil privé pour l'établissement d'une politique en matière scientifique. En 1950, il

organise des cours d'enseignement technique et professionnel par correspondance. En 1951, il élabore un programme d'aide financière aux universités. En 1952, il établit un Comité du Conseil privé pour promouvoir l'expansion de la recherche scientifique et industrielle. En 1956, en 1959 et en 1966, il augmente substantiellement les subventions aux universités. En 1957, il crée le Conseil des Arts du Canada qui, depuis, a distribué 3 500 bourses à des étudiants et à des professeurs. En 1960, il met en vigueur une loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle. En 1964, il ouvre un Secrétariat des sciences rattaché au Bureau du premier ministre. En 1964, il légifère sur les prêts aux étudiants. En 1966, il forme un Conseil des sciences du Canada. En 1967, il établit un programme sur la formation professionnelle des adultes.

A l'heure actuelle, 24 ministères ou organismes du gouvernement du Canada s'occupent de l'enseignement au Canada. En 1967, ce même gouvernement a dépensé \$329,7 millions pour l'éducation, \$44,2 millions en recherches pour la défense, \$35,4 millions en recherches agricoles, \$60 millions en recherches sur l'énergie atomique, \$2,2 en recherches sur le logement et l'urbanisme, \$14,8 millions en recherches sur les ressources électriques, \$16,1 millions en recherches maritimes, \$9,8 millions en recherches géologiques, \$6,8 millions en recherches minières et métallurgiques, 5,4 millions en recherches astronomiques et géophysiques, \$1,1 million en recherches géographiques, \$11,5 millions en recherches sur les pêcheries, \$13,4 millions en recherches sur les forêts, \$11,5 millions en instruction pour les Indiens, \$51 millions au Conseil national de recherches en bourses d'études, \$4,2 millions en recherches industrielles, \$2,6 millions au Musée national du Canada, \$87,1 millions en subventions aux universités et \$221,4 millions en assistance technique et professionnelle.

Ces sommes fabuleuses sont dépensées en éducation et en recherches par un gouvernement fédéral auquel la

constitution ne reconnaît aucune compétence dans le domaine de l'éducation.

Cet argent est dépensé sans coordination avec les ministères de l'éducation dans les provinces. Le gouvernement du Québec a investi, en 1967, \$479 724 407 dans l'éducation. Il a financé l'organisation des écoles et des écoles normales. Il a subventionné les commissions scolaires et les universités. Il a encouragé l'enseignement technique et professionnel, les cours de perfectionnement, l'enseignement des beaux-arts et l'éducation des adultes. Il a distribué \$20 millions en bourses aux étudiants québécois.

Comment pouvons-nous tolérer que le gouvernement du Canada intervienne et établisse des priorités dans le domaine de l'éducation ? Peut-on dire alors que le problème constitutionnel n'existe pas et qu'il est sans conséquences dans le développement du Québec ? Les \$200 millions de taxes québécoises que le gouvernement fédéral a dépensés l'an dernier en éducation et en recherches auraient été utilisés à meilleur escient par le gouvernement du Québec.

Cette ingérence du gouvernement du Canada dans des domaines de compétence provinciale se retrouve dans presque tous les ministères. Nous pourrions citer une centaine de lois parallèles ayant pour objet des fins souvent opposées. Dans les structures mêmes, des chevauchements entremêlent toutes les données. Des enquêtes sur une même situation sont souvent entreprises par les deux gouvernements dans le même temps, mais avec un personnel différent et des objectifs contraires. Les \$1 317 millions dépensés, en 1967, par Ottawa, en mesures de santé, de bien-être et de sécurité sociale, ne sont pas utilisés selon les besoins déterminés par le Québec. Que le lait naturel soit de compétence provinciale et que le lait industriel soit de compétence fédérale laissent entrevoir les mauvais effets d'une politique à deux têtes. Les décisions du gouvernement fédéral sont basées avant tout sur les problèmes et les orientations de Toronto.

L'ingérence de l'Etat fédéral dans les compétences provinciales empêche le gouvernement du Québec de planifier et de décréter les mesures politiques essentielles à la solution des véritables problèmes québécois. La division partagée des pouvoirs facilite l'invasion du gouvernement du Canada dans le champ des compétences québécoises. Le Québec doit souvent immobiliser des capitaux considérables en des initiatives fédérales. Par le jeu des précédents et l'obligation de ne pas perdre des subventions fédérales, il est ainsi forcé de participer à l'application de programmes fédéraux. Il doit au même moment renoncer à l'accomplissement de projets essentiels et vitaux, devant son incapacité à financer à la fois le programme fédéral et le projet québécois.

Il devient évident que l'envahissement par le gouvernement du Canada des compétences québécoises crée un problème constitutionnel sérieux et grave dont les effets économiques sont désastreux pour le Québec. Ce problème constitutionnel nuit au progrès du Québec et à l'épanouissement de la nation canadienne-française. Il se traduit par l'application de mesures politiques non prioritaires et non urgentes au Québec. Des conséquences néfastes en découlent et notre population en est affectée dans la qualité de son pain et dans la quantité de son beurre.

C) *L'économie québécoise*

Les répercussions du problème constitutionnel engendré par les incursions fédérales dans les compétences provinciales se font sentir lourdement dans l'évolution de la vie économique du Québec. Mais en analysant la situation de l'économie québécoise, nous découvrons d'autres conséquences fâcheuses qui comportent toutes des incidences constitutionnelles. Ces répercussions affectent la province la plus étendue en superficie et la plus riche en ressources naturelles, province à la fois la plus taxée et qui compte le plus de chômeurs. Relevons quelques éléments du bilan québécois.

Situation du Québec

En 1965, au Québec, la production minérale s'élève à \$7 047 044,74, soit 18,8% de la production minérale du Canada. En 1964, au Québec, les recettes totales de l'énergie électrique sont de \$245 567 000, soit 25,4% des recettes canadiennes de cette source d'énergie. En 1964, la valeur de tous les produits de la pêche au Québec représente \$11 406 000, soit 3,8% des produits de pêche canadiens. En 1964, au Québec, la valeur des expéditions de bois d'oeuvre se chiffre à \$116 807 000, soit 13,6% de cette valeur canadienne. En 1965, au Québec les expéditions de papiers de base et de cartons valent \$567 560 000, soit 42,8% de la valeur canadienne. En 1965, les peaux produites au Québec coûtent \$3,847,452., soit 10,5% de la valeur canadienne. Toujours en 1965, au Québec les recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole atteignent \$506 569 000, soit 13,4% de la recette agricole canadienne.

En 1964, dans les activités manufacturières des aliments et boissons, tabac, caoutchouc, cuir, textile, bonneterie, vêtement, bois, meubles, papier, imprimerie, métallique primaire, produits métalliques, machinerie, matériel de transport, appareils et matériels électriques, produits minéraux non métalliques, pétrole et charbon, industries chimiques et autres industries, les valeurs des expéditions de produits fabriqués au Québec s'élèvent à \$8 773 944 000, soit 28,4% de l'activité manufacturière canadienne. En 1965, au Québec, les investissements et les dépenses d'entretien dans la construction et dans l'habitation atteignent \$4 134 000 000, soit 24,9% des sommes canadiennes affectées à ce secteur. Enfin l'un des meilleurs indices de la situation économique demeure le commerce de détail qui reflète le pouvoir financier du consommateur. En 1965, au Québec, les ventes de marchandises au détail s'élèvent à \$5 423 000 000, soit 25% des ventes de détail au Canada.

Pour tous les secteurs énumérés, les valeurs québécoises s'élèvent à \$20 487 404 926; celles de l'Ontario at-

teignent \$32 554 254 262; celles du Canada, \$80 010 689 - 590. Le Québec jouit d'une proportion de 25,6% des recettes, des valeurs ou des ventes de ces divers secteurs; l'Ontario bénéficie d'un pourcentage de 40,7%.

L'analyse de la situation économique du Québec exigerait des recherches en d'autres domaines et elle nécessiterait de longues observations et de minutieuses études. Contentons-nous de quelques autres faits. Notre première considération porte sur la dette directe et indirecte. Au 31 mars 1965, la dette totale du gouvernement fédéral est de \$33 413 262 000, soit \$1 707. par habitant. Au 31 mars 1967, la dette directe et la dette indirecte du gouvernement du Québec s'élèvent à \$1 524 - 800 000, soit \$265. par habitant. Une seconde constatation souligne qu'au 31 mars 1965, Québec compte 66 605 fonctionnaires, soit 19,7% de ces derniers, alors que l'Ontario en compte 129 231, soit 38,3% du nombre.

L'ensemble de cette situation économique aboutit au standard inférieur du citoyen québécois. En 1965, le revenu personnel per capita était de \$1 753. au Québec et \$2 296. en Ontario. Notre niveau de revenu est de 24% inférieur à celui de l'Ontario et de 12% inférieur à la moyenne canadienne. En 1965, dans l'industrie, le gain annuel est de \$4 608,24 au Québec, \$4 909,32 en Ontario et \$4 732,52 au Canada. Le revenu du Québécois est de 7% inférieur à celui de l'Ontarien. En 1966, le salaire moyen de la main-d'oeuvre agricole s'élève à \$2 172 au Québec, \$2 616 en Ontario et \$2 388 au Canada. Le salaire du Québécois est inférieur de 17% à celui de l'Ontarien. En 1964, même la moyenne des revenus professionnels nets des médecins et des chirurgiens est inférieure de 17% à celle des professionnels de l'Ontario. La moyenne des revenus des médecins du Québec est de \$18 534; celle de l'Ontario est de \$22 247 et celle du Canada, \$20 374.

Une telle condition de salaire existe depuis toujours au Québec. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que la population québécoise qui, en 1951, représentait

88,5% de la population ontarienne est tombée à la proportion de 83,3% en 1966.

Si nous regardons en nous-mêmes, nous avouons être partiellement responsables de notre pauvreté collective. Nos gouvernants ont préféré la parole à l'acte, le conseil à l'exemple et l'étranger à nous-mêmes. Mais sans fuir nos responsabilités et sans vouloir nous innocenter de notre inertie et de nos erreurs, nous devons aussi comprendre que le problème constitutionnel n'est pas étranger à nos misères économiques. Nous ne possédons pas les pouvoirs constitutionnels nécessaires à l'évolution de l'économie. Les mesures politiques décrétées par le gouvernement fédéral affaiblissent les disponibilités financières du gouvernement du Québec. Le mouvement progressif des capitaux étrangers déferle sur le Québec sans aucun contrôle du gouvernement québécois. Enfin les leviers économiques ne sont pas entre les mains du Québec. Ces quatre incidences méritent d'être élaborées.

Absence de contrôle

Quelques exemples peuvent illustrer le fait que nous ne possédons pas les pouvoirs constitutionnels nécessaires à l'évolution de l'économie. Le Québec possède 5 238 milles de voies ferrées, soit 1 mille de voies ferrées par 100 milles carrés de superficie. L'Ontario possède 9 950 milles de voies ferrées, soit 1 mille par 34 milles carrés de superficie. Les chemins de fer sont un moyen de communications interrégionales, particulièrement dans des saisons où les autres moyens de transport peuvent être paralysés ou inefficaces. Mais Québec ne possède aucun pouvoir pour développer son système ferroviaire. Gaspé et Baie-Comeau demeurent isolés.

Des compagnies constituées en vertu d'une loi canadienne échappent à une bonne partie ou ne sont pas soumises à l'ensemble de la législation et de la réglementation du Québec. Notre Etat ne possède pas les pouvoirs requis pour obliger ces compagnies à se constituer en vertu de ses propres lois, à nommer des Québécois aux

conseils d'administration, à surveiller les placements des profits réalisés et à tenir compte du fait français au Québec.

Les compagnies d'assurances et les banques disposent de réserves considérables de capitaux. Le jeu de l'imbrication de leurs conseils d'administration se révèle d'une influence incalculable. Il contrôle la production et la distribution de presque tous les biens. Il finance l'administration publique, l'industrie et le commerce. La majorité des compagnies d'assurances et toutes les banques sont constituées en vertu de la loi canadienne.

Comme exemple des préjudices subis par le Québec, signalons que les banques à charte du Canada, au 31 décembre 1966, détenaient \$5 434 624 000 en valeurs du gouvernement fédéral, soit 19,6% de leur actif. Elles ne possédaient alors que \$279 866 000 en valeurs directes et garanties des gouvernements provinciaux du Canada, soit à peine 1% de leur actif.

Les banques ne financent ni l'Hydro-Québec, ni Sidbec, ni l'essor de notre industrie, ni l'expansion de nos commerces, ni le développement du Québec. Le gouvernement du Québec ne peut pas obliger ces banques à charte ou ces compagnies d'assurances à déposer leurs réserves au Québec dans la proportion des affaires faites au Québec.

Les trois exemples cités soulignent avec force et clarté que le Québec ne possède pas les pouvoirs constitutionnels nécessaires au développement de l'économie québécoise.

Dépense fédérale

Soulignons en outre que plusieurs mesures politiques décrétées par le gouvernement fédéral affaiblissent les disponibilités financières du gouvernement du Québec. La politique fiscale d'Ottawa remet constamment en cause les objectifs québécois dès qu'ils ne correspondent pas à ceux de la politique fédérale.

L'ingérence fédérale en matière de sécurité sociale a produit de nombreux programmes à frais partagés. En 1967, le coût de ces programmes fédéraux s'est élevé à \$1 317 100 000. Ils ont grevé de \$350 000 000 le budget du citoyen québécois qui devient alors incapable de financer les plans et projets élaborés par son propre gouvernement.

En 1967, le financement de la défense nationale et des forces armées du Canada a coûté \$1 695 900 000 et les affaires des anciens combattants, \$384 700 000. Le Québec qui préfère le pain aux bombes, le beurre aux canons, les zouaves aux aviateurs militaires et les gardes paroissiales aux soldats doit bon gré mal gré payer en impôts plus de \$600 000 000 par année. Cette imposition fédérale l'oblige à utiliser des impôts à des fins auxquelles il s'oppose et qui ne lui sont pas profitables.

Ces trois exemples démontrent qu'en vertu de son pouvoir de dépense, le gouvernement fédéral utilise le produit des impôts à des fins ressortissant à la juridiction du gouvernement de Québec, et souvent même à des fins refusées par le Québec. Dans un cas comme dans l'autre, de telles utilisations des impôts privent le Québec de capitaux qui lui apparaissent nécessaires à son plein développement. Voilà un problème constitutionnel qui agit directement et négativement sur la vie économique québécoise !

Capital étranger

Le mouvement progressif des capitaux étrangers déferle sur le Québec sans aucun contrôle de la part du gouvernement québécois.

Au 31 décembre 1963, les Américains possèdent \$20,4 milliards investis au Canada, soit 78,1% des capitaux étrangers. La Grande-Bretagne possède au Canada \$3,3 milliards, soit 12,7% des capitaux étrangers. 9,2% des capitaux étrangers originent principalement des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse et

de la France. Les placements français s'élèvent à \$450 millions répartis entre 100 compagnies.

L'influence de ces capitaux étrangers déséquilibre l'économie canadienne. En 1962, l'étranger contrôlait 54% des capitaux et 60% de l'administration de la fabrication canadienne. Dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, la dépendance financière et la dépendance administrative s'élevaient à 63% et à 74% au 31 décembre 1962. Les capitaux des mines et de l'affinage provenaient de l'étranger dans une proportion de 63% et l'administration de ces secteurs était étrangère à 58%. L'ensemble des entreprises commerciales et industrielles canadiennes était contrôlé à 35% par les capitaux étrangers et à 34% par l'administration étrangère.

Pour sa part, le capital américain exerce son influence dans les secteurs vitaux de l'économie canadienne. Il finance nos gouvernements pour \$4,2 milliards; il contribue \$1,8 milliard aux services d'utilité publique, \$5,7 milliards aux industries de fabrication, \$3,9 milliards dans le pétrole et le gaz naturel, \$2 milliards dans d'autres industries d'extraction, \$0,7 milliard dans le commerce, \$2 milliards dans les finances et \$1,2 milliard dans des industries diverses. Les Etats-Unis contrôlent 48% des industries de fabrication du Canada, 58% de la production minière et 60% du pétrole exploité au Canada.

Selon tous les indices recueillis, cette situation canadienne s'applique intégralement et proportionnellement au Québec. Mais notre gouvernement provincial ne possède pas les pouvoirs constitutionnels qui lui permettraient d'intervenir. Même s'il croit que la répartition du capital étranger entre plusieurs pays bailleurs de fonds diminuerait notre dépendance envers chacun d'eux, il ne peut conclure les ententes nécessaires à cette fin.

A peine peut-il déléguer son ministre de l'Education à Libreville ! Comment pourrait-il alors contrôler le mouvement des capitaux étrangers, leurs bureaux d'administration, leurs placements et leurs profits ? Pour le coup,

Ottawa romprait ses relations diplomatiques avec le Québec !

Leviers de commande

Enfin les leviers économiques ne sont pas entre les mains du Québec. La monnaie, la banque et les douanes sont contrôlées par le gouvernement fédéral et exercent une influence prépondérante sur l'économie québécoise. La politique monétaire du Canada agit sur la disponibilité du crédit, la facilité des prêts et le taux d'intérêt. Comme exemple concret, l'augmentation du taux d'intérêt en 1965 et en 1966 a obligé le Québec à élever le taux d'intérêt sur ses propres obligations et à abandonner, pour ce motif, le projet de la sidérurgie québécoise et d'autres initiatives.

En outre, l'absence d'une véritable collaboration et d'une réelle coordination entre le gouvernement du Canada et celui du Québec rend impossible toute planification du développement québécois. La mobilité de la politique monétaire, fiscale ou douanière d'Ottawa compromet et remet en cause divers projets québécois. Comment travailler en profondeur au relèvement des régions défavorisées, si le gouvernement du Québec ne possède pas les leviers économiques ? Comment prévoir l'avenir économique et comment bâtir la Cité future, si l'on ne maîtrise pas les centres de décisions ?

Voilà une autre question constitutionnelle qui risque de plus en plus de léser le Québec, de retarder et de compromettre son expansion économique.

D) L'économie canadienne-française

A l'intérieur même du Québec, la population est canadienne-française dans une proportion de 80%. Qui sommes-nous ? Que possédons-nous ?

Notre proportion

Au Québec, les Canadiens-Français maîtrisent à peine 5% de l'exploitation des mines, des forêts et de l'éner-

gie. Ils contrôlent 10% de l'industrie, 12% du commerce et 18% de l'économie financière du Québec. Ils détiennent 20% des postes clefs.

En 1965, nos 2 banques canadiennes-françaises possédaient \$1 613 273 000, soit 6,22% des actifs bancaires. Nos 31 compagnies et sociétés d'assurances sur la vie détenaient \$464 415 205, soit 2,9% des actifs canadiens. Nos 6 sociétés de fiducie avaient un actif de \$193 826 459, soit 5,7% des actifs fiduciaires canadiens. Nos 10 compagnies de fonds mutuels possédaient \$115 970 819, soit 4,7% des actifs mutuels canadiens. Nos 9 compagnies de placement valaient \$177 133 547, soit 9,2% des actifs du genre au Canada. Enfin, nos 341 compagnies et sociétés d'assurances générales détenaient \$145 939 961, soit 6,4% des actifs des compagnies d'assurances générales canadiennes. Nos 432 institutions canadiennes-françaises possédaient des actifs pour la somme de \$4 388 049 325, soit 7,2% des valeurs canadiennes.

Mais le plus inquiétant de tout est représenté par la courbe descendante de notre économie financière. En 1965, l'actif de nos deux banques représente 6,22% de l'actif bancaire canadien; en 1966, notre proportion descend à 5,96%. En 1963, nos compagnies d'assurances sur la vie obtiennent 28,4% des nouvelles émissions souscrites au Québec; en 1964, notre part diminue à 25,5% et en 1965 à 24,4%. En 1964, l'actif de nos compagnies d'épargne et de crédit constitue 17,6% de l'actif de ce secteur; en 1965, notre proportion diminue à 17,5%. Nos compagnies de fiducie possèdent 6,8% des actifs fiduciaires en 1964 et 5,7% en 1965. Enfin, dans le domaine des assurances générales, la réalité se traduit en un pourcentage de 20,5% des primes nettes souscrites au Québec en 1963, 19,5% en 1964 et 19,1% en 1965. Ce recul significatif de nos institutions financières est connu en pleine révolution silencieuse.

Un dernier fait consacre notre condition de citoyens de seconde zone. Dans les 14 villes à majorité française de l'île de Montréal, la moyenne de revenu familial

annuel varie entre \$4 515 à Rivière-des-Prairies et \$6 486 à Anjou. Dans les villes françaises, le revenu familial moyen le plus élevé est de \$6 486. Dans les 13 villes à majorité anglaise de l'île de Montréal, la moyenne de revenu familial annuel varie entre \$7 247 à Saint-Laurent et \$17 714 à Hampstead qui est français à 9,2%. Dans les villes à majorité anglaise, le revenu familial le moins élevé est de \$7 247.

Perspectives

Il est alors compréhensible que notre peuple invoque encore sainte Peur, sainte Trouille et sainte Frousse. Mais comment pouvons-nous expliquer qu'il craigne des changements constitutionnels, alors que sous le régime politique actuel il vit en prolétaire, en locataire. Sa situation ne peut pas être plus compromise.

Comment notre peuple peut-il croire vraiment que les capitalistes étrangers déménageront du Québec leurs mines de bismuth, de cuivre, d'or, d'amiante, de lithium de fer et de bioxyde de titane ? Comment peut-il craindre que la compagnie de Téléphone Bell renonce à un revenu annuel de vente de \$300 000 000 au Québec ? Peut-on croire sérieusement qu'Alcan Aluminium, Canadian Pacific Railways, Distillers Corp., Seagrams, Domtar, Imperial Tobacco, Canadian Industries, Texaco Canada, Consolidated Paper, Cominco, Dupont of Canada et Dominion Bridge, compagnies qui vendent chacune pour plus de \$150 000 000 par année, quitteront le Québec ?

Comment notre peuple en est-il rendu à penser que l'Ontario et les Provinces de l'Ouest refuseront de nous vendre ces 60% de produits de consommation que nous importons et qu'ils ne peuvent écouler aux Etats-Unis ? Comment pouvons-nous croire que l'Ontario refusera notre amiante et que les scieries américaines repousseront les matières premières dont elles ont tant besoin ? Comment pouvons-nous imaginer que les avionneries américaines se dispenseront de notre titane et de notre columbium ?

Les prophètes de malheur qui répandent ces fantaisies ne quitteront même pas le Québec, quels que soient les changements constitutionnels de demain, changements devenus nécessaires et essentiels. Ces changements peuvent encore être accomplis de diverses façons. Il nous apparaît urgent que les redressements constitutionnels soient réalisés au cours des cinq prochaines années.

Autrement, la constitution canadienne qui grenouille tout sur son passage aura causé un tort irréparable aux Canadiens-Français. On doit admettre que les incidences constitutionnelles qui ont des répercussions néfastes sur l'économie du Québec affectent profondément les Canadiens-Français.

III. VERS UNE NOUVELLE CONSTITUTION

Nous avons dit et démontré que la constitution canadienne représente un fouillis indescriptible et inintelligible. L'analyse de l'Acte de l'Amérique révèle l'anachronisme. Le texte est vieillot et séculaire. Les dispositions sont pour la plupart désuètes et archaïques. Le texte est allochtone et allogène. Sa conception est coloniale et britannique.

Comme nous l'avons constaté, le gouvernement fédéral a envahi le domaine des impôts directs et au lieu de les évacuer, il s'ingénie à se trouver des dépenses ou encore des responsabilités nouvelles à financer. Cette politique aboutit à d'innombrables incursions dans les compétences québécoises et oblige le Québec à participer à des mesures politiques qui ne sont pas prioritaires ni même urgentes. En outre le Québec ne possède pas les pouvoirs constitutionnels nécessaires à l'évolution de son économie. Les mesures politiques décrétées par le gouvernement fédéral affaiblissent les disponibilités financières du Québec. Le mouvement progressif des capitaux étrangers déferle sur le Québec sans aucun contrôle

du gouvernement québécois. Enfin, les leviers économiques ne sont pas entre les mains du Québec.

Voilà un rapide résumé des conséquences économiques de la constitution canadienne dans la vie nationale des Canadiens-Français ! Nous vivons en une période de renouvellement constitutionnel. Qu'on le veuille ou non, au Canada, les "règles juridiques qui régissent les rapports entre gouvernants et gouvernés" seront profondément modifiées au cours des cinq prochaines années.

Ces modifications respecteront-elles les exigences des sociétés contemporaines ? Les lois de l'interdépendance entre les Etats et les Nations présideront-elles aux rapports entre le Québec et les autres provinces et aux relations entre Canadiens-Français et Canadiens anglais ? Le droit des Canadiens-Français de choisir librement le régime politique sous lequel ils entendent vivre sera-t-il accepté et respecté ?

A) *L'interdépendance*

Ce libre choix de la nation à se doter d'institutions constitutionnelles et politiques conformes à sa volonté collective s'incarne en 1968 dans l'interdépendance entre les peuples et les Etats.

Aujourd'hui, c'est dans la création d'une coopération économique internationale que le Québec peut véritablement s'épanouir. Les formes institutionnelles inaugurées par la création de la banque mondiale et du fonds monétaire international, l'Accord général sur les tarifs douaniers des commerces, le Conseil économique et social des Nations-Unies et l'Organisation de Coopération et de développement économique soulignent avec éloquence la réalité de l'interdépendance économique. Le Québec doit maintenant s'affirmer dans un effort, non pas américain ou britannique, mais dans un effort international. Il doit faire face aux exigences de son développement, en collaboration avec les pays en voie de transformation en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe. Il

doit songer particulièrement aux possibilités de coopération avec l'Ontario, l'Ouest, les Maritimes, la Norvège, la Finlande, la Suède et le Danemark.

La réalisation de l'Expo a présenté cette conception de la coopération internationale dans laquelle le Québec doit s'engager. Si nous n'avions connu, sur l'île Sainte-Hélène et sur l'île Notre-Dame, que les pavillons des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, nous n'aurions pas réussi cette réalisation humaine représentée par la Terre des Hommes.

B) *Notre avenir*

A cette notion d'interdépendance qui modifie la conception de la "loi fondamentale d'une nation", nous désirons associer le droit d'autodétermination des Canadiens-Français à choisir et à bâtir eux-mêmes leur avenir constitutionnel et politique. Ce n'est pas la Maison Blanche qui doit nous dicter le régime politique sous lequel nous voulons vivre. Ce ne sont pas M. Trudeau et M. Stanfield qui doivent décider des institutions constitutionnelles et politiques nécessaires aux Canadiens-Français. Ce ne sont pas M. Bourgault, M. Lévesque, M. Lesage et M. Johnson qui doivent décider de l'avenir des Canadiens-Français. Ce ne sont même pas nos députés, élus pour administrer à l'intérieur d'une constitution, qui doivent établir une nouvelle constitution. La "loi fondamentale d'une nation" doit être dictée par la volonté de toute la nation. L'expression collective de cette volonté doit être exprimée par des représentants authentiques et mandatés. Si elle ne repose pas sur une profonde expression de la volonté populaire, toute constitution n'a aucun sens ni aucune validité.

Fierté nationale ou fédérale ?

Tout le monde connaît bien la partisanerie politique de Mlle Renaude Lapointe. Elle met du rouge vif en tous ses articles politiques de telle sorte que, pour tout esprit averti, ils en deviennent inoffensifs. Ils sont toujours plus remplis de crédulité que de foi. Le métier exige, d'ailleurs, que pour en faire accroire aux autres, elle doit s'en faire accroire à elle-même.

Naïve, il ne nous reste plus qu'à crever ses ridicules, ceux qu'elle fabrique et auxquels elle finit par croire au point d'embarrasser tous les gens intelligents.

Pierre Elliott-Trudeau est devenu, pour elle, l'un des esprits les plus lucides de sa génération. Un rêve transformé en une lumineuse réalité ! (*La Presse*, 4 avril 1968). Ça, c'est le style à Mlle Renaude. Elle termine son dithyrambe par ces paroles exaltées : "Cette confiance fut bien placée et nous souhaitons fermement que les délégués présents à Ottawa accordent la même confiance à l'authentique *Québécois canadien* qu'est Pierre Elliott-Trudeau".

Jusque là, qu'elle cuise dans son jus ! Grand bien lui fasse de croire dans le triomphe du raisonnement, de l'intelligence pure ! Chère Renaude ! Quel style ! Les adversaires ne peuvent qu'accoucher de déclarations-torchons (Renaude dixit).

Puis dans *La Presse* du 11 avril, autre éditorial encore plus exalté s'il était possible. Maintenant elle veut nous secouer tous et nous faire adorer la même vache sacrée !

“On doit se demander quel sens nous pourrions vraiment donner aux mots *fierté nationale* si nous refusions d’y inclure d’abord la satisfaction profonde d’avoir fourni pour la troisième fois à notre pays un chef chargé de le faire avancer vers son destin glorieux !”

Renaude nous invite à la fierté nationale devant un Pierre Elliott-Trudeau que M. René Lévesque a appelé *un roi nègre*, c’est-à-dire à un personnage qui nous est imposé par l’Establishment anglo-saxon afin d’arrêter le goût de la liberté au Québec. Sale ouvrage, sale domestique.

Comment appeler cela de la *fierté nationale* ? Renaude voudrait plutôt nous inviter à posséder de la *fierté fédérale*. Nous avons une fierté nationale pour ceux qui encouragent notre nationalité. Mais nous ne pouvons avoir qu’une fierté fédérale pour ceux qui travaillent à bloquer le Québec. Cette fierté fédérale nous la laissons aux Anglo-Canadiens et à ceux qui sont à leur solde. Comment éprouver une *fierté nationale* en criant: Vive notre roi nègre !

* * *

UN AUTRE CANADIEN ÉCRIT DU VIETNAM

“Ne vous fiez pas à tout ce que disent les journaux. A ce sujet: ne croyez pas un mot de ce que rapporte l’Agence France-Presse (AFP). En général, les journalistes de l’AFP ont une imagination extraordinaire, sont anti-américains et pro-communistes. Nous-mêmes, nous rigolons d’entendre à la radio leurs commentaires. Par conséquent, le Devoir est dans les patates la plupart du temps puisqu’ils impriment l’AFP sur le Vietnam. Les Américains sont aimés de la population. Le peuple s’oppose aux Vietcongs et le soulèvement populaire qu’espéraient les Vietcongs n’a pas eu lieu et n’aura jamais lieu. Les Communistes ont perdu et ils n’ont pas d’autres idées que d’essayer de se sauver.”

Lettre du 10 février 1968, par un Canadien à Saïgon.

Guerre révolutionnaire

Marcel CLEMENT

UN problème est posé à la conscience de l'homme.

Non pas un problème.

LE problème de l'avenir de la civilisation.

* * *

DES protestations s'élèvent depuis de longs mois contre les bombardements américains au Vietnam. Nous savons qu'un grand nombre d'entre elles sont orchestrées. D'autres sont spontanées et généreuses. Ce n'est pas la question. Je retiens simplement un fait: la "conscience universelle" est facilement alertée en face des souffrances qu'entraîne la "guerre classique".

Depuis le 29 janvier dernier, la guerre révolutionnaire poursuivie depuis des mois par le Vietcong a pris une forme nouvelle. Jusqu'alors, elle se traduisait par une action qui se voulait silencieuse dans les campagnes et dans les villages. Aux yeux du monde entier, seuls les Américains faisaient des morts avec leurs bombes. Au Vietnam Sud, le terrorisme se poursuivait, mais se faisait ignorer.

On pouvait donc admettre, dans la mesure même où l'on ignorait les assassinats méthodiques des chefs de villages, la technique du terrorisme, avoir l'impression que d'un côté les Américains faisaient une "sale guerre"; que d'un autre côté, le soulèvement Vietcong faisait une

guerre "propre". C'est du moins ce que l'ensemble de la propagande à laquelle nous sommes soumis, dans le monde qui se dit libre, laissait entendre.

* * *

Or, depuis le 29 janvier, les choses ont changé.

Ce jour-là, dans 32 villes du Sud, le Vietcong a déclenché une guerre atroce. Elle est essentiellement destinée à rendre à la population civile de ces 32 villes la vie impossible. Le Vietcong bombarde, poignarde et pille pour que la population civile des villes du Sud Vietnam, peu à peu, nerveusement épuisée, en vienne à capituler intérieurement. Tout est fait, méthodiquement, pour que les Vietnamiens les moins communistes en viennent peu à peu à une situation nerveuse qui leur fasse dire: "Tout, oui, TOUT, plutôt que la continuation de cet enfer. Tout, même le communisme..."

Cette forme de guerre, beaucoup plus inhumaine que la guerre classique — car elle cherche à détruire, non des forces militaires, mais l'âme d'une population civile — se développe sous les yeux du monde entier depuis le 29 janvier.

J'ai cherché. J'ai vraiment cherché... Dans les journaux et les revues, dans les bulletins et les organes de mouvement, même catholiques, qui, depuis tant d'années, s'élèvent au nom de la morale contre les bombardements américains, un mot d'émotion ou de scandale devant le terrorisme, maintenant patent et public dans les villes. Je n'ai pas relevé UNE SEULE protestation.

* * *

Cette guerre révolutionnaire, il faut en démontrer les mécanismes.

On a préparé, dans un pays communiste (ici le Vietnam Nord) les cadres et les plans d'opération d'un soulèvement dans un pays encore libre (le Vietnam Sud).

Peu à peu, on a mis en place, dans ce pays encore libre, les cadres ainsi formés. Ceux-ci ont commencé leurs

activités, et sont parvenus, essentiellement PAR LE TERRORISME, à se faire suivre de quelques éléments de la population.

Lorsque les attentats et les assassinats ont commencé de façon un peu importante, on a alerté le monde entier : le Vietnam Sud se soulevait.

C'est une technique connue. Mao Tsé-toung en a fait la théorie. Elle a été appliquée par les communistes pour prendre le pouvoir en Chine, à Cuba etc... Elle commence actuellement en Amérique du Sud. Elle arrive au Vietnam Sud à son point de maturité.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que cette guerre, dite révolutionnaire, ne consiste pas dans une opposition de deux forces, défendant chacune des intérêts, au moins partiellement légitimes, ce qui fut le cas jadis de beaucoup de guerres nationalistes entre pays ennemis.

Il s'agit :

1. *d'une volonté de conquête du monde entier par le communisme;*
2. *d'une technique destinée à présenter cette guerre de conquête, sous l'aspect d'un désir de libération de la population elle-même;*
3. *d'une méthode atroce: le terrorisme, pour obtenir que cette population terrorisée fournisse elle-même, les hommes, les impôts et les complicités;*
4. *d'une mise en scène de "soulèvement national";*
5. *d'une propagande dénonçant comme "agents de l'impérialisme" tous ceux qui décrivent avec précision ces mécanismes;*
6. *d'une propagande glorifiant comme "amis de la paix" tous ceux qui favorisent dans tous les milieux (surtout catholiques), cette escroquerie morale historique.*

* * *

Les Américains commettent des fautes, c'est évident. Ils commettent des fautes techniques. Ils commettent des fautes morales.

Cela dit, on peut se demander s'ils ne commettraient pas une faute morale beaucoup plus grave, infiniment plus grave, s'ils laissaient le champ libre aux facteurs de la guerre révolutionnaire.

Plus celle-ci avance librement, plus celle-ci avance sans des protestations véhémentes, et sans des explications qui éclairent les peuples, et plus la civilisation humaine, c'est-à-dire le progrès incessant de l'ordre moral et de l'ordre juridique naturels, est blessé.

Actuellement, ces blessures s'enveniment et deviennent mortelles.

* * *

La guerre révolutionnaire n'est pas inéluctablement victorieuse. Pour l'instant, le Vietcong n'a pu atteindre ses objectifs.

1) Il espérait que les populations des villes terrorisées et mises en condition par "Radio-Libération" basculeraient, ce qui aurait permis de proclamer une "insurrection générale". Malgré des appels pressants, les foules citadines n'ont pas suivi le mot d'ordre de soulèvement.

2) Il espérait que le Gouvernement du Sud-Vietnam "s'effondrerait", laissant ainsi le champ libre à un gouvernement "libéral" destiné à camoufler l'avènement ultérieur d'un gouvernement communiste. Ce espoir aussi a été déçu.

Mais le Vietcong a engagé ses meilleures troupes, ses cadres les mieux formés dans cette opération. Il usera désormais de tous les moyens pour casser le moral et la résistance des populations civiles avant de reprendre souffle.

Peu lui importe de détruire des vies, d'anéantir des cités (tel Hué, la ville martyre). Une seule chose compte : que l'impérialisme révolutionnaire qui ne doit pas connaître d'échec et de recul continue d'avancer de façon implacable jusqu'à la conquête totale du monde.

C'est un souffle immense qui devrait porter les catholiques, les chrétiens, tous les hommes dignes de ce nom, à dénoncer la guerre révolutionnaire. Fondée sur le mensonge, elle détruit l'intelligence qui est faite pour la vérité. Fondée sur le terrorisme, elle abolit la volonté, que Dieu avait créée libre. Fondée sur la haine, elle abolit le respect des adversaires, la bienveillance et l'amour.

Désormais le rouge de la honte devrait monter au front de tous les hommes qui OSERAIENT encore condamner les bombardements américains sans condamner avec plus de force encore la guerre révolutionnaire qui met ceux qui la pratiquent bien en dessous des barbares les plus réputés de l'Antiquité.

Mais, comme le remarque un récent communiqué de Pax Christi, *ceux-là mêmes qui jusqu'ici réclamaient "la paix au Vietnam" souhaitent maintenant ouvertement la guerre, jusqu'à la victoire du Vietcong.*

Les masques sont tombés. Que l'on ose, au moins, regarder le vrai visage de ceux qui les portaient.

(Tiré de *L'homme nouveau*,
3 mars 1968, Paris.)



L'âge de notre nation

par François-Albert Angers

Il est de règle à l'heure actuelle chez les Anglo-Canadiens de faire dater la naissance de la "Nation" canadienne-française de la "révolution tranquille", c'est-à-dire de l'avènement de Lesage au pouvoir. Ou peut-être, diront quelques-uns, de la grève de l'amiante et des premiers signes de désaffection envers Duplessis. (Outre une certaine élite intellectuelle en importance grandissante sans doute, y eut-il d'ailleurs vraiment dans le peuple une véritable désaffection duplessiste ? et aurait-on vraiment réussi à le battre s'il avait survécu à 1959 dans sa vigueur électorale conservée ? C'est plus que douteux, à voir combien ce fut de justesse que Lesage arriva à battre l'Union nationale de Barrette, alors trop consentante à se laisser acculer à la défensive).

Une telle interprétation, tellement fautive de notre histoire (s'avise-t-on en effet que l'affection populaire pour Duplessis s'est toujours développée sous le signe de la lutte pour l'autonomie ? contre laquelle les libéraux n'ont jamais pu faire triompher le primat des politiques sociales et à laquelle ils durent finalement payer tribut pour se faire élire), une telle interprétation disais-je, fait l'affaire des Anglo-Canadiens qui peuvent ainsi se justifier de n'avoir pas compris un phénomène selon eux inexistant avant 1960. Et il s'est trouvé que la gauche canadienne-française, descendant tout à coup de ses

nuages et se convertissant au nationalisme québécois, de l'attitude collaboratrice avec Ottawa contre Québec, a trouvé intérêt à ratifier cette interprétation pour dissocier son "nationalisme" du "nationalisme traditionnel étroit".

La vérité est pourtant tout autre. Et finalement, on doit l'admettre même à gauche, car comment renier l'abbé Groulx et sa pensée "nationale" ? Comment finalement récuser les thèses indiscutablement "nationales" au sens le plus plein du mot de l'Action française et de l'Action nationale, depuis 1917 jusqu'à nos jours ? Et pourtant, avec l'ignorance de l'histoire, peut-on encore montrer l'abbé Groulx et le groupe de l'Action française comme un groupe d'isolés, qui veulent faire prendre conscience aux francophones d'un caractère "national" chez eux ; à qui on peut sans doute concéder qu'ils y ont réussi avec 1960, mais toujours en restant dans la thèse qu'il s'est forgé alors une nation canadienne-française, une nation québécoise francophone qui en fait n'avait pas existé auparavant. Phénomène politique intéressant, mais qui enlève toute responsabilité, tout relent d'injustice à la politique anglo-canadienne, qu'on ne saurait alors accuser d'ignorer ce qui n'existait pas. N'y a-t-il pas jusqu'à Bourassa qui devient alors mobilisable pour démontrer qu'il n'y avait avant Groulx qu'un nationalisme canadien, non pas un nationalisme canadien-français. Ce qui est déjà oublier Tardivel, vite reléguable, pour des esprits de gauche, à quelque phénomène "intégriste" perdu et sans signification.

En définitive, ce qui fait perdre ainsi le sens de notre véritable histoire même parfois aux plus avisés, c'est la période de calme relatif d'un demi-siècle qu'a engendré la Confédération ; et l'effort loyal qu'ont fait les Canadiens-Français pour jouer le jeu franc d'un régime dans lequel on leur avait promis qu'il n'y aurait plus ni vainqueurs ni vaincus. Il est vrai que, pendant cette période, tout s'est passé extérieurement comme si les Canadiens-Français avaient fait en quelque sorte abs-

traction de leur caractère "national" pour fonder, avec les Canadiens anglophones, une nouvelle nation. (Vrai... très en gros d'ailleurs, et en sautant un peu rapidement par dessus des épisodes aussi significatifs que l'affaire Riel, etc., etc.; mais ces épisodes mêmes n'enlèvent pas toute valeur à l'affirmation précédente, en ce qu'ils sont toujours des sursauts de révolte contre la violation de règles, par l'élément anglophone, du jeu canadien dans l'égalité des deux groupes. Toutefois ce ne fut là qu'une trêve dans un processus où, toujours, les Canadiens-Français se sont considérés instinctivement ou officiellement, implicitement ou explicitement, comme une nation conquise. Et c'est là un fait d'importance majeure dans la détermination du droit du Canada français à la reconnaissance internationale, de son droit à l'auto-détermination.

Je ne veux pas ici faire l'étude fouillée de ce sujet, mais jeter sur la route quelques pierres blanches qui me sont tombées sous la main; dont une tient en un document intéressant parce que, datant du début du siècle (1906), il montre qu'on pensait en ce temps-là exactement selon les mêmes lignes de force "nationales" qu'aujourd'hui. Et cela par une tradition transmise à des hommes qui avaient connu les Pères de la Confédération et, par suite, recueillaient en quelque sorte leur témoignage propre sur la façon dont le peuple et ses dirigeants se concevaient à cette époque. Ces témoignages anciens valent mieux que des hypothèses formulées à la lumière des événements actuels, pour tenter de les expliquer dans l'imaginaire; ils représentent la réalité telle qu'elle était vécue avant même le nationalisme de Groulx, l'autonomisme de Duplessis ou la "révolution tranquille".

C'est Michel Brunet qui, à l'occasion du lancement de son dernier livre, rappelait en conversation, la réflexion de je ne me rappelle plus quel observateur anglais de l'époque 1808-1810, que pour venir à bout des Canadiens-Français, il faudrait d'abord leur ôter de la tête l'idée qu'ils sont une nation. Et c'est le même Michel Brunet

qui me signalait dans une lettre entre autres citations, deux textes datant de trente ans plus tard, où l'opinion que deux observateurs français de passage se font des Canadiens-Français n'est pas différente, l'un d'eux entrevoyant même la "libération du Québec". Lisons plutôt :

François de Castelnau, *Vues et souvenirs de l'Amérique du Nord*, Paris, 1842, p. 70.

"L'horreur de la domination anglaise éloigne (les Canadiens) d'accepter de leurs oppresseurs ce qu'ils regarderaient probablement comme un bienfait s'il leur venait d'une autorité nationale, et je ne doute nullement que peu de jours après la libération du Canada, qui ne peut être qu'une question de temps, ce peuple intelligent et spirituel ne se place rapidement au niveau des autres nations civilisées..."

Puis, c'est le célèbre Alexis de Tocqueville qui écrit :

"Je viens de voir dans le Bas-Canada un million de Français, braves, intelligents, faits pour former un jour une nation française en Amérique, qui vivent en quelque sorte en étrangers dans leur pays. Le peuple conquérant tient le commerce, les emplois, la richesse, le pouvoir. Il forme les hautes classes et domine la société entière. Le peuple conquis, partout où il n'a pas l'immense supériorité numérique, perd peu à peu ses moeurs, sa langue, son caractère national". (Oeuvres complètes, Beaumont, 7:88).

Ajoutons, avant de passer au document précédemment mentionné, un témoignage que les historiens ou les politicologues anglo-canadiens de bonne foi peuvent difficilement récuser, celui de Lord Durham lui-même. Il est plus opportun que jamais, à ce sujet, de rappeler ou de soumettre à la connaissance de ceux qui ne les ont jamais lus, les passages appropriés du fameux rapport. Chaque mot porte, et l'ensemble établit le contraste qui met bien en valeur la situation. Lisons donc ce texte où se trouve admirablement caractérisée la différence entre un conflit interne dans le sein d'une nation, et l'opposition entre deux nations. Et l'on verra d'ailleurs que Lord Durham ne s'embarrasse pas de subtilités de vocabulaires et qu'il emploie bien l'expression "*two nations*" dans le même Etat, sans qu'il lui ait été nécessaire de faire la

distinction entre la "nation" qui correspondrait à l'Etat au sens anglais et la "nation" sociologique au sens français. Ce qui prouve qu'il y a plus qu'une question de langages différents, mais bien un fort accent de mauvaise foi, d'effort de dissimulation chez l'Anglo-Canadien, refusant d'accepter le concept des deux nations beaucoup plus par tactique, par volonté d'assimilation, que par les différences de langage. Lisons donc :

"Les débats prolongés et multiples qui quelques années durant avaient opposé les partis dans la colonie, les bruits qui avaient couru sur eux dans la métropole, avaient causé dans mon esprit, comme partout en Angleterre, de graves erreurs de jugement sur les désaccords du Bas-Canada. La querelle qu'on m'envoyait apaiser avait été une querelle entre le pouvoir exécutif et le parti populaire de l'Assemblée. Celui-ci, en apparence, avait lutté pour les droits du peuple et pour la liberté du gouvernement. L'Exécutif, d'autre part, avait défendu la prérogative de la Couronne et les institutions qui en conformité des principes de la Constitution avaient été établies comme un frein à l'exercice excessif du pouvoir populaire. Bien que dans le cours du conflit, on eût donné des indices de dissensions encore plus profondes et plus redoutables qu'aucune de celles dues simplement à la politique, je m'étais figuré, avec la plupart de mes compatriotes, que la source originelle et invariable du mal était dans le vice des institutions politiques des provinces. Une réforme de la Constitution, peut être seulement l'introduction de pratiques plus saines dans l'administration du gouvernement abolirait les causes du conflit et les doléances. Un fait bien connu affermit cette opinion, à savoir les rivalités politiques, ayant déterminé les effets les plus extraordinaires dans la province, avaient pris une forme semblable, quoique moins violente, dans les colonies voisines. ... Les Constitutions de ces colonies, le caractère officiel de la position des rivaux, l'objet avoué de leurs querelles, les principes soutenus de part et d'autre, tout cela était si semblable que je dus adopter l'opinion que la querelle généralisée était la conséquence de quelque défaut identique dans les institutions presque identiques de ces provinces. Je la regardai comme une de ces querelles auxquelles nous ont habitués l'histoire de l'Europe et la connaissance des hommes : une querelle entre

un peuple qui demande un accroissement des privilèges populaires d'un côté, de l'autre, un Exécutif qui défend les prérogatives qu'il estime nécessaires au maintien de l'ordre. . .

...“Mon séjour dans la province, je le reconnais, a modifié du tout au tout mes idées sur l'influence relative des causes assignées aux maux présents. Je n'en suis pas venu, il est vrai, à croire que les institutions du Bas-Canada étaient moins défectueuses que je les avais supposées d'abord... Mais aussi j'ai été convaincu qu'il existait une cause beaucoup plus profonde et plus radicale des dissensions particulières et désastreuses dans la province — une cause qui surgissait du fond des institutions politiques à la surface de l'ordre social — une cause que ne pourraient corriger ni des réformes constitutionnelles ni des lois qui changeraient en rien les éléments de la société...”

Et ici intervient le fameux passage, souvent cité, que nous soulignons :

“Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même Etat; je trouvai non une lutte de principes, mais de races.

Je m'en aperçus : il serait vain de vouloir améliorer les lois et les institutions avant que d'avoir réussi à exterminer la haine mortelle qui maintenant divise les habitants du Bas-Canada en deux groupes hostiles : Français et Anglais.”

La dernière phrase de ce passage mérite d'ailleurs encore notre plus sérieuse attention à 130 ans de distance du fameux rapport. On sait que pour Lord Durham, la façon d'effectuer cette réconciliation était l'assimilation des Canadiens-Français dans l'Union. La faille de cette expérience, celle de l'expérience plus subtile de cent ans de Confédération qui a porté le problème à dimension continentale, entre Anglais de neuf provinces et Français majoritaires dans une province, n'enlève rien à la force de la thèse qu'aucun changement légal ou constitutionnel ne réalisera la paix et la prospérité du Canada sans une réconciliation des deux nations. Et à 130 ans du diagnostic, après l'échec évident de toutes les formes de traitements assimilateurs, des plus violents aux plus subtils, il faut convenir que la réconciliation doit s'ef-

fectuer rapidement dans la reconnaissance totale du droit à l'auto-détermination des deux nations, dans la reconnaissance rapide, sans réticence et en toute bonne foi, de la totale plénitude des droits du Canada français sur son territoire national du Québec; sans quoi la seule issue désirable dans l'intérêt de tous devient la séparation. Lord Durham lui-même serait forcé d'en convenir en 1967 selon la force réaliste même de son diagnostic et de l'expérience des traitements essayés. Et Lord Durham continue :

“Je me flatterais en vain, par une description, de donner à votre Majesté une idée des haines de races que m'a forcé de connaître mon expérience personnelle au Bas-Canada. L'heureuse absence chez nous de toute hostilité nationale rend difficile à comprendre l'intensité de la haine que suscite entre les mêmes habitants d'un village et les citoyens d'un même pays la différence de langage, de lois et de coutumes. On est porté à croire que le motif vrai de la querelle est autre chose, que la différence raciale a légèrement, par occasion, accentué les rivalités attribuées à une autre cause plus ordinaire. Le spectacle d'une société aussi malheureusement divisée que l'est celle du Bas-Canada conduit par expérience à une opinion exactement contraire. La haine des nationalités tombe sur les sens mêmes, d'une manière irrésistible et palpable comme l'origine et l'essence de toute la querelle qui divise la société. On s'en aperçoit vite : les rivalités qui paraissent avoir une autre origine ne sont que les modalités de cette perpétuelle et envahissante querelle : toute dispute en est une de principe entre Français et Anglais ou le devient avant d'avoir touché son terme.

“Les griefs politiques auxquels a trop prêté le régime vicieux de Gouvernement ont durant longtemps caché et modifié le caractère des luttes des nationalités. On a prétendu que l'origine raciale ne peut avoir que peu d'effet à diviser le pays, étant donné que des personnes de chaque race se sont constamment rangées à côté du Gouvernement ou se sont trouvées ligüées pour guider l'Assemblée dans ses attaques contre les abus signalés... Quelques exceptions démontrent contre elle... Ceux qui affectent de former un parti de centre sont sans influence sur les extrémistes. Leurs compatriotes regardent avec une haine

farouche, comme traîtres à la race, ceux qui font cause commune avec la nation dont la naissance les sépare...

“... L'observateur qui s'est imaginé voir dans les manifestations et professions publiques des partis leurs véritables mobiles est étonné de trouver, les choses vues de plus près, combien il a été la dupe de l'illusion d'optique dans laquelle ces partis ont l'habitude de se manifester. Rien d'étonnant, en vérité, que chaque parti ait pratiqué dans ce cas les ruses ordinaires de la parole; c'est par elles que dans tous les pays les factions cherchent à gagner la sympathie du public.”

Si Lord Durham revenait aujourd'hui pour analyser la situation de cent ans de Confédération, son verdict resterait le même que celui qu'il devait porter sur les cinquante ans du régime constitutionnel de 1791. Et ce sont les mêmes causes — le conflit de deux nations dont l'une est l'oppresseur et l'autre, l'opprimé — qui produisent exactement les mêmes effets. Ce n'est donc ni “la révolution tranquille” de Lesage, ni les “étroitesses” autonomistes de Duplessis, ni le “maurrassisme” supposé de l'abbé Groulx, et encore moins les idéaux laïcisants et démystificateurs de nos libres-penseurs contemporains qui ont “créé” une nouvelle nation. Il est évident que la nation française d'Amérique existe comme telle depuis 1760, depuis que coupée de la nation française par la conquête anglaise, le groupe régional français du Canada a dû s'affirmer par lui-même, sans songer ou pouvoir songer à compter sur l'aide de la France.

On l'a vu Lord Durham n'avait pas peur d'utiliser en anglais, pour parler de nous, les termes “nations”, “nationalité”, de même que l'adjectif “national”. Il l'avait fait avec insistance, avant le Rapport, dès la dépêche du 9 août 1838 :

“Le premier point sur lequel je désire appeler votre attention et auquel les autres se rattachent plus ou moins, c'est la violente animosité qui règne entre les Canadiens et les Anglais, non comme deux partis aux idées et aux buts différents pour ce qu'il s'agit

du Gouvernement, mais comme deux races dissemblables engagées dans un conflit national.

“Cette haine de races ne se manifeste pas au grand jour de part et d'autre ; au contraire des deux côtés on essaie de faire croire qu'on est animé des motifs étrangers à la différence d'origine. C'est un fait pourtant reconnu et établi par une accumulation de preuves plus concluantes que n'importe quel témoignage le plus absolu, et plus que suffisantes pour réfuter la moindre assertion au contraire.”

Lord Durham accumule un certain nombre de ces preuves des deux “solitudes” et de l'opposition des deux “sociétés”. Puis il continue :

“... Enfin, il semble, après une étude approfondie de la lutte politique, ... que le sujet du désaccord n'ait rien à voir avec l'Angleterre — ni pour la forme de la Constitution, ni pour aucun des abus qui ont affecté toutes les classes du peuple — mais plutôt avec telles institutions, telles lois et coutumes d'origine française, que les Anglais cherchent à renverser et pour lesquelles les Canadiens ont lutté, chaque clan se parant d'une étiquette fausse et combattant sous de fausses couleurs... Une telle contradiction chez l'un ou l'autre parti, entre les principes qui existent et ceux que l'on affiche, ne se serait pas produite si tout le monde avait été formé d'une seule race, ou si le moindre motif n'avait pas ouvert la voie à un sentiment national.

“... Les Canadiens prirent du temps à se rendre compte que leur nationalité était en train d'être dominée par la nationalité britannique... Mais par suite des progrès de l'intrusion britannique, ils finirent par découvrir non seulement les avantages du système représentatif, mais aussi le fait que leur nationalité était en danger ; et je n'ai aucune hésitation à affirmer que depuis ces dernières années, ils ont employé le système représentatif dans le seul but de préserver leur nationalité contre l'intrusion progressive de la race anglaise. A chaque tournant, ils ont trouvé les Anglais sur leur chemin : dans la possession des terres, dans l'industrie, dans le commerce de détail, dans tous les genres d'entreprises laborieuses, dans la religion, dans l'administration entière du gouvernement. Et, bien qu'ils constituent un peuple inactif, facile à satisfaire et peu enclin à l'effort,

ils ont tout naturellement résisté à une invasion offensante pour leur orgueil national.(1)

Il est donc honnêtement impossible de refuser au Canada français sa qualité d'entité nationale. C'est un fait qui a crevé les yeux de tous les observateurs de bonne foi depuis deux cents ans. Quant au document mentionné, il s'agit d'une brochure faite d'une série d'articles sur "Le subside fédéral" publiés dans "Le Canada" et "Le Soleil" sous la signature de Alphonse Lessard, avec préface de Lomer Gouin et datée de 1906. Voyons comment en deux articles l'auteur relate les événements qui ont conduit à 1867 et la signification qu'a revêtue pour lui cet événement.

I

Les voies qui ont conduit à la Confédération

L'existence d'un pays français au milieu des colonies anglaises de l'Amérique du Nord constitua toujours pour les hommes d'Etat britanniques, un problème qu'ils s'appliquèrent d'une manière continue, à résoudre à leur avantage. L'histoire des peuples conquis ou cédés les persuada tout d'abord, que le règne de la force et de l'oppression aurait facilement raison de cette poignée de colons français sans richesse et sans instruction, bons tout au plus, comme le disait plus tard Lord Durham, à être les serviteurs manuels des maîtres de la colonie, et n'ayant comme moyen de résistance qu'un profond attachement à leur langue, à leur religion et à leur sol. Ce triple amour pour tout ce qui constituait l'avoir de nos pères, fut cependant suffisant pour repousser tous les empiétements de nos vainqueurs, et l'histoire de notre pays depuis 1763 jusqu'en 1840, n'est que le récit d'un long et souvent brutal combat entre les tenants de ces deux grands principes: anglicisation de toute la terre canadienne d'une part, et de l'autre, lutte pour le droit à l'existence avec conservation de tout ce qui constitue l'entité distincte d'un peuple.

Cela aboutit aux événements de 1837 et de 1838. Le mouvement insurrectionnel mal organisé et ne couvrant qu'une petite portion de la province, devait tout naturellement être écrasé. L'échafaud et l'exil achevèrent ce que les baïonnettes et les torches incendiaires avaient laissé de côté. Lord Durham, délégué par le gouvernement impérial

1. Tous ces textes sont tirés de la traduction de Marcel-Pierre Hamel, aux Editions du Québec, 1948. Après vérification à l'original pour les affirmations relatives à l'usage des termes en anglais.

après cette période d'agitation, pour se rendre compte de l'état du pays et voir aux moyens d'y ramener l'ordre en même temps que d'y assurer la suprématie de sa race, rédigea ce fameux rapport dont les conclusions ont toujours servi, il ne faut pas en douter, de programme à ceux qui, depuis cette époque, ont mis de côté les moyens violents pour prendre les voies plus astucieuses de la politique et de la diplomatie, mais dont le but a toujours été le même: unification des races qui peuplent le Canada, et absorption de la nôtre dans le grand tout anglo-saxon. Le mémoire de Lord Durham prenant pour objet que notre nationalité devait nécessairement et fatalement disparaître, recommandait d'abord un projet d'union des Haut et Bas Canadas, puis prévoyait pour vingt-cinq années plus tard, l'établissement de la confédération de toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, dont le but et la conséquence inévitable étaient, dans la pensée du noble Lord, de faire de la province de Québec, une province anglaise.

Le germe du système politique qui nous régit actuellement se trouve donc dans ce document historique, mais bien avant Lord Durham, en 1800 et en 1814, la même idée d'une confédération des provinces avait été émise, la première fois par l'hon. M. Uniacke de la Nouvelle-Ecosse, et ensuite par le juge en chef Sewell de Québec, qui passe pour avoir été, dans le temps, un de nos plus ardents ennemis.

Bref, l'union fut faite, et ce système fonctionna tant bien que mal pendant le quart de siècle que lui avait assigné Lord Durham, pour durée. Accepté à contre-cœur et même avec protestations par le peuple du Bas-Canada, ce ne fut que grâce aux efforts et à la sagesse de Lafontaine, de Morin et de leurs partisans que notre nationalité dut de n'y pas sombrer. Au contraire, et malgré tout, nous vivions, nous prenions même de la vigueur. L'oligarchie s'était écroulée sous les coups des chefs libéraux, le "family compact" avait été terrassé, Sydenham en était mort et Metcalfe lassé et vaincu, avait quitté le pays pour s'en aller finir ses jours au milieu des siens. Aussi, après l'adoption du "Bill d'indemnité", la plus grande victoire que nous remportâmes de toute cette époque et après les émeutes de Montréal, en avril 1849, les tories déçus formèrent une association qui prit le nom de "British League of North America", et demandèrent à grands cris l'union de toutes les provinces de l'Amérique anglaise. La prédiction de Lord Durham ne s'accomplissait pas assez vite.

Leur voix ne fut pas entendue, mais de là date la naissance de ce mouvement en faveur d'une confédération, mouvement à peine perceptible au début, qui semble mourir, qui renaît, que certains hommes politiques actionnent, que d'autres refrènent et qui enfin, grâce aux discordes qui signalèrent les dernières années de l'Union, entraîna la grande majorité du peuple canadien et reçut sa consécration le 1er juillet 1867. C'est monsieur Boulton de Norfolk, qui à la session de 1850, propose l'union fédérale. C'est monsieur Merritt de Lincoln qui, l'année suivante, amène la même question devant le parlement, et ne re-

cueille que six adhésions. A la même session de 1851, le principe de la double majorité est mis en honneur pour la première fois et Baldwin n'ayant recueilli les voix que de quelques-uns de ses partisans du Haut-Canada dans une question intéressant cette partie du pays, et bien qu'il eût la majorité dans toute la Chambre, abandonne le poste de premier ministre. C'est là le commencement du trouble et du désaccord qui conduira à la rupture de l'union et à la formation de la confédération. Désormais, l'agitation des masses et l'instabilité ministérielle sapent l'existence d'une association que le Haut-Canada avait acceptée comme affaire de spéculation, pour faire payer sa dette, et que le Bas-Canada avait été forcé de subir, à la manière de tous les vaincus, Georges Brown fait entendre dans sa province, ces premiers appels au fanatisme qui l'ont rendu si fameux, et réclame hautement la représentation basée sur la population. Le "Globe" répand à jets continus, les ardentés tirades de son inspirateur et se crée cette mauvaise réputation dont se serviront si longtemps, au milieu des nôtres et avec quel succès ! les adversaires du parti libéral. Le Bas-Canada résiste et tenace, appuyé sur la clause de l'Acte d'Union qui met les deux provinces sur le même pied au point de vue du nombre des représentants, se refuse à tout changement qui ne se ferait qu'à son détriment.

Entre temps, à la session de 1858, le deuxième ministère Cartier-MacDonald annonce lors de sa formation, que "l'opportunité d'une union fédérale des provinces anglaises va être sérieusement examinée, et qu'il fera à ce sujet, des ouvertures au gouvernement impérial et aux Provinces Maritimes". Des résolutions favorables à une confédération sont proposées par monsieur Galt, mais abandonnées comme prématurées. Après la session, MM. Cartier, Galt et Rose se rendent en Angleterre pour entamer des négociations avec "Downing Street". Les Provinces Maritimes consultées montrent peu d'empressement, demandent du délai et finalement, la question, trainant en longueur, est abandonnée.

L'idée faisait tout de même son chemin. La presse s'en était emparée. M. Etienne Parent dans le "Canadien", s'était montré favorable au changement proposé de même que M. J.-C. Taché dans le "Courrier du Canada." D'un autre côté, "la Minerve" combattait dans un sens contraire, et l'ardent publiciste qu'était Joseph Cauchon prenait dans "le Journal de Québec", nettement attitude contre le projet, attitude qu'il devait démentir quelques années plus tard dans une brochure restée célèbre, et où il s'efforça de faire entrer ses compatriotes dans le mouvement fédératif.

Le Bas-Canada voyait avec hésitation et crainte arriver le moment où cette grande question serait posée. Lui qui n'avait accepté l'Union qu'à contre-cœur et qui ne faisait rien moins que bon ménage avec la province soeur, se demandait ce qu'il adviendrait de lui lorsque dans le pays, au lieu d'être au point de vue de la population et de l'influence, comme un est à un, il ne formerait plus que le tiers ou le

quart du grand tout canadien. De son côté, l'attitude de Brown qui disait dans le "Globe" en 1859, que la constitution de 1840 n'avait pas atteint son but qui était l'anéantissement des Canadiens d'origine française, et qu'elle n'avait servi qu'à rehausser l'influence de ceux-ci, n'était pas pour engager fortement nos pères à se lancer dans un inconnu qu'ils pouvaient redouter gros d'orages.

Mais, quelles que fussent les préférences de chacun, la situation empirait d'année en année et le moment approchait où elle allait devenir intolérable. De 1860 à 1864, deux élections générales avaient plongé le pays dans une agitation considérable, sans autre résultat que d'amener au Parlement-uni deux partis d'à peu près égale force. La conséquence était que les ministères se succédaient trop rapidement pour pouvoir appliquer leur politique respective. Au ministère Cartier-MacDonald avait succédé le ministère Mac Donald (Sandfield)-Dorion, puis à celui-ci l'administration Taché-MacDonald. La lutte avait revêtu un caractère d'âpreté extraordinaire, et les vieux qui nous parlent des périodes électorales de ces temps agités, font le récit de ces contestations terribles où les partis se livraient bataille autour des bureaux de votation, où, aux soirs ensanglantés de ces journées de combat, les cris de victoire des uns se mêlaient aux râlements de ceux qu'on assassinait. Dans l'enceinte législative, le temps des sessions s'écoulait en discussions le plus souvent violentes et stériles, et de ce Parlement d'où étaient sorties depuis 1840, tant de lois justes et libérales: établissement du gouvernement responsable, réhabilitation de la langue française, élaboration du code civil, abolition de la tenure seigneuriale, indemnité aux victimes de l'insurrection et tant d'autres ! il n'émanait plus aucune législation de valeur.

Une dernière crise précipita les événements. Le ministère Taché-MacDonald ayant été mis en minorité le 14 juin 1864, au lieu de recourir à une dissolution de la Chambre et à de nouvelles élections, entama des négociations avec son principal adversaire, Georges Brown et quelques jours après, celui-ci entra avec MM. MacDonald et Mowat dans l'administration et lui assurait par le fait, le concours du parti grit du Haut-Canada. Le but de la coalition nouvellement formée était de réaliser le changement de constitution dont on parlait depuis si longtemps, et de s'entendre avec les provinces maritimes pour l'établissement d'une confédération.

Le principe d'un système nouveau était d'ores et déjà décidé. Des hommes qui s'étaient combattus avec acharnement depuis de longues années, enterraient tout à coup la hache de guerre: Brown donnait la main à Cartier, MacDonald et Mowat devenaient des amis, et la prophétie de Lord Durham allait s'accomplir.

Non pas tout à fait, car les Canadiens d'origine française, au bout de ces vingt-cinq années d'Union avec les Anglais du Haut-Canada, par une protection évidemment providentielle, n'étaient pas encore sur

la pente qui conduit à la déchéance et à l'engloutissement. Au contraire, comme l'avait dit Georges Brown, ils avaient grandi, ils avaient pris de l'influence. Et maintenant que leur province était à un tournant sérieux de son histoire, maintenant qu'allait se réunir sur le vieux rocher québécois, cette conférence d'hommes qui allaient traiter des destinées de tout un grand pays, qu'allait-il sortir pour eux ou contre eux de ce congrès ? Les uns parlaient de larges prérogatives à accorder aux sections du pays, d'autres arrivaient là imbus de l'idée d'une union législative. Tout un peuple attendait avec anxiété ce qui allait résulter de la rencontre de ces hommes représentant des provinces aux intérêts si divers et le 10 octobre 1864, jour de l'ouverture de la conférence de Québec, on peut dire que le cœur de la nationalité canadienne-française s'arrête de battre, dans l'attente de ce qui allait se passer.

II

La conférence de Québec en 1864 — Les Pères de la Confédération : Brown, Cartier, MacDonald, Galt, etc.

Avez-vous déjà vu cette photographie représentant les délégués des provinces siégeant dans le vieux palais législatif de Québec en 1864, pour asseoir les bases du système politique qui nous régit ? Dans une vaste salle, autour d'une table chargée de livres et de dossiers, sont groupés trente-trois hommes dont la grave physionomie fait penser aux grands congrès diplomatiques européens tenus pour la rédaction d'un traité. Au fond, un grand vitrail éclaire la pièce et laisse voir dans la lumière d'un beau matin d'octobre, la Pointe-Lévis, le bout de l'Île d'Orléans, puis dans le lointain, les premiers contreforts des Laurentides. La majesté du lieu prête à la réunion un air frappant de grandeur et de solennité.

Debout, le front rayonnant d'intelligence et tenant à la main l'acte qui deviendra bientôt la loi régissant les domaines de Sa Majesté britannique dans l'Amérique du Nord, John A. MacDonald jeune encore, semble adresser la parole à ses collègues. Près de lui, la figure pensive et empreinte du sentiment d'une grave responsabilité, Georges-Etienne Cartier écoute la voix de son compagnon de lutttes. Cà et là dans la salle, les délégués de toutes les colonies: Georges Brown grand, la distinction même, et occupant à la table la place à laquelle lui donne droit sa qualité de principal participant au contrat qui va se signer: Sir Etienne-Pascal Taché, alors premier ministre du Canada-Uni, vénérable lutteur des anciens combats de l'Union; Oliver Mowat, que ceux qui l'ont vu trente ans après reconnaissent facilement; M. Tupper, le seul encore vivant et qui pourrait raconter toutes les péripéties de cette création si mouvementée d'une constitution; puis faisant cercle tout autour, tous ceux qui ont apporté là leurs connaissances, leur expérience, qui leurs craintes, qui leurs préjugés: Langevin, qui vient de

mourir, MacDonald, Galt, Chapais, Leonard Tilley, Peter Mitchell, Dickey Shea, de Terrebonne, etc., et tout à fait au bout de la table, dans une pose profondément méditative D'Arcy McGee, le barde de la politique d'alors, et dont la brillante carrière devait tragiquement finir quatre années plus tard, dans une rue d'Ottawa, brisée par la balle du fénien Trotter.

Les pourparlers avaient abouti; les chefs politiques des provinces maritimes avaient été pressentis sur leurs intentions durant l'été de 1864 à la réunion de Charlottetown, tout avait été réparé, et les événements entrevus et désirés par Lord Durham dans son rapport de 1829, étaient en voie d'accomplissement.

La convention siégea pendant seize jours et le 27 octobre 1864, lorsqu'elle termina ses travaux, le peuple des provinces apprit qu'une nouvelle constitution allait avant peu le gouverner. Les principaux articles de celle-ci pourvoyaient à l'établissement d'une union fédérale des provinces représentées à la conférence, d'un parlement général composé d'un sénat et d'une chambre des communes; on accordait au Haut-Canada ce qu'il demandait depuis si longtemps, la représentation d'après la population, le Bas-Canada ne devant jamais avoir ni plus ni moins de soixante-cinq députés et formant la base de calcul pour la représentation de toutes les sections du pays à chaque recensement; le principe des législatures locales était décidé; on établissait le partage des attributions des pouvoirs central et provinciaux, avec très large part au premier; l'achèvement du chemin de fer intercolonial était prévu et enfin, en considération de leur abandon au parlement fédéral du pouvoir de taxer, on octroyait aux provinces une allocation annuelle de 80 centins par tête de leur population au recensement de 1861.

Quarante ans ont passé depuis cette époque mémorable; la presque totalité de ceux qu'on nomme "les pères de la confédération" sont maintenant disparus de la scène du monde, et depuis plusieurs années déjà, le seul survivant de ce drame politique a quitté la vie publique. Le temps est venu, je crois, de porter un jugement sur leurs actes, et même de rechercher les mobiles qui les ont fait agir; jugement dépouillé par le temps de toute passion, et que la disparition de ceux qui en sont l'objet rend plus impartial.

Si l'on songe aux événements survenus entre la réunion des délégués et l'année 1867, et surtout si l'on repasse les débats de la session de 1865 où furent discutées et adoptées les résolutions servant de base au nouveau régime, l'antagonisme, la lutte entre les deux grands principes de l'union législative et de l'autonomie des provinces apparaît flagrante, ardente, pour ne pas dire, souvent acharnée. Les partisans de la centralisation à outrance et ses adversaires se dressent les uns contre les autres et les articles du traité né des disputes de la conférence, disputes qui parfois durent être violentes, ne sont que l'effet d'un compromis consenti par les champions de ces deux grandes idées.

Le Haut-Canada dans les personnes de MacDonald et de Brown et la minorité anglaise du Bas-Canada dans celle de Galt, arrivaient là, fermes partisans d'une union législative et pouvant mettre au service de leur cause le talent, l'expérience et l'habileté qui les distinguaient. MacDonald en proposant l'adoption de l'Acte fédéral à la session de 1865, ne se gêna pas de l'avouer, (1) de même que Georges Brown dans son très remarquable discours prononcé en faveur du projet, à la même session. (2). Quant à Galt, ses paroles prononcées au banquet donné aux délégués, à Toronto, après la conférence, projettent une lumineuse clarté sur les opinions entretenues par leur auteur: "Nous pouvons espérer, dit-il, que dans un avenir assez rapproché, nous consentions à entrer dans une union législative au lieu d'une union fédérale comme celle qui est aujourd'hui proposée. Nous aurions tous désiré une union législative, et voir le pouvoir concentré entre les mains du pouvoir central, comme la chose existe en Angleterre, et étendant l'égide de sa protection sur toutes les institutions du pays; mais nous avons vu qu'il était impossible de le faire tout de suite. Nous avons vu qu'il y avait des difficultés qui ne pouvaient être surmontées". (3)

D'ailleurs, en parcourant les débats de cette mémorable session, nous voyons presque tous les députés de langue anglaise, qu'ils viennent du Haut ou du Bas Canada se lever tour à tour et déclarer que leurs préférences sont pour une union législative. Les uns, comme Brown, John A. MacDonald, Galt, Alexander MacKenzie, Dunkin, Ford-Jones, Scoble, Shanly, tout en espérant pour un avenir plus ou moins rapproché la réalisation de leur désir et en l'appelant de tous leurs vœux, reconnaissent franchement la difficulté, sinon l'impossibilité momentanée d'un tel système, impossibilité due à l'opposition bas-canadienne; d'autres comme C. Cameron, le colonel Haultain ont peine à cacher leur déception; les uns approuvent le projet faute de mieux et parce qu'il est un premier pas vers le but à atteindre, les autres voudraient une union immédiate et font de leur mécontentement une des principales causes de leur opposition à l'acte proposé.

De plus, ce n'est maintenant un secret pour personne que durant l'automne de 1866, à Londres où les délégués du gouvernement canadien s'étaient rendus pour faire accepter la nouvelle constitution par les autorités impériales. John A. MacDonald faillit à ce sujet faire faux bond à Cartier et ce ne fut que sur les menaces de celui-ci de revenir et de soulever le Bas-Canada, que le chef haut-canadien encouragé par Galt, cessa ses intrigues auprès de Downing Street. Une conférence faite dernièrement à Toronto par Sir Richard Cartwright et qui eut beaucoup de retentissement, fait clairement voir le double jeu du vieux chef tory à cette époque.

1. « Le Canada sous l'Union », Turcotte — II — 543.

2. Débats, 1865 — pages 92 et suivantes.

3. Débats, 1865 — page 268.

Tous les délégués à la conférence de Québec, comme le disait Galt, ceux de langue anglaise, cela s'entend, étaient donc favorables à l'Union législative; la crainte de voir le Bas-Canada, et probablement aussi les Provinces maritimes, se révolter contre un tel projet et tout faire manquer, fut dans l'occurrence, ce qui nous sauva."

La lecture de ce texte n'aura apporté de surprise à personne. Et c'est d'ailleurs à cette fin que j'en apporte le texte complet ici, sans interruption ni retouche, pour bien faire voir qu'en 1900 comme en 1967, qu'en 1867 comme en 1900 à travers un témoin qui véhicule encore la relation des contemporains de l'A.A.B.N., la continuité des points de vue reste totale. Toujours nous trouvons la "nationalité" ou "nation" canadienne-française face aux entreprises de son conquérant, pour déjouer sans cesse ses efforts assimilateurs et garder son identité. Toujours intervenant avec le sens de son "unité" propre, opposant violemment son "unité" à l'unité de l'autre dans le un contre un assimilateur de l'Union; concevant ses inquiétudes quant à la Confédération dans le rapport des forces qui fera "un" contre trois ou quatre; de même qu'aujourd'hui l'expérience de cent ans de Confédération dans l'esprit anglo-canadien bien décrit par le dernier article de M. Lessard, le fait se rebiffer devant un fonctionnement qui signifie "un" contre dix et réclamer l'égalité d'un véritable Canada à deux ou l'indépendance.

Après deux cents ans, le temps est venu pour le Canada anglais de descendre du rêve assimilateur et de sortir des illusions dont on a essayé de se payer à la fois pour se justifier et pour nous endormir. Il peut rester encore quelque temps à la possibilité d'une association des deux nations au Canada, mais à condition que le Canada anglais cesse de nier la réalité pour s'excuser de ne pas l'affronter telle qu'elle est. Le Canada anglais doit à l'heure actuelle décider s'il veut vraiment d'une réelle association sur une base d'égalité; et prouver qu'il est prêt à négocier en toute bonne foi dans cet esprit définitivement accepté. Sinon "la prospérité des provinces" qui est censée avoir motivé l'A.A.B.N. exigera avant longtemps que l'on s'apprête à négocier la forme de séparation, non seulement la moins dommageable — car cela ce ne serait la prospérité ni de l'un ni de l'autre — mais la plus profitable aux deux nations, dont l'histoire indiscutablement, a inextricablement lié le destin sur cette portion du territoire américain.

EXTRAITS D'UNE LETTRE D'UN CANADIEN AU VIETNAM

"A Saigon, comme un peu partout dans les 25 principales villes du pays, la bataille continue, mais le plus sauvage de l'attaque semble passé. Hier soir, nous avons réussi à trouver du pain chez une bonne vieille à l'autre bout de la ville. Ce matin quelques magasins entr'ouvrent leurs portes.

Vous raconter ce qui s'est passé dans ces quatre jours n'est malheureusement pas encore possible. Les balles sifflent toujours sous ma fenêtre; le ciel est plein d'avions, de jets et d'hélicoptères qui mitraillent, bombardent et lancent des rockets. Un peu partout dans la ville des foyers d'incendie continuent à crépiter et de sourdes explosions se font entendre d'heure en heure.

L'ennemi avait établi son quartier général dans une pagode; celle-ci a été saisie. Les Vietcongs occupent encore quelques maisons et postes de police, où ils se sont entourés, comme d'un bouclier, de femmes et d'enfants gardés en otage. Une de ces maisons est à quelques pas d'ici, sur notre rue. On a coupé l'eau et la nourriture est rare mais d'ici quelques jours tout sera sans doute revenu au calme.

On surveille particulièrement les hôpitaux car les unités vietcongs ont la méchante habitude de s'y réfugier et de mitrailler les malades quand on menace de molester leurs hommes. Ici et là sur les trottoirs, j'ai vu des cadavres; dans les églises, des dizaines de milliers de réfugiés. Plusieurs quartiers ont été incendiés, d'autres bombardés, et ces pauvres gens ont tout perdu.

Ces trois jours ont fait plus de vingt mille morts dans le pays. Le Vietcong se moque de la population. C'est déguisé en policier, en militaire, en paysan, en commerçant, que le 31 janvier, il s'est infiltré dans les 25 villes les plus peuplées du pays. Son but était bien net: s'abriter dans les écoles, les hôpitaux, les maisons remplies par lui de femmes et d'enfants; puis, de là, tuer, massacrer, le plus de gens possible, brûler, terroriser afin de déclencher par la peur — puisque la raison est hors de question — un soulèvement populaire.

Grâce à Dieu, il a failli sur toute la ligne. Il a perdu 15,000 hommes d'élite. Il a bien réussi à tuer des milliers d'innocents et à brûler des quartiers entiers; mais il n'a pas pu s'emparer d'un seul objectif majeur. Il est plus haï de la population que jamais."

André Gélinas, lettre du 3 février 1968.

PROBLÉMATIQUE ÉCONOMIQUE D'UN QUÉBEC INDÉPENDANT

par Pierre-André Julien, économiste

Avant d'analyser certains points économiques qui retiennent notre attention dans le problème de l'indépendance du Québec, j'aimerais rappeler à la suite de Messieurs Lévesque et Bourassa, que les raisons pour la souveraineté du Québec sont avant tout culturelles, sociales et politiques. Quels que soient les résultats d'une analyse économique, si les Québécois veulent l'indépendance ils feront fi de tout avertissement, surtout si celui-ci vient de ceux qui ont toujours aimé brandir des épouvantails pour profiter du statu quo.

Ceci dit, il demeure qu'il vaut mieux prendre des risques calculés, sinon prévoir le mieux possible les aléas de cette marche en avant.

Pour ce, nous allons essayer de résumer la place actuelle du Québec, soit sa situation économique et les problèmes posés par la division des pouvoirs; puis nous étudierons les conséquences d'une indépendance québécoise soit dans l'hypothèse la moins intéressante d'une évolution anarchique, soit dans celle beaucoup plus probable de la prise en main graduelle, probablement en moyen terme, des leviers de commande de la souveraineté du Québec.

1 — LA SITUATION

1.1. *Le Québec actuel*

Au point de vue économique, le point que tous peuvent admettre, c'est que les Canadiens français ne sont que témoins et non agents de l'évolution économique du Québec. Représentant 80.6% de la population québécoise, nous contrôlons en 1964 moins de 6% de notre production minière et de notre exploitation forestière; dans le transport maritime, aérien ou ferroviaire, nous contrôlons une fraction de 1% de ce secteur; dans le secteur financier, nos 31 compagnies d'assurance-vie possèdent un actif représentant 6.3% de l'actif canadien; dans l'assurance générale nous ne comptons que pour 4%; dans les banques, que pour 6.22%, etc... En résumé dans ce secteur, nous ne possédons que 8.4% des valeurs canadiennes correspondantes sans compter les valeurs américaines (11). Et la situation au lieu de s'améliorer se détériore encore plus. Par exemple, dans l'assurance-vie, en 1963 nos sociétés obtenaient 28.4% des primes perçues au Québec, en 1964 ce pourcentage a diminué à 25.5%. Or ces compagnies financières ont replacé au Québec moins de 5% de l'ensemble des épargnes perçues ici.

Dans le secteur industriel, nous ne sommes pas en meilleure posture sur notre propre sol. Surtout notre structure industrielle est malade. En 1964, les vieilles industries à croissance faible et à faible productivité, comme l'alimentation, le tabac, le cuir, les textiles et le vêtement, représentaient 39.6% de la production manufacturière totale contre moins de 30% en Ontario. Les industries à croissance normale et à bon salaire, comme le bois, les pâtes à papier, l'impression et l'imprimerie, le fer et l'acier, le matériel de transport, représentent aussi 39% de cette production; en Ontario elles représentent plus de 44%. Par chance nous faisons les gains dans l'industrie à forte croissance et à haut salaire comme la production des minéraux non ferreux et non métalliques, les dérivés du pétrole et du charbon, l'industrie des

appareils et fournitures électriques et la production chimique et parachimique. Ces industries rejoignent lentement celles de nos voisins avec 22% de notre production. (12)

Notre agriculture, retenant 11.1% de notre population ne représente que 5.7% de la valeur nette de la production totale du Québec en 1967 (13). Or les revenus per capita de nos fermiers ne représentaient en 1961 que 69% de la moyenne canadienne. (L'Ontario 112%, la Colombie Britannique 147%.) (4)

Ces facteurs ainsi qu'un taux plus faible d'instruction (12 années de moins qu'en Ontario) pour notre population active font que le revenu personnel per capita des Québécois en 1965 était de \$1,753. contre \$2,296. pour l'Ontario. Cela représente un écart de plus de 24% avec cette dernière province, de 12% de la moyenne canadienne et de 40% de la moyenne américaine (5). Ces écarts décroissent cependant lentement.

L'évolution actuelle des investissements nous est-elle favorable ou est-elle si terrible, comme l'affirment les pessimistes ? M. Roland Parenteau du C.O.E.Q. retraçait leur marche de ces dernières années. L'accroissement annuel est de l'ordre de 15 à 18%, "ce qui est la caractéristique d'une économie progressive". De 1960 à 1966 les investissements ont augmenté de 48.6% contre 46.9% en Ontario, mais ce n'est pas encore suffisamment rapide, vu notre retard. D'autant plus qu'ils sont plus faibles dans le secteur manufacturier, étant plus importants dans les autres secteurs. Pour M. Parenteau, "c'est beaucoup plus la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée que l'instabilité politique qui a nui et qui continue de nuire au Québec". (17)

Par chance le développement rapide de l'infrastructure du Québec et les investissements massifs dans l'éducation vont contribuer à transformer cette situation. L'éducation demeure une priorité, mais aurons-nous les moyens monétaires de poursuivre ce rythme si Ottawa fait fi de nos priorités ?

1.2. Problèmes dus à la division du pouvoir

Si depuis 1966, le Québec a réussi à récupérer une partie des fonds distribués aux provinces par les projets Arda, les centres culturels du centenaire et l'instruction spécialisée, les années antérieures ont presque toujours défavorisé le Québec. Par exemple, en 1959, 1960 et 1961 les subventions spécifiques d'Ottawa ont été deux fois plus élevées en Ontario et trois fois plus en Colombie Britannique (20). Le rapport de Monsieur Claude Morin, sous-ministre des affaires intergouvernementales disait que la confédération nous avait coûté en 1961, 1962 plus de 139 millions de dollars (8). Le rapport Bélanger, tenant cependant compte du déficit fédéral, parle d'un léger surplus d'Ottawa distribué au Québec pour l'année 1962, 1963, c'est-à-dire \$20.9 millions. (22)

Mais les chiffres ne veulent rien dire à côté des mauvais effets des politiques d'Ottawa notamment en matière monétaire. La politique globale d'Ottawa, basée avant tout sur les problèmes de l'Ontario, a trop souvent été néfaste au Québec. Les hausses du taux d'intérêt en 1965-1966 ont forcé le Québec l'an dernier, à hausser le taux d'intérêt sur ses propres obligations et ont été une des causes principales qui ont forcé le Québec à différer, peut-être pour les calendes grecques, le projet d'une sidérurgie québécoise, et à remettre l'exploitation hydro-électrique du bassin de la Baie James versus le projet de la Brinco justement à cause de la hausse du coût d'emprunt.

Mais le principal obstacle de cette division des pouvoirs, c'est la presque impossibilité de planifier globalement au Québec. Le C.O.E.Q. l'affirme lui-même dans son rapport annuel de 1966. Les professeurs Yves Roland de Montréal et Jean Marczewski de Paris le disent aussi clairement (21 et 10). Or si nous voulons reprendre en main notre économie, nous ne pouvons le faire sans planification; et cette planification suppose une plus grande souveraineté du Québec.

2. *Conséquences de l'indépendance du Québec*

Nous allons donc analyser les conséquences d'une indépendance politique du Québec au point de vue économique. La prospective étant toujours un art difficile nous allons faire deux hypothèses, conscient que la réalité future se situera probablement entre les deux extrêmes.

2.1. *Cas d'une indépendance anarchique*

D'abord, supposons que la population québécoise souhaite en majorité l'indépendance alors que nos partenaires s'y opposent énergiquement. La rupture se fait avec fracas. Pour mettre les choses au pire, le gouvernement nationalise une grande partie du secteur financier, les entreprises de transport ferroviaire et aérien, les communications, la production de gaz naturel et du pétrole, c'est-à-dire la plupart des entreprises dont le marché se trouve au Québec: ceci avec peu ou pas de compensation, surtout pour les entreprises de l'Etat fédéral.

Durant une certaine période de transition, la principale conséquence néfaste sera probablement une certaine instabilité de notre monnaie nouvelle. Un contrôle des changes devra être installé pour empêcher une trop grande sortie de capitaux hors du pays. De même les emprunts à l'étranger seront fort difficiles et les investissements venant de l'intérieur diminueront fortement, coupant notre principale source de crédit actuellement. Quelques compagnies, peu liées à un fort avantage comparatif ou absolu du fait de leur localisation québécoise, fermeront leurs portes pour aller s'installer ailleurs. Nous perdrons aussi quelques millions dû à une certaine péréquation entre les provinces pauvres et les provinces riches canadiennes. Mais cela, nous l'avons déjà discuté.

Le commerce extérieur par contre en souffrira-t-il ? Nous exportons actuellement 46% de notre production totale, soit en 1961, sur une production de 8 milliards 200 millions de dollars, \$2 milliards 300 millions dans le reste du Canada et un milliard 300 millions dans le reste du pays (13). Depuis quelques années la balance exté-

rière des marchandises a été le plus souvent positive, pendant que le secteur des invisibles nous était défavorable (30 et 19). Les investissements étrangers doivent combler ce déficit. L'indépendance diminuera nos exportations surtout dans le reste du Canada, du moins à la suite de l'impact psychologique. Par contre nous diminuerons aussi nos importations surtout vis-à-vis l'Ontario, réorganisant par exemple notre agriculture qui satisfait actuellement moins de 40% de notre consommation. Cependant ces mouvements ne pourront tomber au point mort par exemple entre l'Ontario et le Québec. Nous sommes actuellement le meilleur client de l'Ontario. Elle doit absolument acheter chez nous, surtout les matières premières qu'elle ne possède pas (ex. amiante), si elle veut que nous payons ses exportations. Une reconversion des courants commerciaux ne peut se faire très rapidement. D'autant plus qu'il est important de dire que nous contrôlerions le St-Laurent. Il est vrai que la tendance la plus normale du commerce ontarien devrait être du nord au sud. Mais l'immense population de l'axe Chicago-Détroit-Cleveland a plutôt une production concurrentielle avec celle de l'Ontario. Alors que le Québec a de forts liens structurels de complémentarité avec cette province, il est important de dire que tout appauvrissement du Québec à moyens termes aura des répercussions néfastes sur l'économie ontarienne.

Mais les grandes usines américaines ne fermeront pas leurs portes. L'Iron Ore ne délaissera pas les richesses de "la fosse du Labrador", les compagnies de pâtes et papier ne délaissent pas ces richesses forestières. D'autant plus que leurs investissements sont déjà tellement élevés au Québec que les abandonner serait une catastrophe pour elles. Les aciéries et les journaux américains ont besoin de notre matière première, les avionneries et les fabricants de fusées ont besoin de notre titane, de notre columbium et de notre tellurium. Les Américains à moins d'importer l'amiante russe doivent acheter le nôtre. Notre cuivre et les alumineries ne peuvent se passer de notre électricité la moins chère du monde. Cela est d'autant plus

vrai que les entreprises d'extractions sont liées le plus souvent directement avec les entreprises mères américaines.

Les bouleversements coûteraient probablement cher, mais par contre nous pourrions récupérer ailleurs beaucoup pour compenser.

D'abord nous garderions tous nos impôts pour répondre à nos propres priorités. La fin des doubles emplois comblerait la différence due à la péréquation. Par exemple, nous payons au moins 20% de l'entretien des ambassades du Canada à Paris, Milan et Londres alors que nous avons nos propres ambassades, dans ces villes; nous faisons de même pour notre office d'immigration; nous payons pour la R.C.M.P. au Québec alors que nous avons notre Sûreté provinciale; enfin, le fédéral a une grosse organisation pour percevoir les impôts au Québec alors que nous le faisons déjà, etc... Il en est de même pour la plupart des ministères qui sont largement redondants au Québec. Monsieur René Lévesque faisait aussi remarquer que nous payons plus de \$350 millions de dollars de trop pour une défense inefficace, \$40 millions de trop en sécurité de vieillesse parce que le Québec est une des provinces les plus jeunes du Canada, etc... (9)

Quant au problème des emprunts et des investissements, il faut souligner l'apport grandissant de la caisse de dépôt. Mais il y a plus; par exemple les 300 millions payés par année en primes d'assurance-vie et qui servent à construire les usines d'Ontario, pourraient servir maintenant à notre économie (11).

Mais surtout (et c'est peut-être la principale raison au point de vue économique pour la recherche de notre souveraineté) nous pourrions planifier pour reprendre lentement en main les principales rênes de notre économie. Nous pourrions ainsi obliger les entreprises étrangères à réinvestir un certain pourcentage croissant de leurs profits au Québec; nous pourrions obliger, par certaines contraintes (le Mexique l'a fait d'ailleurs), les investissements étrangers à s'unir selon un certain pour-

centage minimum à des capitaux québécois, ou encore à les obliger à ce que tel pourcentage de leur bureau d'administration habite un Québec unilingue.

A la longue, ces facteurs favorables ne compenseraient-ils pas un ralentissement économique ?

2.2. *Hypothèse d'indépendance graduelle*

D'autant plus que si l'indépendance se fait d'une façon graduelle, permettant de conserver certains liens économiques avec le reste du Canada, les inconvénients diminueraient alors que les avantages augmenteraient. Or, c'est autant la thèse de Monsieur Lévesque que celle du parti du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale. Le RIN veut être à même de discuter à part égale des ententes à caractère économique qui seraient contrôlées par les deux parties. De même, s'il veut une certaine socialisation, cela ne veut pas dire des nationalisations à outrance. "Il serait téméraire, même en théorie, de vouloir se soustraire à l'économie de marché, et d'autant plus que les leviers de cette économie nous échappent en pratique." (Programme politique du RIN, 1966-1967, p. 6) (18)

Dans ce cas, les monnaies et la libre circulation des biens et des services, le tout assorti à une politique douanière extérieure à l'avantage des deux parties et non d'une seule, pourrait faire l'objet d'ententes précises qui laisseraient à chaque partie des pouvoirs égaux. La stabilité de la monnaie maintiendrait le flux des investissements; une certaine ouverture des frontières ne contrarierait pas la complémentarité des deux pays; et nous pourrions planifier les investissements, le développement de notre industrie manufacturière, notre infrastructure, notre immigration, etc... Tout cela en vue de nos besoins et non de ceux de l'Ontario seul, puisque nos problèmes sont différents. Comme disait Monsieur Lévesque (9) les bureaux-chefs des entreprises canadiennes au lieu de quitter le Québec devraient au contraire s'assurer au moins une succursale au pays avec une charte québécoise. Ce que

nous perdriens en grosseur, nous le regagnerons en quantité. Le professeur Maurice Bouchard de l'Université de Montréal disait à un colloque des Semaines sociales du Canada: "Le capitalisme n'a pas de pays. Et à condition d'assurer avec le temps un rendement significatif à des capitaux, il n'y a guère de risques que la question de contrôle éloigne les capitaux extérieurs dont nous aurons toujours besoin". (2)

Nous avons déjà des outils encore peu utilisés, comme l'Hydro-Québec, notre caisse de dépôts, notre société générale de financement, SOQUEM, nos caisses populaires, le C.O.E.Q., etc. Nous pourrions renforcer ces sociétés, en créer de nouvelles, mixtes ou entièrement d'Etat, comme une Société d'exploitation forestière, une Société d'assurance-vie, une Société du commerce extérieur qui servirait d'intermédiaire entre nos petites entreprises et le marché international, etc...

L'indépendance du Québec est un but à moyen terme. En attendant nous avons de plus en plus d'hommes qualifiés. Nos grandes écoles en fournissent de plus en plus; les accords culturels français nous aident; nous pourrions récupérer beaucoup de Québécois qualifiés qui ont dû laisser le pays car les emplois relatifs à leur compétence étaient trop souvent réservés aux Anglo-Saxons ou aux étrangers.

4. Société et économie

D'une façon ou d'une autre, à long terme, nous avons beaucoup à gagner. Et dans la deuxième hypothèse le coût sera très bas alors que les gains seront énormes.

Il faut bien se mettre dans la tête que si nous ne voulons pas disparaître en 20 ans en tant que communauté de culture française, d'une façon ou d'une autre, dans la confédération ou en dehors, il faudra payer cher par beaucoup de doubles emplois et de politiques spéciales pour maintenir les particularités de notre société. Nous croyons que le coût sera beaucoup moindre dans un Québec souverain qu'autrement.

Le chanoine Groulx n'a-t-il pas dit à l'ouverture des assises préliminaires des États généraux du Canada français de novembre 1966: "Il s'agit en effet de bien autre chose qu'une action politique. Il y va de l'avenir d'une nation, acculée à la décision suprême: être ou ne pas être." (7)

BIBLIOGRAPHIE

1. Bourassa, Robert, « *Exigences économiques de l'indépendance-association* », « *Le Devoir* », 3, 4, 5, octobre 1967.
2. Bouchard, Maurice, professeur U. Montréal, « *La planification et la société canadienne française* », Semaine scolaire du Canada, Bellarmin, Montréal, 1961.
3. Conseil économique du Canada, 1er rapport annuel, Ottawa, 1964.
4. Conseil économique du Canada, 2e rapport annuel, Ottawa, 1965.
5. Conseil économique du Canada, 3e rapport annuel, Ottawa, 1966.
6. Conseil économique du Canada, 4e rapport annuel, Ottawa, 1967.
7. Les États Généraux du Canada français, rapport des caisses préliminaires, novembre 1966.
8. Harvez, Pierre, « *Coût de la confédération du Québec, 1961-62* », Actualité économique, janv.-mars 1965.
9. Lévesque, René, « *Réponse à Eric Kierans: l'hypothèse de travail économique* ». *Le Devoir*, 5, 6, 7 octobre 1967.
10. Marczewsky, Jean, « *Les conflits de souveraineté économique dans un système planifié* », Actualité économique, avril-juin 1963.
11. Morin, Rosaire, *Réalités et perspectives économiques*, Action nationale, Montréal, 1966.
12. Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, « *Québec, terre d'entreprise* », Québec, 1967.
13. Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, *Les échanges de biens et services entre le Québec et le monde extérieur*, Québec, 1967.
14. Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, « *Atlas du Québec, l'agriculture* », Bureau de recherches économiques, 1966.
15. Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, *Prévisions de la population 1966-1981 et de la main-d'oeuvre 1966-1976* », Québec, 1966.
16. Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, « *Statistiques* », mars 1967.
17. Parenteau, Roland, directeur du Conseil d'Orientation Economique du Québec, « *Baisse des investissements au Québec à courte échéance, mais une reprise à longue échéance* », « *Le Devoir* », 10 octobre 1967.
18. Programme du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, 1966-1967.
19. Raynaud, André, « *Croissance et structure économique de la province de Québec* », M.I.C., Québec, 1961.
20. Raynaud, André, « *Institution économique canadienne* », Beauchemin, Montréal, 1964.
21. Rolland, Yves, « *Le Ve plan français peut-il servir de modèle à un plan québécois* », Revue Commerce, septembre 1966.
22. Rapport de la Commission d'Enquête sur la fiscalité au Québec, Québec, 1966.
23. Wood & Gundy Securities, « *The province of Quebec, an Economic and Financial Survey* », Avril, 1967.

UN PROBLÈME CANADIEN DE SÉMANTIQUE

ÉTAT et SOCIÉTÉ — CULTURE et NATION

par Albert Lévesque (1)

Lorsque, en 1933, j'ai publié "*La nation canadienne-française*" (son existence, ses droits, ses devoirs), j'ai pris conscience, par les réactions qui me sont parvenues, de la nécessité d'explicitier le sens de certains termes utilisés dans mon ouvrage: tels les mots *Peuple, Race, Patrie, Pays, Nation, Culture, Etat et Personnalité nationale*. Aussi, lors de la seconde édition, en 1934, ai-je senti le besoin d'ajouter, en appendice, un *lexique* relatif à ces expressions. A le relire, aujourd'hui, il m'apparaît lui-même dépassé, voire incomplet. Dépassé, parce qu'il y a des termes dont le sens s'est précisé par l'usage, d'autres qui ont perdu de l'importance; incomplet, parce que, comme pour compliquer la terminologie, la Commission Laurendeau-Dunton vient d'y ajouter le mot "société" pour désigner les "*deux cultures dominantes du Canada*", comme si les mots "culture" et "société" pouvaient s'interchanger impunément, et celui de "société" remplacer, sans inconvénient, le mot "nation".

A une trentaine d'années de distance, le problème de sémantique (que j'ai tenté de résoudre en prétendant

1. Introduction à un ouvrage à paraître: *La Nation canadienne-française*, hier, aujourd'hui, demain.

que l'expression "nation canadienne-française" est la seule juste pour identifier l'ensemble des héritiers de la langue française, au Canada) rebondit, et s'étend, cette fois, à la population canadienne tout entière. En effet, si la population canadienne-française semble avoir généralement adopté le terme "nation" pour s'identifier elle-même et se distinguer de la population anglophone du Canada, c'est celle-ci qui n'est pas disposée à reconnaître cette dénomination comme légitime. Elle voudrait s'en tenir au mot "peuple", voire au mot "race" (lire *race*, en anglais), comme le manifestent les termes mêmes du récent mandat confié à la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, où il est question des "deux peuples qui ont fondé la Confédération", des deux peuples fondateurs ("founding races", en anglais), et de "groupes ethniques" pour désigner cette trentaine d'îlots d'immigrants, plus ou moins récents, qui possèdent une origine linguistique commune. D'autre part, depuis l'élan indépendantiste qui se répand au sein de la population québécoise (environ six ans), de plus en plus nombreux sont ceux qui ont tendance à remplacer l'expression "nation canadienne-française" par l'expression "nation québécoise" (quand ce n'est pas "nation laurentienne" ou, plus récemment, "nation française du Canada"); comme si toutes ces expressions pouvaient s'interchanger impunément, c'est-à-dire sans créer de la confusion dans les esprits peu avertis. Bref, à trente ans de distance (et au moment où je m'appête à publier un nouvel ouvrage sur "*La Nation canadienne-française*" (Hier — Aujourd'hui — Demain), je sens le besoin de réenvisager sommairement le problème de sémantique à la solution duquel j'ai déjà apporté une contribution. Pour y voir clair plus facilement, avant de rechercher les termes les mieux appropriés pour désigner les réalités culturelles ou linguistiques au sein desquelles évolue la population du Canada, établissons, d'abord, la réalité des faits envisagés sous cet aspect.

* * *

Pour ne pas alourdir mon texte de statistiques indigestes, disons que, *grosso modo*, le Canada tout entier se peuple d'environ 5.000.000 de familles (moyenne de quatre personnes par famille, soit environ 20.000.000 d'habitants). Chacune de ces familles, utilisant une *langue particulière* comme instrument de développement mental de leurs enfants, possède, par conséquent, un *langage familial* propre; mais tous les enfants de ces familles n'ont pas l'égal privilège de bénéficier de leur langage familial comme langage scolaire, c'est-à-dire pour compléter leur développement intellectuel dans les écoles qu'ils fréquentent. En effet, au point de vue *langage familial*, on peut établir le tableau sommaire suivant: environ 1.500.000 familles *francophones*; environ 2.800.000 familles *anglophones*; tandis qu'environ 700.000 familles d'immigrants, plus ou moins récentes, forment une mosaïque d'une vingtaine de *langues familiales* différentes; de sorte qu'on peut dire qu'au Canada, à la tombée du jour, autour de la table de famille, se parlent une vingtaine de langues différentes. Le tableau est bien différent au point de vue *langage scolaire*, c'est-à-dire quant à l'usage de la langue reconnue comme langue d'enseignement. A cet égard, le lot de 1.500.000 *familles francophones* se divise en deux groupes: le *groupe québécois*, qui possède le même langage dans la famille et à l'école, soit environ 1.300.000 familles, et le groupe des *minorités francophones*, dispersées dans le reste du pays (soit environ 200.000 familles) dont le langage scolaire est étranger: la *langue anglaise*. Quant aux 700.000 *familles d'immigrants*, également dispersées d'un océan à l'autre et qui se partagent une vingtaine de langages familiaux différents, leur langage scolaire est étranger: la *langue anglaise*, dans une très large proportion. De sorte qu'en résumé, on peut dire qu'il existe, au Canada, *deux communautés linguistiques ou culturelles*; la *communauté francophone* (environ 1.300.000 familles, groupées dans l'Etat québécois) et la *communauté anglophone* (environ 3.700.000 familles, dont environ 25% se constitue de "minorités linguistiques", près de trente fois différentes

par leur langage familial, mais qui s'intègrent lentement à l'anglophonie canadienne par le truchement de l'école, qu'il s'agisse des "minorités francophones" ou de la mosaïque des "minorités d'immigrants"). Telle est, sommairement rappelée, la situation de fait sur le plan linguistique ou culturel, en terre canadienne, depuis 1867.

C'est cette situation que la Commission Laurendeau-Dunton résume en déclarant qu'il existe, au pays, "*deux cultures dominantes*" qui s'incarnent en "*deux sociétés distinctes*": la "société anglophone" et la "société francophone"; et c'est cela que, bien avant la Commission Laurendeau-Dunton, on avait pris l'habitude de désigner abusivement par les expressions "Canada anglais" et "Canada français"; et c'est cela que le gouvernement Pearson voudrait désigner comme "peuples fondateurs ou *founding races*"; et c'est cela que j'ai désigné, il y a trente ans, comme "nation canadienne-anglaise" et "nation canadienne-française" (ou anglo-canadienne et franco-canadienne); et c'est cela, enfin, que les indépendantistes d'aujourd'hui voudraient désigner comme "nation canadienne" et "nation québécoise", réservant l'épithète "canadienne" aux seuls anglophones du pays pour n'attribuer l'épithète "québécoise" qu'aux seuls francophones de l'Etat du Québec, ignorant ainsi le fait des "minorités linguistiques", tant au Québec que dans le reste du Canada, les unes et les autres étant destinées selon eux à une assimilation, lente, mais inévitable. Que penser de toute cette salade de dénominations différentes ? C'est en cela que réside le *problème de sémantique* qui se pose à l'attention de tous les Canadiens qui commencent enfin à prendre conscience de leur propre identité collective.

* * *

Evidemment, pour les anglophones du Canada, entraînés, depuis deux siècles, à considérer les descendants des 10.000 familles françaises, que la France de Louis XV a cédés à la Grande-Bretagne en 1763, comme des *vaincus* à qui ils font l'honneur de la tolérance, et entraînés, depuis un siècle (depuis 1867), à les considérer com-

me une "minorité linguistique" qu'ils n'ont pas encore désespéré d'assimiler entièrement, évidemment, dis-je, pour les anglophones du Canada, ainsi drapés dans leur manteau de supériorité militaire et numérique, (et sans oublier, économique et politique), l'expression "*founding race of Confederation*" appliquée à les désigner, représente celle qui leur apparaît la plus condescendante, la plus distinguée, la plus généreuse. Aussi est-ce cette expression que le gouvernement Pearson a choisie en confiant un mandat à la Commission qu'il a créée pour enquêter sur la situation du bilinguisme et du biculturalisme dans le pays de 1965-66. C'est déjà marquer que l'anglophonie canadienne a d'ores et déjà renoncé, en quelque sorte, à l'assimilation des Canadiens français, en parlant ainsi de "*l'égalité des deux peuples fondateurs de la Confédération canadienne*", non sans sentir le besoin d'ajouter: "compte tenu de l'apport des *autres groupes ethniques* à l'enrichissement culturel du Canada" (ce qui laisse entendre que les deux peuples fondateurs constituent, eux aussi, des "groupes ethniques"). Aux prises avec une terminologie aussi ambiguë, les commissaires royaux ont cherché à la préciser, tant pour mieux dialoguer entre *eux-mêmes* que pour mieux se faire comprendre de *tout le public canadien*. Dans ce dessein, ils ont rejeté dans l'ombre la terminologie gouvernementale: "peuple", "race", voire "groupe ethnique", pour mettre l'accent sur les notions de "langue" et de "culture". C'est pourquoi ils ont introduit l'expression "*deux cultures dominantes*" pour désigner les "deux communautés linguistiques" (anglophone et francophone) dont j'ai fourni le sommaire tableau ci-dessus. Puis ils ont cherché à définir, le mieux possible, leur mot "culture", l'envisageant, en résumé, comme un "*style de vie*". Enfin, ils ont assimilé l'existence de leurs "deux cultures dominantes", ou leurs deux "styles de vie", à l'existence de "*deux sociétés distinctes*", pour conclure finalement que le Canada comporte, à la fois, une "société anglophone" (ou canadienne-anglaise) et une "société francophone" (ou canadienne-française). De cette façon, ils ont cru pouvoir

éviter, impunément, de recourir au mot "nation"; mot que l'anglophonie canadienne redoute parce qu'elle n'en comprend pas le sens. En prenant cette attitude, les commissaires royaux, forts du prestige dont ils jouissent nécessairement, ont-ils, par leur trouvaille, résolu le problème canadien de sémantique ? A mon avis, loin de là : ils l'ont compliqué davantage ; ils se sont fourvoyés. Et je voudrais le démontrer sommairement dans les propos qui suivent.

Etat et Société

Il suffit d'ouvrir un dictionnaire pour constater que le mot "société" possède, au moins, une dizaine de sens différents. C'est donc un terme qui prête à ambiguïté, à sa source même ; par conséquent, un terme à éviter quand on a le souci de résoudre un problème de sémantique. Certes, le mot "société", précisément parce qu'il peut signifier diverses réalités, a l'avantage de pouvoir s'accommoder, comme on dit, à toutes les sauces. Ainsi, il signifie vaguement : "assemblage d'hommes unis par la nature ou les lois" ; ou encore tout simplement "association d'individus liés par un contrat tacite ou explicite" ; ou encore "état des hommes ainsi unis". De sorte que, il est possible de parler de "société canadienne-française", ou de "société canadienne-anglaise", sans commettre de crime linguistique, si on veut signifier par là l'ensemble de la population francophone du Canada, ou l'ensemble de la population anglophone ; l'expression équivaut, alors, au mot "peuple", ou encore à l'expression "civilisation canadienne-française", ou "civilisation anglo-canadienne" ; tout dépend du contexte. Mais, appliqué dans le contexte dont il s'agit actuellement, c'est-à-dire pour déterminer une "communauté linguistique" (ce qui implique, non seulement un *lien intellectuel particulier*, mais aussi une *réalité organique* douée de stabilité et de viabilité), le mot "société" implique, comme éléments de base, a) l'accord de volontés libres ; b) pour la poursuite d'une *fin commune* ; c) sous une *autorité commune* ; trois éléments

essentiels qui fondent l'*unité sociale*, la *réalité sociologique*.

Selon cette définition générale, le mot "société" prend un sens particulier, non pas par ses deux éléments ("accord de volontés libres" et "acceptation d'une autorité commune"), mais par le caractère de *la fin poursuivie* par les membres qui la forment. A ce titre, on distingue des fins *nécessaires*, et des fins *facultatives*, qui sont, respectivement, à l'origine de sociétés nécessaires et de sociétés facultatives. Le souci d'un couple, qui s'aime, de consacrer cet amour dans une union féconde, l'induit à fonder la "*société familiale*"; société généralement considérée comme nécessaire dans une humanité civilisée. La recherche d'une plus grande sécurité personnelle amène un ensemble de familles ou de personnes, établies sur un même territoire, à fonder une "*société civile ou politique*", synonyme d'Etat (au sein de notre monde moderne); autre société généralement considérée comme nécessaire dans une humanité civilisée. Hors ces deux types de société, les autres sont des sociétés facultatives: sociétés religieuses, sociétés culturelles (littéraires, artistiques, ou scientifiques), sociétés industrielles ou commerciales, etc... etc.

Etant donné le caractère des propos qui font l'objet du présent article, il est évident que le mot "société" devient ici synonyme d'*Etat*, de *société civile ou politique*. Aussi, pour éviter toute confusion, je me servirai du mot "Etat" et non pas de "société" pour désigner cet ensemble de personnes ou de citoyens qui, explicitement ou tacitement, se mettent d'accord pour trouver, sous une autorité commune, leur plus grande sécurité personnelle: sécurité vitale, sécurité contractuelle, sécurité dans le travail, sécurité dans leurs biens matériels, etc. même si, ainsi, ils réduisent d'autant leur propre liberté individuelle. Cette mise au point faite, il reste à définir la signification du mot "Etat".

Que signifie ce mot, aux yeux des politicologues de l'heure présente? L'un de ceux qui me paraît en fournir

la meilleure interprétation est l'auteur de ce petit volume, intitulé "*L'Etat*", par J. Donnedieu de Vabres (paru en 1957, dans la collection "Que sais-je ?"). J'y puise largement les considérations suivantes. "Le terme d'Etat", écrit-il, "n'est pas très ancien ; la plupart des idées qu'il évoque, celle de *pouvoir* comme celle d'*ordre*, remontent pourtant à la cité grecque et à l'Empire romain. C'est au XVI^e siècle que la *notion moderne d'Etat* est entrée dans la terminologie politique. Elle s'oppose alors au vieux rêve de souveraineté universelle avec sa triple résonance romaine, chrétienne, germanique. Elle marque l'apparition de pouvoirs absolus, mais enfermés dans des frontières et attachés à une population, ainsi que la révolte des monarchies contre la souveraineté impériale et contre la souveraineté pontificale".

* * *

Quelle est donc cette "*notion moderne d'Etat*" ? L'auteur l'analyse brièvement et lui découvre quatre principaux traits caractéristiques : *pouvoir efficace, pouvoir souverain, pouvoir légitime, pouvoir spirituel*. Écoutons-le. "Le terme d'Etat évoque d'abord l'*idée de pouvoir*, de pouvoir efficace, protégé, organisé. L'Etat est une forme d'organisation sociale qui garantit, contre les périls extérieurs ou intérieurs, sa propre sécurité et celle de ses ressortissants. Il dispose à cet effet de la force armée et de multiples mécanismes de coercition et de répression". Car, si l'Etat garantit la sécurité de ses ressortissants, cela ne va pas sans restreindre leur liberté. "Un Etat sans puissance matérielle de contraindre est une contradiction en soi. Les services qu'il rend se confondent avec les prérogatives qu'il exerce. On conçoit mal, dans le domaine politique, une protection sans domination. L'immense système administratif de l'Etat moderne est, à la fois, un moyen de satisfaire les besoins du public, et un instrument de puissance pour ceux qui en disposent". On n'entend pas souvent parler de la "sûreté de l'Etat", comparativement aux déclarations relatives aux "droits des citoyens"; mais la première garantie de ces droits est l'existence d'un Etat sûr".

“Pouvoir efficace, l’Etat implique aussi un *pouvoir souverain*, capable de s’organiser lui-même, exclusif de toute subordination. Cette souveraineté s’affirme à la fois sur le plan interne et sur le plan international. Dans le conflit permanent entre toutes les forces sociales, c’est à l’Etat qu’il appartient d’exercer l’arbitrage suprême, et son autorité ne peut se laisser dominer matériellement ni moralement par aucune autre, qu’il s’agisse d’organisations syndicales, de communautés religieuses, de groupements professionnels ou politiques. De même, l’Etat se caractérise dans la communauté internationale par un degré élevé d’indépendance, d’autonomie”, (que) “la démocratie a d’ailleurs renforcé en lui conférant un fondement populaire, une base sentimentale et communautaire: la souveraineté de l’Etat n’est pour elle que l’expression des droits du peuple à disposer de lui-même et de sa destinée; elle consacre la suprématie de la volonté populaire”.

“Pouvoir efficace, pouvoir souverain, l’Etat se définit encore comme *pouvoir légitime*. L’assentiment de l’opinion au pouvoir d’Etat est un de ses éléments constitutifs”. Sans doute, “l’autorité de l’Etat” suppose-t-elle “contrainte toujours possible”, mais le plus souvent il s’agit d’une “autorité reconnue” qui “repose sur une base psychologique de large consentement”. En effet, “c’est sur l’opinion seulement que le Gouvernement est fondé” et ceci s’applique “aux Gouvernements les plus despotiques et les plus militaires aussi bien qu’aux Gouvernements les plus libres et les plus populaires”. Le pouvoir de l’Etat devient ainsi “un *pouvoir spirituel*”. “Le problème de l’Etat est ainsi, pour une large part, un problème psychologique. L’Etat est une société dont les ressortissants acceptent généralement, pour régler leurs conflits, le pouvoir organisé, et dont les pays étrangers reconnaissent l’existence. La légitimité est la forme spirituelle de la domination, l’aspect moral de la contrainte: si l’Etat libéral laisse les citoyens penser ce qu’ils veulent, il se fonde cependant sur la reconnaissance générale de son pouvoir, sur une large adhésion des esprits à ses

fonctions et à son action. La démocratie s'efforce, d'ailleurs, de rationaliser la lutte pour le pouvoir, d'organiser la participation de tous à la vie publique: elle met ainsi en pleine lumière l'aspect psychologique de l'Etat, la valeur spirituelle du pouvoir".

Et l'auteur déclare, en guise de conclusion: L'idée d'Etat paraît ainsi d'une ambiguïté essentielle. En un sens, l'Etat est le pouvoir suprême et transcendant, qui a mission d'exercer un arbitrage souverain entre les diverses forces collectives", dont il exprime le souci d'unité; "mais, d'autre part, si le pouvoir politique domine théoriquement toutes les autres formes d'autorité, il doit pourtant toujours compter avec elles et n'est le plus souvent que leur reflet". On peut exprimer cette ambiguïté dans la phrase lapidaire que je propose: "*L'Etat moderne est l'incarnation d'une autorité déléguée, d'une structure et d'un ordre social consentis*". Et comme les modalités varient très souvent d'un Etat à l'autre, on peut dire, avec l'auteur, que "s'il existe une notion de l'Etat généralement reçue, et au demeurant assez vague, l'histoire confère à chaque Etat un *style*, une *structure originale*".

* * *

A la lumière de cette brève analyse du concept contemporain d'Etat, on peut tirer la définition suivante: "*L'Etat évoque l'idée d'un pouvoir efficace, souverain et légitime qui d'une part, s'incarne en des formes d'organisation sociale et des institutions destinées, avec l'assentiment général de ses ressortissants, à garantir leur sécurité et la sienne contre les périls extérieurs ou intérieurs et, d'autre part, établit, selon des normes et des règles de conduite communes à tous, une façon de vivre homogène, équivalente à un style de vie caractéristique*". Si maintenant, on rapproche de cette définition celle que les commissaires royaux ont formulée, dans leur récent rapport définitif, pour nous expliquer ce qu'ils entendent par le mot "société" (incarnation, selon eux, de chacune des deux cultures dominantes du Canada), à savoir: "*les for-*

mes d'organisation et les institutions qu'une population assez nombreuse, animée par la même culture, s'est données et a reçues, dont elle dispose librement sur un territoire assez vaste et où elle vit de façon homogène, selon des normes et des règles de conduite qui lui sont communes", si on rapproche, dis-je, leur définition de celle que je viens de tirer de l'analyse de Donnedieu de Vabres, il devient évident que le terme "société" prend, dans la bouche des commissaires, la signification pure et simple de "*société civile ou politique*", de "*société étatique*", en un mot la signification "*d'Etat*". Et, ainsi, ce qu'il faut lire, dans leur rapport, c'est qu'ils considèrent que les *deux grandes cultures dominantes du Canada s'incarnent en deux Etats distincts, l'Etat francophone et l'Etat anglophone*, comme s'il existait un tel état de choses dans notre pays, comme s'il y existait un "*Canada français*" et un "*Canada anglais*".

L'interprétation étatique du mot "société" est tellement évidente, bien qu'implicite dans la bouche des commissaires, qu'ils se trahissent eux-mêmes en déclarant, immédiatement après avoir défini *leur* sens du mot "société", ce qui suit: "Nous avons reconnu, *dans le Québec*, les principaux éléments d'une société francophone distincte; ainsi en est-il pour l'autre culture dans les *provinces anglophones*..." Il est clair que ce qu'ils désignent comme "société francophone", c'est ni plus ni moins que la "*société québécoise*", c'est-à-dire *l'Etat du Québec*. Or, à ce compte, ce n'est pas simplement "deux sociétés distinctes" que comporte le Canada, mais au moins "*dix sociétés distinctes*" correspondantes à "*dix Etats distincts*", à dix réalités étatiques. En effet, s'il est légitime de voir, "*dans le Québec*", les principaux éléments d'une *société francophone distincte* (parce que le Québec comporte des organisations et des institutions dont la population, animée par la même culture, dispose librement et grâce auxquelles elle peut vivre de façon homogène, selon des normes et des règles de conduite communes), s'il est légitime, dis-je, de voir cela, *dans le Québec*, ne l'est-il pas autant de voir la même chose *dans chacune des autres pro-*

vinces du Canada ? La population de chaque autre province canadienne est, elle aussi, *animée par la même culture* (constitutionnellement, chacune est souveraine en matière culturelle) ; elle dispose, elle aussi, librement de ses institutions ; elle aussi vit, sur son territoire, de façon homogène, selon des normes et un style de vie qui lui sont communs. Bref, pour être en droit de parler de *deux sociétés distinctes*, c'est-à-dire de *deux Etats distincts*, incarnation de *deux cultures distinctes*, il faudrait que le Canada comporte seulement deux Etats-associés : d'une part, un *Québec ou Canada francophone* et, d'autre part, un *Canada anglophone* (celui-ci résultant de la fusion politico-culturelle de toutes les provinces anglophones du pays) ; ce qui peut être un rêve, mais ne correspond pas à la réalité de l'heure présente.

Il n'existe, au sein du Canada de 1968, ni "dualité étatique", ni "dualité culturelle", mais bien une *réalité multi-étatique et multiculturelle*. Et il en sera ainsi tant et aussi longtemps que le Canada comportera dix Etats provinciaux, *souverains en matière de culture*, consacrant ainsi l'existence (ou coexistence) de dix communautés culturelles, distinctes, sinon chacun par son langage respectif, à tout le moins par son absolue autonomie vis-à-vis les autres. Affirmer, par conséquent, que le Canada comporte "deux sociétés distinctes", au lieu de "deux nations distinctes", en qui s'incarneraient les "deux cultures dominantes", c'est nettement fausser l'image du Canada aux yeux de l'étranger et induire en erreur les citoyens canadiens. C'est, en un mot, abuser singulièrement du sens des mots, et compliquer davantage le problème de sémantique que les Canadiens de l'heure ont d'abord à résoudre avant de s'attaquer à en résoudre d'autres. Pour n'avoir pas eu le courage de recourir au mot "nation", incarnation d'une "culture", les commissaires royaux, loin d'avoir fait une trouvaille, se sont rendus coupables d'une hérésie, comme je vais le démontrer sub-
séquentement.

Culture et Nation

L'hérésie commise par les commissaires royaux, elle consiste, d'une part, à attribuer au mot "culture" un sens erroné et, d'autre part, à considérer qu'une "culture (même ainsi mal envisagée) puisse s'incarner dans une société politique, une société étatique, celle-ci ne pouvant être autre chose que l'incarnation d'un "pouvoir", peu importe le caractère culturel ou national de ses ressortissants. Examinons les choses de plus près.

* * *

Les commissaires royaux nous avertissent que le mot "culture" est un mot "*dont on a pu consigner près de trois cents définitions*". Ils en choisissent une parmi elles, ou en ajoutent une de leur cru. La voici. Après avoir rejeté, comme trop large, le sens du mot "culture", synonyme de "*civilisation*" (comme dans la *civilisation occidentale* ou la *civilisation nord-américaine*, qui pourtant incarne bien "un style de vie"), et après avoir rejeté, comme trop étroit, le *sens humaniste* du mot "culture" (incarnation des "œuvres de l'esprit": arts, sciences et lettres), les commissaires déclarent opter pour la définition suivante: "*La culture est une manière globale d'être, de penser, de sentir; c'est un ensemble de moeurs et d'habitudes; c'est aussi une expérience commune; c'est enfin un dynamisme propre à un groupe qu'unit une même langue*". Bref, une culture, c'est "*un style de vie*"; "*elle est à la collectivité un peu ce que le caractère est à l'individu: il est rare qu'on ait en même temps deux personnalités ou deux styles... Ainsi entendue, une culture est donc la somme des caractéristiques à la fois propres à un groupe et communes aux individus qui y participent*". Et ils concluent: "*Au Canada, deux styles de vie prédominent*". Et cela suffit à les justifier d'y reconnaître l'existence de "deux grandes cultures distinctes" (culture française et culture anglaise), chacune étroitement associée à sa langue respective, moyen d'expression et moyen de communication, car, "*un lien très fort existe entre une langue et une culture: la langue est l'expres-*

sion la plus manifeste d'une culture, celle qui met le plus en évidence les distinctions entre les groupes culturels".

Que faut-il penser de cette *salade* ? Car, enfin, n'est-ce pas une *salade* ? Il y a de tout dans cette évocation : ici, la culture est une "manière globale de penser" ; là, une manière d'agir (habitudes) ; et là, une "expérience" ; et là encore, un "dynamisme" ; enfin, "un style de vie", qui devient les traits caractéristiques d'une "personnalité". Et, tout à coup, on découvre qu'un "lien très fort existe entre une langue et une culture". Quel lien ? "La langue est *l'expression* la plus manifeste d'une culture". "Comme il y a deux langues dominantes", au Canada, "il y a deux cultures principales, dont l'influence s'exerce, à des degrés très différents, dans l'ensemble du pays". C'est ainsi que les commissaires ont "vu que les mots *biculturalisme* et *biculturel* (mieux, sans doute, que *binationalisme* et *binational*) concernent deux styles de vie distincts". Ils ont vu cela en contemplant "le Québec" (lire : la "société québécoise" ou "Etat québécois") comparativement au reste du Canada (lire : les autres "sociétés" ou "Etats" qui se partagent le pays). Donc "les deux cultures dominantes (manifestement distinctes parce qu'elles *s'expriment* chacune en une langue distincte) s'incarnent au Canada dans des sociétés distinctes", c'est-à-dire dans des "Etats distincts". Comme tout cela est parfaitement relié par une *logique de mayonnaise* ! Résultat : *salade indigeste*. Et cette trouvaille a coûté quelques millions de dollars ! Tout cela, apparemment, parce que les commissaires ont pris peur devant l'obstination d'un esprit aussi obtus que John Diefenbaker (qui, à ce moment-là, n'avait pas encore démissionné comme chef du parti conservateur), incapable de comprendre la coexistence de "deux nations" au sein d'un même Etat, d'une même société politique !

* * *

Que signifie, donc, le mot "culture", dans notre monde contemporain, c'est-à-dire pour des esprits éclairés par la science contemporaine ? Tout d'abord, nonobstant

les "trois cents définitions" consignées, il reste incontestable que le mot "culture" possède un *sens propre* et un *sens figuré*, pourtant bien expressifs. Au sens propre, le mot signifie: "*travail qu'on fait subir à la terre pour lui faire porter des fruits et pour la rendre plus fertile*"; au sens figuré, il signifie: "*soins donnés à l'esprit, aux facultés intellectuelles de l'homme, pour les développer, les perfectionner*". Dans les deux sens, il s'agit donc d'une "mise en valeur" ou d'une "exploitation" (c'est-à-dire action de mettre en valeur, de cultiver, de tirer parti d'une chose). Dans les deux sens, cela présuppose un "terrain" apte à une certaine fécondité, ou fertilité: ici, une *terre arable*, là, un *cerveau humain*. La terre arable requiert, pour sa culture ou mise en valeur, des fertilisants, les uns naturels (eau, air, chaleur et lumière) et les autres artificiels (ingrédients chimiques appropriés). Le cerveau humain (ce viscère banal qui, pourtant, est "organe de la pensée, de l'intelligence, en un mot, de la vie de l'esprit"), le cerveau humain, dis-je, requiert, pour sa culture ou sa mise en valeur, également des fertilisants, l'un naturel (l'acquisition d'un *langage particulier*), et l'autre artificiel (l'acquisition d'un *héritage universel*: le trésor des connaissances multi-séculaires et contemporaines auxquelles donne accès l'acquisition de ce langage particulier). De telle sorte que, *dans les deux sens*, on est en droit de définir le mot "culture": *le processus d'exploitation d'une ressource naturelle en vue de la faire fructifier; processus qui varie, évidemment, selon le caractère du terrain à cultiver ou à mettre en valeur. C'est là le véritable sens du mot "culture"*.

Or, si le mot "culture" évoque ainsi l'idée de "processus" appliqué à un "terrain" fertilisable, comment expliquer que tant d'esprits distingués aient persisté, jusqu'ici, à ne lui faire signifier (comme dans les expressions "culture française", "culture anglaise", "culture allemande", "culture américaine", etc.) que les *fruits* inhérents à la mise en valeur du cerveau humain (c'est-à-dire l'acquisition d'un *héritage culturel*) et non pas le *processus même* sans lequel la fructification elle-même

reste insoupçonnable (c'est-à-dire le *langage particulier* qui donne accès à tel héritage) ? En d'autres termes, comment se fait-il qu'on s'arrête au seul *héritage humain*, sans égard à la *clef* qui le rend accessible ? qu'on s'arrête à la *moisson*, sans égard à la *semence* ? au "*style de vie*", sans égard à son *agent créateur* ? aux *traits caractéristiques* qui déterminent la personnalité, sans égard à l'*instrument essentiel* qui la crée et la développe ? Voilà une question qui invite à une explication, si sommaire soit-elle.

* * *

Avant les données de la neurophysiologie et de la psychologie zoologique contemporaine (c'est-à-dire répandues depuis environ une cinquantaine d'années), la plupart des philosophes et des logiciens reconnus ignoraient à peu près tout *des rapports entre le langage et la pensée humaine*. Pour eux, "Instinct" et "Intelligence" s'opposaient comme la marque de deux natures différentes, laissant entendre ainsi que "si l'Homme seul est doué de raison, l'animal ne saurait agir que conduit par ses instincts", ceux-ci étant définis comme une activité "*innée*", *automatique et préformée, spécifique, immuable et aveugle*. En conséquence, comme l'Intelligence devait être, selon eux, l'opposé de l'Instinct, il leur est apparu logique d'envisager celle-ci également comme une activité "*innée*", "*préformée*", *congénitale*, et exclusive à l'Homme par un "don de Dieu" à sa créature préférée, faite à Son image et à Sa ressemblance. Le petit catéchisme n'a-t-il pas longtemps enseigné (s'il ne l'enseigne pas encore que l'homme "est une créature composée d'un *corps matériel* et d'une *âme raisonnable*, intimement unis", comme si l'enfant d'une femme sortait de ses entrailles *doué d'emblée* de la capacité de raisonner ? Capacité latente, retenue captive ou prisonnière, et attendant seulement, pour s'exprimer ou s'extérioriser, que le lent développement sensoriel de celui-ci se complète, lui donnant enfin l'usage de la parole. Pour ces philosophes et ces logiciens, le langage n'était qu'*extérieur*, que *moyen*

d'expression d'une pensée préformée et que *moyen de communication* (particulièrement nécessaire dans une espèce sociale pour le travail en commun), qu'un "outil très commode au service de l'esprit", ce "don divin". Il est clair qu'aussi longtemps qu'à prévalu cette conception des rapports entre le langage et la pensée, la conception de la "culture" uniquement comme "acquisition de l'héritage universel des connaissances humaines", uniquement comme "une manière globale d'être, de penser, de sentir, uniquement comme "un ensemble de moeurs et habitudes", uniquement comme "expérience commune", uniquement comme "dynamisme propre à un groupe qu'unit une même langue" (comme dans "culture française", etc.), il est clair, dis-je, qu'aussi longtemps qu'a prévalu cette conception, l'idée de définir la "culture" comme "*processus d'exploitation d'une ressource naturelle en vue de la faire fructifier*" ne pouvait surgir en vue de l'appliquer à la "culture du cerveau humain", ou "culture de l'esprit".

Mais, aujourd'hui, en 1968, alors que les nouvelles sciences de l'homme enseignent largement que, d'une part, l'homme n'est pas "*le seul intelligent dans un univers d'animaux-machines*" (selon l'expression de Descartes), mais qu'il existe des "*formes intermédiaires d'intelligence*" (communes à la fois aux animaux et à l'homme, et reliant ainsi Instinct et Intelligence dans le sens évolutif) et que, d'autre part, "*la frontière, qui sépare les modes de pensée proprement humains des modes de pensée communs aux hommes et aux animaux, est marquée par le langage*", mais, aujourd'hui, dis-je, alors que ces prétentions se fondent sur des faits expérimentalement établis (ainsi que j'aurai l'occasion de le rappeler au cours de mon prochain ouvrage, à l'aide de maints témoignages), il n'est plus permis, surtout à des commissaires royaux largement payés pour mieux s'informer, de définir le mot "culture" par les seuls *résultats* qu'elle engendre, sans égard à *l'instrument* même qui rend possible cette génération, à savoir l'acquisition d'un langage particulier, l'acquisition d'une langue.

En effet, *que l'Homme ne soit pas le seul animal capable de pensée*, tout esprit bien informé ne peut le contester, aujourd'hui. Depuis le début de notre siècle, la *psychologie zoologique* (psychologie comparée de l'homme et des animaux) a fait des bonds, insoupçonnés au XIXe siècle. Maints ouvrages ont été publiés qui en révèlent les principales données (travaux de Boutan (1934), de Koehler (1927), de P. Guillaume (1940), de Janet (1936), de Kellog (1933), d'Urbain (1940), de G. Viaud (1958), etc. etc.). C'est Viaud qui écrit: "L'observation journalière des animaux qui nous entourent, chiens, chats, chevaux, etc., montre qu'il y a des animaux plus ou moins intelligents. Les livres d'histoire naturelle contiennent un nombre considérable de récits touchant les ruses et les tours d'adresse des animaux sauvages (les constructions des castors, les travaux des éléphants, les ruses proverbiales des renards, etc.). Tous ces faits d'observation prouvent bien l'existence d'une intelligence animale. Mais la *psychologie anecdotique*, à elle seule, est incapable de faire la part de l'instinct, ou des dispositions acquises, et celle de l'invention (ou intelligence réelle); et, d'autre part, elle ne peut dégager les caractères essentiels de l'intelligence animale. Il faut, pour répondre à ces questions, s'adresser à la *psychologie expérimentale*". En effet, celle-ci "a montré, en premier lieu, qu'il existe de nombreux degrés d'intelligence chez les animaux; en second lieu, que l'on pouvait déterminer avec précision le niveau d'intelligence des animaux, en les soumettant à des tests ou problèmes convenablement choisis"; enfin, que "non seulement ces épreuves servent à déterminer les niveaux d'intelligence des animaux, mais encore elles permettent de dégager les caractères de l'intelligence animale". Et ces caractères sont au nombre de quatre, dont les deux premiers (*réorganisation intuitive* du champ de la perception, et *présence indispensable* de tous les éléments de solution dans ce champ de la perception) sont propres à l'animalité, tandis que les deux autres, qui tiennent aux lois générales des comportements intelligents, se retrouvent dans les actes *d'intelligence*

pratique propres aussi à l'humanité. Ce qui prouve que, contrairement à ce que pensaient autrefois les philosophes et les logiciens, il n'existe pas d'opposition entre "Instinct" et "Intelligence", mais qu'au contraire, "*l'instinct favorise l'éclosion du comportement intelligent*", l'acte intelligent devenant "comme une sorte de *prolongation de l'acte instinctif*."

En d'autres termes, entre l'animal et l'Homme, il n'y a pas de différence de nature, mais différence de degré de structures nerveuses supérieures. Toutes les valeurs d'intelligence, dont nous sommes si orgueilleux, sont *en germe* chez tous les Vertébrés, "mais elles ne sont ni développées, ni développables par insuffisance de structures nerveuses supérieures" (L. Lopicque). "Penser", écrit de son côté Paul Chauchard, "c'est associer des *images cérébrales* (en donnant au mot "images" un sens général qui dépasse la vue), à partir des messages des sens... L'animal ne possède que cette pensée *par images*, et sous une forme élémentaire... Une telle pensée *par images* est commune, à l'Homme et à l'animal; elle est évidemment proportionnelle aux possibilités de structurations, donc à la densité du réseau neuronique, d'où l'écrasante supériorité humaine. En se détachant du pur réflexe, pour s'immerger dans l'intériorité cérébrale, l'image tend à se déconcrétiser, à garder seulement ses signes généraux distinctifs; c'est là un *processus de symbolisation abstraite*, dont l'origine existe chez l'animal en rapport avec ses possibilités cérébrales. Cette abstraction est au maximum chez l'Homme, qui arrive ainsi à créer des notions sans évidence sensible, comme celle de centre d'un cercle". Ce simple rappel de témoignages devrait suffire, ici, à faire comprendre qu'il n'y a plus lieu, désormais, d'opposer "Instinct" et "Intelligence" et, par conséquent, qu'il n'y a plus lieu de croire que, chez l'Homme, existe une *pensée toute faite*, "don de Dieu", qui n'attend, pour s'exprimer, que la parole surgisse avec le développement sensoriel de l'enfant. Ce point étant acquis, il reste à se demander à quoi tient cette "supériorité écrasante" de l'Homme sur l'animal ?

A ce sujet, grâce aux immenses progrès de la *neurophysiologie* contemporaine, les témoignages se font de plus en plus nombreux et décisifs. Je me contenterai de quelques rappels, tirés surtout des nombreux ouvrages de mon auteur préféré (sur ce sujet), le Dr Paul Chaudard, directeur adjoint à l'École des hautes études de Paris. Il a traité du sujet qui nous intéresse, ici, sous tellement d'aspects divers et dans tellement de volumes, que c'est le choix des plus expressifs de ses témoignages qui devient difficile.

En voici quelques-uns "A l'homme orgueilleux de sa supériorité, la zoologie répond en lui montrant sa proche parenté actuelle avec les singes et son origine commune évolutive. La biologie semble abaisser l'homme, mais en fait elle est réaliste et, après avoir signalé que la seule différence vraiment significative entre l'homme et le singe anthropoïde était la possession de quatre fois plus de neurones, ce qui suffit à tout expliquer, elle fonde, sur une telle objectivation de la nature humaine, la reconnaissance et l'explication de toutes les singularités révolutionnaires que le cerveau humain a introduites dans le psychisme, la conscience et la pensée. En effet, le cerveau humain n'est pas simplement un appareil qui permet de mieux intégrer sa conduite, mais il a, sur cette possibilité d'intégration, inventé une *nouvelle manière de penser* qui a transformé du tout au tout le psychisme et, cette manière, c'est tout simplement l'utilisation spéciale humaine d'une *signalisation sonore* pour laquelle le cerveau humain était spécialement doué (le *langage articulé*). Riche en neurones, il pouvait moduler l'articulation en multiples sons ; sur sa richesse en neurones, il a fondé de nommer toutes choses et de s'abstraire de l'image et de l'objet, rendant ainsi possible, non seulement d'infinies possibilités de penser par *langage intérieur*, mais le perfectionnement de sa prise de conscience. C'est donc dans des rouages neurologiques simples... que repose la supériorité humaine".

"A la notion idéaliste de l'âme humaine agissant sur le corps, la science oppose la conclusion que le psychisme

et la conscience humaine dépendent du complexe cerveau humain et du *perfectionnement culturel à la faveur du langage*. C'est le mérite de Pavlov d'avoir ainsi relié le langage et l'activité nerveuse supérieure d'une façon rigoureusement plus intime que ne le pensaient ceux pour qui le langage était simplement *le moyen d'exprimer* ses idées, de traduire sa pensée, alors qu'il est *la source même* de ces idées et de cette pensée. K. Marx avait justement dit que "*la langue est la réalité immédiate de la pensée*". Et on sait l'importance accordée par les psychologues soviétiques à la linguistique, à la suite de Staline lui-même (qui avait déclaré): "On dit que les pensées viennent à l'esprit de l'homme, qu'elles naissent sans le matériau de la langue, nues pour ainsi dire; mais c'est absolument faux: il n'y a pas de pensées nues, libérées des matériaux du langage, il n'y a pas de pensée sans langage, tout au moins de pensée vraiment humaine".

"Il est classique de définir l'homme par le langage, mais en considérant le langage comme un *processus spirituel*, une pensée pure qui s'exprime par le dialogue, comme moyen d'exprimer une pensée indépendante de lui, preuve directe de la spiritualité humaine. Le point de vue de la neurophysiologie est différent: la plus grande complexité du cerveau humain ne lui donne pas seulement le pouvoir d'émettre des sons bien plus variés, ou de les entendre; elle va faire du langage, *moyen de communication*, un nouveau et plus efficace *moyen de penser*. L'homme ne parle pas parce qu'il pense, il parle parce que sa pensée est un *langage intérieur*, moyen humain de penser. Le langage n'est pas au service de la pensée, il est d'abord *cette pensée* et, ensuite, *sa communication*. C'est Pavlov (ici encore) qui a montré que le langage était une conséquence de la complexité cérébrale humaine et qu'il objectifiait la supériorité et la spécificité du cerveau humain par rapport au cerveau animal. Le langage lui est apparu comme une variété spéciale de réflexes conditionnés, un *second système de signalisation*. Le premier système est celui des gnosies et des praxies de la pensée directe par images. A chaque image, va se

substituer, par éducation, sa dénomination verbale. Puisqu'il nomme tout, l'homme, au lieu d'associer des images, va pouvoir associer directement les noms correspondants, système plus apte au déploiement des possibilités d'abstraction du cerveau humain : concevoir par image le centre d'un cercle est moins commode que de le nommer."

"Le mot est, à la fois, une structuration *auditive* (le mot entendu dont nous nous souvenons) et une structuration *sensorielle et motrice* (l'image de la position des muscles phonateurs disant le mot) ; chez le civilisé, c'est en outre l'image visuelle du *mot lu* et l'image motrice du *mot écrit*. Connaître les mots d'une langue, c'est ne plus les prendre comme des sons ou des manières d'articuler, mais comme des moyens de penser, c'est associer, dans le *langage intérieur*, les structures partielles, sensibles ou motrices du mot, en une structure d'ensemble. Moyen commode de penser, le mot reste en même temps moyen de communiquer sa pensée et de recevoir celle d'autrui. Les relations grammaticales, c'est-à-dire la manière dont nous associons les mots du langage, sont une modalité fonctionnelle du cerveau humain. De façon innée, l'homme possède l'aptitude à moduler les sons, *mais il apprend à utiliser celle-ci, pour parler et penser, avec la langue de son milieu*" (familial, d'abord).

La pensée humaine est donc, ainsi, "*un processus culturel*", et le langage, *l'instrument de culture*, ou *l'instrument de pensée*, c'est-à-dire l'instrument requis pour la mise en valeur des possibilités du cerveau humain, terrain fertilisable par excellence. "L'homme qui n'a pas appris à parler n'en a pas moins une pensée *par images* très supérieure à la pensée animale par images ; mais l'homme ne peut donner toutes ses possibilités que par le langage. Le cerveau du langage apparaît comme une véritable machine à penser et raisonner logiquement. Chez le sourd-muet, à qui un langage intérieur humain a été donné à partir d'un *langage gestuel*, c'est dans les muscles de la main que la pensée se manifeste. Nous voyons ainsi comment, grâce aux structurations sensorimotrices du

langage (verbal ou gestuel), un codage cérébral, matériel et social, permet la spiritualité de la pensée la plus abstraite". Nous voyons aussi comment "un lien très fort existe entre une langue et une culture"; mais ce n'est pas à titre "*d'expression la plus manifeste d'une culture*", mais à titre de son "*instrument le plus indispensable*". Nous voyons, enfin, comment "à l'origine de l'humanité comme à celle de l'individu, *l'humain est pure virtualité* et réside surtout dans la possibilité *d'acquérir le langage*, lente invention collective au cours des siècles dans le premier cas, apprentissage du langage du groupe et vecteur des influences culturelles dans l'autre"; ce qui justifie pleinement l'affirmation (de G. Viaud) que je rappelais antérieurement: "*la frontière qui sépare les modes de pensée proprement humains des modes de pensée communs aux hommes et aux animaux, est marquée par le langage*".

* * *

Ainsi donc, après cette longue digression ou, mieux, *démonstration*, revenons au mot "culture" qui l'a provoquée. Je l'ai défini, on s'en souvient, comme suit: "*le processus d'exploitation d'une ressource naturelle en vue de la faire fructifier*". Avais-je raison? A la lumière de ma démonstration, appliquons le terme "culture", dans le sens que je lui attribue (au figuré), au cas particulier qui nous intéresse, à savoir à la population canadienne. On y distingue "*deux cultures dominantes*", pourquoi? Parce que, tout simplement, il existe, au Canada, *deux communautés linguistiques* (rigoureusement: *deux nations*), constituées, chacune, par un ensemble de familles inlassablement soucieuses de cultiver, d'exploiter, de mettre en valeur le cerveau de leurs enfants par l'instrument de leur langage ancestral; inlassablement soucieuses de perfectionner cette culture par l'entretien et la maîtrise d'un système scolaire approprié; et inlassablement soucieuses d'intégrer, à leur culture particulière, les immigrants, issus d'autres nations et qui, en s'en détachant, en s'exilant, se sont par là même voués à l'assimilation

par l'École de leur pays d'adoption. Trois critères, donc, par lesquels une *nation* (ou *communauté linguistique*, à la rigueur, si le mot nation effarouche les esprits obtus) se révèle encore vivante, à savoir: *fidélité linguistique familiale*; *fidélité linguistique scolaire*; et *souci assimilateur de l'immigrant* par la vertu de ses propres institutions; peu importe que cette nation détienne l'exclusivité du pouvoir politique, ou de la société politique, ou de l'Etat sous l'autorité duquel elle cherche à la fois sa liberté et sa sécurité.

Le caractère essentiel qui distingue une nation d'une autre nation, c'est fondamentalement son *langage particulier*: langage particulier commun aux familles dont elle est formée; langage particulier commun aux écoles qu'elle entretient et dirige; langage particulier grâce auquel elle assimile l'étranger qui vient gonfler ses flancs. Qui dit "nation" ne peut pas ne pas dire "culture", et qui dit "culture" ne peut pas ne pas dire "langue particulière"; comparativement, qui dit "société (dans le sens "de formes d'organisation et d'institutions qu'une population se donne ou accepte, et dont elle dispose librement pour vivre de façon homogène, selon des normes et des règles de conduite qui lui sont communes"), qui dit "société" (dis-je), ainsi entendue par les commissaires royaux, ne peut pas ne pas dire "pouvoir efficace, souverain et légitime", et qui dit cela, ne peut pas ne pas dire "Etat", quel que soit le type de langage ou quelle que soit la langue qui unit ses ressortissants. En recourant au mot "société" (de préférence au mot "nation"), pour désigner l'une ou l'autre des deux communautés linguistiques qui ont pris racine, (l'une, depuis plus de trois siècles et l'autre, depuis deux siècles) en territoire septentrional de l'Amérique du Nord, les commissaires royaux se sont tout simplement fourvoyés, contribuant ainsi à compliquer le problème canadien de sémantique, de l'heure présente, au lieu d'en favoriser la solution. Etant donné le prestige incontestable inhérent à leur mission même, mise à part la valeur personnelle de chaque commissaire, l'erreur commise est extrêmement regrettable.

Car les commissaires ont raté une occasion, sans doute unique dans l'histoire canadienne, de mettre un peu de clarté (pour le bénéfice de tous les Canadiens et celui de tous les étrangers qui suivent l'évolution politico-culturelle du Canada) dans la terminologie que cette évolution met en cause. Ils ont fait preuve ou d'ignorance inexcusable ou de pusillanimité non moins inexcusable. Domage !

* * *

En dépit du faible prestige qui peut entourer ma propre façon de parler, je reste fidèle à l'expression "*nation canadienne-française*" que j'ai lancée il y a une trentaine d'années (non pas parce que *je l'ai lancée*, mais parce que les sciences contemporaines de l'homme me justifient de le faire) pour désigner cet ensemble de familles héritières de la langue française, au Canada ; et cet ensemble de familles qui, contre vents et marées, ont persisté à utiliser cette langue comme *instrument* de culture du cerveau de leurs enfants, dans l'intimité de leur foyer ; de cet ensemble de familles qui, en dépit d'une hostilité deux fois séculaire, consciente ou inconsciente, sont parvenues, depuis un siècle, à prendre et à conserver la maîtrise de leur propre système scolaire, où leur langage familial continue l'oeuvre culturelle commencée dans la famille ; de cet ensemble de familles, enfin, qui, en dépit de difficultés, calculées ou inéluctables, n'en ont pas moins réussi à attirer, dans leur giron linguistique, un nombre déjà imposant de familles étrangères quant à leur langue d'origine. Et j'ajoute, en terminant, que je préfère mon expression ("*nation canadienne-française*"), non seulement à celle de "*société canadienne-française*", mais également à celle de "*nation québécoise*", proposée récemment par certains indépendantistes.

En effet, dans l'expression "*nation canadienne-française*", chaque mot désigne une réalité distincte et donne à l'expression globale un sens exact et précis. Le mot "*nation*" évoque l'idée de "*langue, instrument de culture intellectuelle*", ce qui est le fondement même de la notion

de "nation"; le mot "canadienne" sert à situer, géographiquement et politiquement, l'appartenance de la nation dont il s'agit; enfin, le mot "française" sert à déterminer le particularisme linguistique propre à cette nation. Tant et aussi longtemps que l'ensemble des familles françaises, ici désignées par le mot "nation", resteront politiquement liées à cette singulière réalité appelée "la Confédération canadienne", il faudra bien en tenir compte pour les désigner correctement. Dans l'expression "nation québécoise", on commet, en sens inverse, la même erreur de langage que je reproche à l'expression "société canadienne-française". En effet, ici, on substitue le mot "société (synonyme d'Etat) au mot "nation", réalité culturelle. Là, on substitue le mot "nation" au mot "société", réalité politique. Il existe, en effet, une "société québécoise" (ou "Etat québécois") qui exprime cette réalité politique naguère désignée par l'expression "province de Québec"; réalité politique qui s'insère dans l'ensemble des réalités politiques connues sous le nom d'Etat canadien ou Confédération canadienne. Mais l'expression "société québécoise" (ou Etat québécois) n'a aucune vertu pour évoquer l'idée de "nation", la notion d'une culture particulière. Il n'y a pas de *langage québécois*. Pour un étranger non averti, l'expression "nation québécoise" n'a aucun sens: cela peut être aussi bien, dans son esprit peu informé, un ensemble de familles unies par la langue *huronne* ou *iroquoise*, comme langue particulière. A tout le moins, pour que l'expression devienne significative, il faudrait ajouter un qualificatif et dire, alors, "*nation franco-québécoise*" (comme on peut dire "nation franco-canadienne", ou lieu de "nation canadienne-française").

Mais, en disant "nation franco-québécoise", on restreint au seul territoire québécois la réalité francophone du Canada. Je sais bien que, rigoureusement parlant, il n'existe de "nation canadienne-française", *actuellement* à tout le moins, que sur le territoire de l'Etat québécois, parce que c'est uniquement sur ce territoire que la "nation", héritière de la langue française en Amérique du Nord britannique, *détient la maîtrise de son propre sys-*

tème scolaire, l'un des trois éléments fondamentaux de l'existence nationale. Je sais bien que les ensembles de familles françaises, dispersés dans les Etats provinciaux canadiens, dits "anglophones", n'y représentent que des "minorités linguistiques", n'y sont que des "familles exilées" (au même titre que les "familles d'immigrants" qui s'obstinent, elles aussi, à conserver, dans leur propre foyer, leur langage ancestral). Je sais bien que les "minorités françaises", dans les provinces anglophones, sont détachées de la "nation canadienne-française" (réalité culturelle) sans être détachées de l'Etat canadien (réalité politique); et qu'à ce titre, ces ensembles de familles françaises ne font pas partie du corps même de la "nation canadienne-française"; et, qu'à ce titre, on a eu tort de les inviter à participer récemment aux assises des "Etats généraux du Canada français" (sic), au même titre que les délégués de la seule "nation canadienne-française", géographiquement et politiquement située sur le territoire de l'Etat québécois. Aussi n'est-ce que par *sentimentalité*, que par souci de délicatesse envers des frères affligés, que je préfère m'en tenir à l'expression "nation franco-canadienne", ou "canadienne-française", plutôt qu'à l'expression "nation franco-québécoise".

Et aussi, ajouterai-je, parce que je n'ai pas encore désespéré qu'un jour (peut-être moins éloigné qu'on ne le pense généralement, aujourd'hui), les "minorités françaises" du Canada seront "*culturellement*", ou "*scolairement*" (?), rattachées à la "nation franco-québécoise," et qu'ainsi la "nation canadienne-française" s'étendra d'un océan à l'autre du vaste pays canadien. C'est cette idée que j'ai préconisée dans mon ouvrage sur la "*Dualité culturelle au Canada*" (paru en 1959). Et, parmi toutes les modalités proposées, depuis lors, pour résoudre le problème de la dualité culturelle au pays, je n'en ai pas encore remarqué de plus réalistes, ni de plus conformes aux exigences inhérentes à ce problème souverain. En d'autres termes, le problème de la "dualité culturelle", au Canada, ne peut trouver sa *solution définitive* dans le seul fait que les Etats provinciaux, dits "anglophones,

consentiraient à inaugurer un double système scolaire public (l'un anglophone, et l'autre, francophone) au sein de leur territoire respectif; car, par cette initiative provinciale, les "minorités françaises" resteraient indéfiniment à la merci des caprices politiques de "majorités anglophones", ne deviendraient jamais *maîtresses* de leur propre système scolaire au sein de chaque Etat provincial où elles se débattent. Pour que le Canada devienne vraiment un "*pays biculturel*", et pour que la "nation canadienne-française" puisse s'étendre au Canada, d'un océan à l'autre, il faudra que toutes les "minorités françaises" actuelles se rattachent à *un seul et même régime scolaire francophone*, dont le siège social devrait être québécois et dont la juridiction devrait s'étendre à tout le territoire canadien, parallèlement à un seul et unique régime scolaire anglophone, dont le siège social pourrait être ontarien. Or, une telle initiative ne peut venir que du consentement général à la fois des Etats provinciaux canadiens et de l'Etat central à modifier en conséquence *la constitution*, c'est-à-dire à modifier l'article 93 de la constitution actuelle, ainsi que je l'ai proposé (encore une fois) dans mon ouvrage sur la "*Dualité culturelle au Canada*".

On aura beau dire et beau faire, tant et aussi longtemps que les Canadiens de tout acabit n'auront pas saisi cette évidence, la dualité culturelle au Canada, ou *l'égalité des deux nations* qui forment la population canadienne, restera une illusion. Pour que les deux nations canadiennes deviennent *égales en droit et en puissance*, il faut établir, au Canada, *deux systèmes scolaires parallèles*, d'un bout à l'autre du pays, sur chacun desquels chaque nation exercera respectivement une *maîtrise absolue*. Si les Canadiens anglophones (et les Canadiens récemment immigrés, souvent désignés abusivement comme *Néo-Canadiens*) ne sont pas capables de comprendre cela et ne sont pas capables de l'accorder constitutionnellement, les Canadiens français n'ont plus *aucun intérêt national* (c'est-à-dire culturel, ou linguistique, ou intellectuel) à rester unis, politiquement, au reste du Canada. Il ne leur

reste qu'à envisager si, *économiquement*, leur sort matériel peut tirer de ce lien tellement plus d'avantages qu'il vaille la peine de le conserver, même au risque de condamner les "minorités françaises" du Canada à une assimilation anglophone, plus ou moins lente, mais quasi inévitable. Telle est la nature du drame que vivent les Canadiens français, depuis deux siècles, par la faute de l'inconscience ou de la mesquinerie du *vainqueur* de 1760. En résumé, faut-il dire "nation *canadienne-française*" ou "nation *franco-québécoise*" ? En moins de dix ans, selon l'attitude prochaine de l'anglophonie canadienne, nous serons fixés à cet égard.

Montréal, le 14 janvier 1968.

SANS FAIRE LA CHASSE AUX SORCIÈRES, IL FAUT TOUT DE MÊME OUVRIR LES YEUX ET RÉFLÉCHIR

Quelle est la politique des communistes dans un pays catholique, afin d'y détruire progressivement la religion et d'y substituer l'athéisme ?

Ce programme a été récemment exposé dans une revue polonaise communiste, "Naouka i Religia" (Science et Religion). L'auteur du texte a nom Marianov.

Que dit-il ? En quoi consiste le programme ? Il tient, dit-il, dans une politique de laïcisation. Ne tiquons pas trop vite sur le mot et concédons que laïciser n'est pas nécessairement "rendre athée". Mais alors quelle est la laïcisation qui rendra athée ?

Voici ce qu'en dit M. Marianov: "La laïcisation est un processus multiforme ayant pour but la libération de la vie sociale de toute influence de la religion et de l'Eglise, selon les principes de la Liberté de conscience: séparation de l'Eglise et de l'Etat, séparation de l'école et de l'Eglise, limitation du rôle de l'Eglise à l'accomplissement exclusif des fonctions religieuses, neutralisation du cléricisme politique, propagande d'opinions anticléricales, vaste développement de mouvements athées, réduction du nombre des croyants, transformation de leur conscience, de leur conduite, de leur orientation politique, promotions de nouvelles valeurs et traditions n'ayant rien à voir avec la religion, etc."

Voilà des critères extrêmement précieux pour tous ceux qui sont vraiment honnêtes et lucides; et qui tout en voulant favoriser le progrès de la mentalité religieuse vers un esprit adulte, ne veulent tout de même pas faire le jeu de l'athéisme. M. Marianov vient de leur dire clairement dans quelles voies ils doivent éviter de s'engager, ou ne s'engager qu'après avoir bien établi leurs principes.

UN STATUT SPÉCIFIQUE

par Odina Boutet

“Trop de gens oublient que les Canadiens français peuvent être individuellement respectés mais collectivement refusés.” Cette observation de Me Louis Sabourin, doyen de la faculté des sciences sociales de l’université d’Ottawa, devrait donner à réfléchir à tous ceux qui croient pouvoir, encore aujourd’hui, contribuer au maintien des organismes dans lesquels la majorité anglophone a le pouvoir de dire le dernier mot.

Il est de plus en plus évident que la spécificité canadienne-française ne peut pas transmettre ses caractéristiques à aucun de ces organismes que l’on dit canadiens mais qui sont, de fait, *kénédiènes* (“canadian”). On pourrait examiner n’importe lequel de ces organismes respectables et chercher en vain à y trouver la trace d’une caractéristique française avec laquelle les Canadiens français pourraient s’identifier, en y retrouvant leur caractère propre. Nommons, parmi ces organismes, ceux qui sont les plus importants pour la représentation du peuple, les partis politiques. Ils sont à la base du système parlementaire britannique, tel qu’il existe au Canada; et c’est par eux que le peuple a accès au Parlement et aux Législatures.

Or, qu’en est-il des partis politiques et de la spécificité canadienne-française qui devrait les caractériser pour que nous nous y sentions semblables à nous-mêmes? Ils sont tous dominés par le nombre, et le nombre est

anglophone. Je parle évidemment des partis fédéraux et de leurs subdivisions provinciales. Les seuls qui fassent exception à cette règle sont limités au domaine provincial et n'ont pas encore obtenu de la population les pouvoirs d'une représentation qu'elle confie présentement à la délégation fédérale. Tout se passe comme si la population canadienne-française croyait toujours qu'elle peut être représentée dans des partis qui ne sont pas de son caractère et qui n'ont jamais fait une seule petite place à ses caractéristiques. L'espèce canadienne-française a failli se laisser envelopper définitivement dans les organismes officiels *kénédiènes* et elle n'a pas trouvé, pour le moment, le moyen de comprendre nettement la différence entre l'unité nationale que veulent lui imposer les anglophones et l'autre unité nationale, celle qui se compose naturellement par le caractère de l'espèce.

Le journal LE DEVOIR, qui se fait fier de suivre la tradition canadienne de son fondateur Henri Bourassa, n'a pas employé un meilleur vocabulaire que celui qui évoque l'atomisation, pour réclamer, au nom de la société québécoise, un statut particulier. Ce mot, particulier, appelle la particule et l'atome, plutôt que l'espèce et l'unité du caractère canadien-français, dans ce qu'il a de naturellement spécifique. La réalité *kénédiène* pèse si lourd sur le passé et le présent des Canadiens français, que ceux-là mêmes qui prétendent les représenter avec le plus de dignité ne trouvent pas spontanément les termes qui feraient au moins sortir notre expression de l'ambiguïté.

Les anglophones nous acceptent individuellement, parce que, pris un à un, nous sommes des particules qu'il leur est facile d'envelopper. Individuellement, nous recevons d'eux les mêmes égards qu'ils s'accordent entre eux. A travers les individus, ils ont l'air de donner une représentation aux Canadiens français, mais ces individus ne sont acceptés et mis en place que lorsqu'ils ont été bien sondés, bien embarqués, et lorsqu'on est sûr qu'ils se conduiront comme de bons anglophones.

Lord Wilberforce, qui est un spécialiste anglais de la constitution, disait, à Québec en septembre dernier : "Une constitution est une chose très importante, pas seulement une question de droits particuliers, même si ce sont là aussi des questions importantes à un moment donné. Elle implique tout un mode de vie. Si l'on songe à modifier la constitution, cela signifie qu'il faudra également changer le mode de vie." Les Anglais savent très bien de quoi il retourne et lorsqu'il s'agit de leurs propres affaires, ils connaissent le mot juste. Aussi, je reste un peu sceptique lorsque les anglophones du Canada mettent en doute le sens des mots, et je commence à croire qu'un autre empêchement que celui de la connaissance fait obstacle à l'expression de leur entendement. Donc, Lord Wilberforce le dit bien, une constitution, ce n'est pas seulement une question de droits ou de statut particulier, n'en déplaise aux défenseurs de cette thèse. La constitution implique tout un mode de vie. Quand les anglophones recouvrent quelques-uns des nôtres de la toge, quand ils leur confèrent des titres et des postes de confiance, c'est parce qu'ils se sont assurés que leur mode de vie à eux ne sera pas changé et que les individus canadiens-français qui sont là ne feront pas un seul geste qui pourrait introduire des caractéristiques canadiennes-françaises.

Or, ce mode de vie *kénédiène* est britannique, comme la constitution est de caractère britannique. L'espèce canadienne-française vit une fiction, un rêve irréalisable, quand elle croit avoir la moindre représentation à travers le mode de vie britannique. Et plus les anglophones tentent d'enrober les individus canadiens-français, tout en proclamant justice pour l'espèce entière, plus l'assimilation se propage par particules et plus le besoin de séparation grandit chez les Canadiens français. Et moins les anglophones disent ne pas comprendre que le Canada doit avoir plusieurs spécificités. Il devrait d'ailleurs y en avoir plus que deux, puisque les Esquimaux et les Indiens, avec les Canadiens français et les

Kénédiènes sont des espèces dont le sort est lié par la fatalité.

Il ne saurait cependant en être de même pour les minorités ethniques qui ont émigré en ce pays en sachant fort bien que ce dernier avait déjà, avant leur venue, une existence dûment constituée et qu'il était civilisé selon les normes acceptées par tout Etat. Les Français ont d'abord constitué ce pays, puis les Anglais ensuite, par conquête sur les Français. Quant aux Esquimaux et aux Indiens, il est clair que dans ce temps-là leur degré d'évolution ne leur permettait pas de doter le pays d'une constitution d'Etat civilisé, mais il appartient à ceux qui ont formé cet Etat de leur réserver une place qui permette leur évolution et leur épanouissement, puisque ces lieux sont les leurs par nature. Lorsque l'ancien chef conservateur, M. John Diefenbaker, feint d'ignorer cette distinction, nous savons qu'il s'obscurcit la vue par son problème personnel, mais il serait bon que des voix publiques puissent répondre plus souvent et plus spontanément à son argumentation. Quand des étrangers viennent s'installer dans un pays constitué en Etat, ils ne peuvent pas ambitionner autre chose qu'une fidélité à l'une ou l'autre des espèces qui constituent déjà cet Etat. Si M. Diefenbaker a de la difficulté à se faire admettre par l'espèce qu'il a choisie de gré ou de force, cela ne change rien au bon sens qui doit régner en ce pays.

Dans cette optique, il faut dire que le peuple canadien-français a un jour été conquis, puisqu'il est aujourd'hui sous l'autorité réelle des anglophones, tout en gardant quand même des droits naturels pour sa spécificité. Or, les mêmes organismes, qui servent aux anglophones et aux francophones, n'incluent pas actuellement les formes nécessaires à la représentation des deux espèces. Les Canadiens français sont contraints d'adopter des formes britanniques, en dépit du caractère naturel différent qui est le leur. Ils doivent se plier "au mode de vie" britannique, ou *kénédiène*, et se laisser convaincre qu'ils sont vraiment représentés dans la vie canadienne, malgré le contresens visible que cela donne à leur vie.

Les anglophones, qui ont besoin de la collaboration canadienne-française pour se donner bonne conscience, répètent depuis longtemps qu'il n'y a plus au Canada ni vainqueurs ni vaincus. Cependant, dans la réalité des choses, il faut admettre que si les Canadiens français ne se gouvernent pas et ne s'administrent pas selon les caractéristiques propres à leur espèce française, c'est que les pouvoirs sont toujours sous la domination du nombre, qui est anglophone, et que leur liberté de se déléguer à eux-mêmes les pouvoirs souverains, au moyen de l'élection d'un parti constitué à cet effet, cette liberté, dis-je, ils ne l'ont pas encore nettement aperçue. Ils sont toujours dans l'état d'esprit d'un peuple mi-vaincu, mi-assujetti. Quant aux anglophones, ils n'ont jamais manifesté la moindre intention de laisser inclure dans les organismes canadiens des organes français dont l'utilisation serait naturelle aux Canadiens français. L'espèce francophone doit toujours passer par les formes anglaises. Tandis que si des organes français faisaient partie de l'organisme canadien, au même titre que les organes britanniques, le Canada serait vraiment canadien pour nous, au lieu d'être *kénédiène* seulement. Or, je ne connais pas de pays britannique qui ait laissé place à une pareille constitution, et les peuples minoritaires qui ont voulu garder leurs caractéristiques sous une domination britannique ont toujours été accusés de séparatisme. Séparatisme, oui, mais parce que les Britanniques se font toujours "enrobeurs" et enveloppants. Pour surmonter le besoin de séparatisme dans lequel ils nous mettent, par leurs tactiques et leurs manières de vouloir nous assimiler, il n'y a, à mon sens, de notre part, qu'un déroulement logique : une identification juridique, appuyée par tous les organismes de la souveraineté, et une intégration de ces organismes et de cette identité dans les organismes et l'identité canadienne, si toutefois les anglophones en veulent.

La première partie de ce déroulement logique ne concerne que nous, sauf pour le respect que nous devons aux espèces canadiennes que le sort fait vivre sur notre

territoire. Il serait bon de songer à la liberté qui serait donnée aux peuples esquimaux, indiens et *kénédiènes* qui feraient partie de notre patrimoine territorial. Une confédération québécoise, ou laurentienne, serait sans doute la meilleure formule et celle qui laisserait ouverte la porte de l'avenir pour des développements qui ne manqueraient pas, eux non plus, de logique et pour lesquels on entrevoit déjà des possibilités dans le voisinage de notre nation.

En songeant bien à toutes ces choses, n'oublions jamais, au départ, qu'aucune nation britannique ne peut, dans son coeur et dans son esprit, refuser le fait qu'un peuple entier ait confié sa représentation à un parti politique dûment constitué, qui s'est fait élire sur un programme précis; et que, en outre, aucun représentant de Sa Majesté ne peut refuser de confier le gouvernement au parti élu selon les règles de la démocratie britannique. Ensuite, nous ferons ce que nous devons.

Pour ce qui est de notre identité, les documents historiques sont toujours là. En outre, l'appui mondial que nous venons de recevoir de la France va grandement nous faciliter l'entrée sur la scène internationale. Qui sait, le Canada fédéral sera peut-être le dernier à nous reconnaître? L'action du gouvernement du Québec risque alors d'être insuffisante tant qu'elle n'envahira pas les champs du fédéral. Nos délégués à Ottawa sont totalement incapables d'en tirer quoi que ce soit qui puisse donner une assise juridique à notre nation et nous savons que les anglophones continueront à faire les choses selon leur caractère et non pas selon le nôtre. Notre spécificité a besoin d'un statut spécifique, et non pas particulier, d'un statut entier, juridiquement établi et juridiquement défendable. Si nous songeons à une confédération, avec qui que ce soit, nous ne devons pas nous en remettre à la simple règle de la majorité, serait-ce la nôtre. Car, nous serions entraînés par elle à vouloir assimiler les autres, comme les Britanniques le font. Ils sont ce que les impératifs de la majorité leur inspirent d'être:

assimilateurs et dénonciateurs de la différence. Chez nous, les espèces doivent jouir de la protection que donnent la définition et la juridiction. Nous ne devons pas laisser dominer l'interprétation subjective et, son acolyte, la séduction individuelle. Que les anglophones continuent à ne faire que cela, c'est leur affaire. Nous avons d'autres dispositions et, comme le dit un philosophe libanais, René Habachi, "toute vérité doit avoir ses témoins".

Juste un petit mot au sujet de la séduction individuelle: Wilfrid Laurier était un homme séduisant, n'est-ce pas ? Symbole d'une conquête. Symbole d'une espèce française qui n'avait pas la liberté d'instaurer sa spécificité, mais qui va la prendre aujourd'hui.

COMMENT NOS SERVITEURS À OTTAWA LÈCHENT LES BOTTES DE LEUR MAÎTRE EXEMPLE D'HÉROÏSME À NOTRE JEUNESSE

Extrait de la lettre de démission où M. Jean Marchand demande d'être relevé de sa fonction de chef du caucus libéral: "French Canadians discovered in you, Mr Pearson, a determined advocate. And there is no doubt whatsoever that you have won a large place in their hearts.

I wonder whether Canada would have been possible had you not put your imprint on our history." (The Gazette, jeudi, 7 mars 1968). On comprend comment, après cette dithyrambe, le Canada récompense ses serviteurs: on les reconnaît aujourd'hui à ce signe qu'ils s'opposent farouchement à toutes les demandes du Québec. Il leur faut enchaîner le Québec comme, eux, sont bien en laisse. Leurs paroles le disent assez.



À PROPOS DE 60 CYCLES

par André Major

VIE CULTURELLE

Plusieurs d'entre nous ont eu l'honneur de participer à la publication de "60 CYCLES" en 1954. Ce livre est un recueil de poèmes et de textes qui ont été écrits pendant la période de la Résistance. C'est un témoignage de la vie culturelle de ce temps. Les auteurs ont été des hommes et des femmes qui ont voulu exprimer leur pensée et leur émotion. Ce livre est un hommage à leur œuvre. Il est aussi un hommage à la culture et à la liberté. C'est un livre qui nous rappelle que la culture est une nécessité pour l'homme. Elle est une source de joie et de sens. Elle est une force qui nous aide à surmonter les difficultés de la vie. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir que "60 CYCLES" est toujours présent dans nos bibliothèques. C'est un livre qui nous aide à mieux comprendre notre monde et à mieux vivre.

Ces quelques lignes ne suffisent pas à rendre compte de l'importance de ce livre. C'est un livre qui a marqué une époque. C'est un livre qui a été lu et relu par des milliers de personnes. C'est un livre qui a été traduit dans plusieurs langues. C'est un livre qui a été réédité plusieurs fois. C'est un livre qui est toujours d'actualité. C'est un livre qui nous rappelle que la culture est une valeur précieuse. C'est un livre qui nous aide à mieux comprendre notre monde et à mieux vivre. C'est un livre qui est un témoignage de la vie culturelle de ce temps. C'est un livre qui est un hommage à la culture et à la liberté. C'est un livre qui nous rappelle que la culture est une nécessité pour l'homme. Elle est une source de joie et de sens. Elle est une force qui nous aide à surmonter les difficultés de la vie. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir que "60 CYCLES" est toujours présent dans nos bibliothèques. C'est un livre qui nous aide à mieux comprendre notre monde et à mieux vivre.

**Directeur intérimaire de
la section culturelle**

ANDRÉ MAJOR

Toute personne désireuse de soumettre des textes pour publication dans la section culturelle est priée de communiquer avec le directeur.

**Adresse: L'ACTION NATIONALE
Section culturelle,
C. P. 189, Station N,
Montréal.**

À PROPOS DE 60 CYCLES

par André Bertrand

Plusieurs cinéphiles montréalais, qui ont pu voir récemment *DE GAULLE AU QUEBEC*, au Dauphin, ont découvert avec étonnement un nouveau réalisateur, Jean-Claude Labrecque.

Né le 19 juin 1938, Jean-Claude Labrecque a d'abord étudié l'électronique avant de tourner un premier documentaire en 1958 pour une compagnie d'assurances, les *Prévoyants du Canada*. En 1961, il parcourt le pays avec Hubert Filden, chargé d'une série de films destinés à la télévision. En 1964, autre voyage, à Paris, auprès du caméraman Raoul Coutard et de Jean-Luc Godard, qui termine *BANDE A PART*. Tout aussitôt, Labrecque profite d'un séjour en Italie pour assister Gian Franco Minogozzi qui entreprend un reportage d'une heure sur *Antonioni*, au faite de la gloire.

Ces expériences multiples aboutissent en juin 1965 à la réalisation de *60 CYCLES*, sur le tour cycliste du Saint-Laurent, qui compte indubitablement parmi les meilleurs documentaires jamais tournés, pour lequel et Labrecque et Bernard Gosselin, son assistant, utilisent l'équipement le plus moderne. Par exemple, pour les *zoom*, des lentilles Angénieux de 25 à 250 millimètres et, pour le premier comme pour le dernier plan du film, qui montrent, à la fois très près et très loin, les cyclistes précédés d'une voiture de police, une lentille spéciale de 1000 millimètres destinée au repérage des fusées: cette voiture et ces cyclistes, qu'on dirait devant soi, sont effectivement à cinq milles de distance, photographiés au sortir de Joliette sur une route mesurant quelque sept milles en ligne droite. Sur l'écran, l'alignement des poteaux de

téléphone semble former une palissade: en réalité, chacun est séparé de 180 pieds.

Autres précisions, qui indiquent l'habileté, l'ingéniosité de nos caméramen. Les travelings latéraux ont été enregistrés d'une camionnette lancée à vive allure équipée de trois plate-formes disposées l'une sur le toit, les deux autres à l'avant et à l'arrière, au ras du sol. Installé là-dessus à la manière des Romains sur leurs chars, l'opérateur pouvait communiquer avec le chauffeur au moyen d'une radio, lui disant à quelle allure filer pour garder le pas, pour maintenir une vitesse égale à celle des athlètes.

C'est aussi d'une plate-forme bordée de rampes d'approche de vingt pieds et munie d'une vitre en verre coulé sous laquelle s'étendait le caméraman, que furent filmés certains plans de cyclistes qui semblent voler dans les airs, captés en contre-plongée. Pourtant assez solide pour supporter le poids des véhicules et de leur conducteur, il fallut que Bernard Gosselin lui-même saute le premier par-dessus la vitre pour dissiper les craintes qu'entretenaient un chacun, et tous de l'imiter.

Employant une fourche de vélo exceptionnellement résistante aux chocs, les réalisateurs percèrent le moyeu de la roue avant d'une tige de fer à laquelle furent accrochées ici une caméra Ariflex 18mm Cooke pourvue d'un chargeur de 200 pieds de pellicule et là la batterie, l'ensemble ajoutant 30 livres au poids total de la machine qui, pilotée par un opérateur-cycliste, atteignit la vitesse moyenne de 35 milles à l'heure au moment même où le peloton arrivait à sa hauteur. Actionnant un bouton de commande placé sur le guidon, près des freins, l'opérateur put alors déclencher le mécanisme de fonctionnement de l'appareil de prises de vues, qui fonctionna tel qu'espéré.

Comme il était interdit d'approcher les cyclistes à l'oeuvre, les cinéastes devinrent infirmiers et voyagèrent pendant quatre jours dans la voiture du médecin attaché

à la course, ce qui leur permit de saisir sur le vif quelques scènes d'accident. L'une d'elles fut tournée à l'intérieur du circuit fermé du parc Lafontaine, au plus fort de la mêlée.

S'envolant à bord d'un hélicoptère de marque Sikorsky, à défaut de mieux, qui consomme énormément d'essence et qui est traversé de vibrations, obligé par conséquent de faire le plein à tout bout de champ et gêné dans leur travail, Labrecque et Gosselin, à la caméra, surmontèrent la difficulté en vissant la tête du trépied dans le plancher, éliminant du même coup les secousses par trop prononcées.

C'est ainsi qu'on devient caméraman au pays du Québec, en étant acrobate. Et bientôt, Jean-Claude Labrecque pourra présenter un film expérimental où il délaie la lentille de 1000 millimètres pour en utiliser une autre de 1700. Enfin, voilà qui est plus sérieux !

Vie culturelle

LES MAGNIFIQUES

de la fabuleuse race turbulente des indéracinables Vivants, dits les Magnifiques, les templiers contemplateurs, nous sommes !

nous sommes... à jamais, belle lignée, fièrement insoumise, défiant allégrement l'écrasante menace des oracles mauvais, droite tirée comme trait sauvage, humble sillon, familier, premier creuset, ouvert, en attente chaude, douce, du blé, levé multiple, levé soleil, riche musique, paysage fantastique, juste naissant sous les pas fermes, téméraires, hautains, des ouvriers diligents, assaillis, angoissés, à l'annonce pénible de l'orage destructeur, hâtant leurs coutumières semailles...

nous sommes ! nous sommes... à jamais, lierres vivaces, les hommes sains en germination, les fils immortels, les divinités rebelles, chevelures braisées, visages cendrés, au centre idéal de nos si minces figures, diamantaires, pures, choisies, éblouissantes, insaisissables, transportant l'harmonique lumière, le feu révélateur, l'ardente clarté, incendiaire...

nous croissons... voluptueuses flammes guerrières, jaillies des victoires assombries, héréditaires, nous croissons... frayeurs éphémères, ou bravoures solennelles, intouchables blessures des bêtes sacrées, nous croissons... par clameurs protestataires, dans le grandiose vacarme, ensorceleur, des tonnerres perturbateurs...

nous croissons... avec la remarquable prestance des fugitifs éclairs, superbes échappées, hors des cercles maléfiques, nous croissons... lueurs diaphanes, impériale fournée, originaire des aubes boréales, et... à la levée martiale,

fantasmagorie lugubre, sinistre, des ouragans funestes, sur les vastes superficies agraires, vrombissant nos haines meurtrières, immuables cratères, nous nous renversons...

nous nous renversons... immuables cratères, amorçant une plongée vertigineuse, jusqu'en ces tréfonds impénétrables des enfers ardents, où... sourds à nos prières libertaires, libératrices, les cohortes passionnaires, passionnées, des maures légendaires, assemblés, fourbus, chargés de leurs angoisses passagères, dressant leurs verbes grégaires, leurs oraisons jaculatoires, nous conduisent dans une marche langoureuse d'ombres fiévreuses, vers d'autres regards souffrants austères, réfractaires, et... complémentaires d'opaques souvenirs forfaitaires...

nous croissons... alors, parmi les archanges autoritaires, vêtus de soufre-vert, nous croissons... orfèvres solitaires, prospecteurs verriers, tributaires de leurs opiniâtres réquisitoires, nous croissons... hélas ! clairvoyants...

nous sommes ! nous sommes... à jamais, les ambassadeurs craints des puissances obscures, les redoutables consuls, émissaires, des funestes principautés, souterraines, divinatoires, les incroyables mercenaires, directoires doctrinaires, envoyés, dépêchés, vers les terres affranchies, et les nations révolutionnaires, roublardes, en rupture de ban...

nous sommes ! nous sommes... légionnaires, nous, créatures promises, souhaitées, désirées, depuis les fameuses épidémies continentales, depuis... les terribles sécheresses monumentales, les famines sédentaires, les rancunes sectaires, cultivées par les astucieuses sauterelles, acariâtres, mégères...

nous sommes ! nous sommes... les Corsaires aigris des peurs anciennes, des cauchemars baroques, des infamies triomphales, des hordes infernales, soudainement, ressurgies des profondeurs glaciaires, insondables, ténébreuses, en marche militaire, disciplinée, marquant fatalement le splendide pas de l'oie...

nous sommes ! nous sommes... les Vaillants naufrageurs, nous, créatures promises, hardis marins, nous écumons les espaces interstellaires, les mers intérieures, spirituelles, vives, indomptables, assainissant les abîmes océaniques des mystères, charnels, faussaires, offertoirs statuaires, sans franchises gloires, ni mémoires lumineuses, nous rescapons... à la pointe acérée des espérances fermes, les âges déments, imaginaires, créateurs, illustres, novateurs, déboulonnant de leurs socles centenaires, séculaires, millénaires, les suspectes dominations judiciaires...

nous renversons... nous, les Vociférateurs, pleins de fureurs, tonitruantes, nous, les Vociférateurs, alourdis de colères noires, furieuses, jalouses, déchirantes, nous renversons... nous, les Vociférateurs, gorgés, nourris, de verbes inflammatoires, nous renversons... sous les sols timorés, en tremble — terre, dans les gouffres sonores, amers, nous renversons les obélisques albâtres, les symboles arbitraires, évocateurs serviles des conquêtes mensongères, futiles, avilissantes, et... en ces sombres heures, ces nocturnes macabres, les Vautours, irascibles, s'accouplant, les carnassiers, sanguinaires, à contre-vent, hurlant, les charognes nauséabondes, rouges-verdâtres, se voyant disputées, nous effarouchons... tardivement, les aigles crépusculaires, veillant vainement, sur les domaines mortuaires des spéculateurs seigneurs...

nous sommes ! nous sommes... à jamais, les renommés Visionnaires, lucides, naïfs, les célèbres Moissonneurs des temps infinis, les effroyables Coursiers du Jugement universel, bravant impunément les médisances, les contemporaines, arrêtant, barrant, les calomnies souveraines, fustigeant les éperviers retors des époques manichéennes, abolissant les remords retardataires, et... la géhenne des consciences totalitaires, brûlantes, asséchées, sachant fort bien que les civilisations épouvantées, englouties, ces empires barbares, décadents, derrière les fastes stupéfiants des cimetières sublimes, pour la sauvegarde des raisons certaines, nous remercieront... tous assurément, demain !

jean-paul eugène

Nos annonceurs participent à la vie de la revue...
Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...
Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurances générales	Librairies
Assurance-vie	Machinerie
Automobile	Opticiens d'Ordonnance
Banques	Papeterie
Distilleries	Photographie
Editions	Placements
Hôtellerie	Quincaillerie
Imprimerie	Tondeuses

NOS ANNONCEURS



GRUPE



Commerce

RÉPERTOIRE DES NOMS

Alliance Mutuelle-vie	Lanthier, Roger
Banque Provinciale	La Saint-Maurice
Brochu, T.	La Sapinière
Canadienne Mercantile	La Sauvegarde
Canadienne Nationale	La Solidarité
Chevrier, Normand	Lauzier, papetier
Distilleries Melchers Ltée	L'Economie
Dubé, Oscar & Cie Inc.	Lebeau, G.
Etco Photo Color Ltée	Marchand, Sarto
Fides	Pilon, librairie
Générale de Commerce	Roy, Edouard
Groupe Commerce	Thérien Frères
La Familiale	Victory (Convoyeurs)
Langlois, Thomas	

60 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC

\$31 MILLIONS DE PRIMES SOUS-
CRITES ANNUELLEMENT

\$57 MILLIONS D'ACTIF

+ 570 EMPLOYÉS

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANA-
DIEN FRANÇAIS ET LE GROUPE LE
PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC.

Les Compagnies d'Assurance

**GÉNÉRALE DE COMMERCE
CANADIENNE MERCANTILE
CANADIENNE NATIONALE**

Siège social St-Hyacinthe, Qué.

GROUPE



Commerce

ASSURANCES GÉNÉRALES

LA ST-MAURICE

Compagnie d'Assurances Générales

Siège social: angle rues St-Pierre
et St-Jean
Trois-Rivières

Consultez

ROGER LANTHIER

à

671-4828

671-1953

ASSURANCES-VIE

HOMMAGES
DE

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social: Montréal





- ASSURANCE-VIE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- RENTES VIAGÈRES
- CAISSE DE RETRAITE

L'Économie Mutuelle d'Assurance suit le rythme de plus en plus accéléré de l'évolution du Québec. Elle est consciente du rôle qu'elle doit jouer dans l'économie du Canada français, c'est pourquoi ses plans sont réellement adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

L' É C O N O M I E
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal

845-3291

Montréal - Québec - Joliette - Saint-Jean - Sherbrooke - Ottawa

PRÉVOIR POUR DEMAIN...



... C'EST PENSER AUJOURD'HUI

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

*qui sème chez soi,
récolte pour soi*

AUTOMOBILES

G. LEBEAU LTÉE

Rembourreur d'autos, Housses, Vitres,
Capotes d'autos

5940, rue Papineau, Mtl.
CR. 4-3503

BANQUES

**Epargne
avec
assurance-vie:**

4%

**Epargne
spéciale :**

4 1/2%

**Epargne
à terme :
jusqu'à**

6%

Notre intérêt... c'est le vôtre !

La Banque Provinciale du Canada

NOUVEAUTÉS FIDES

Collection "Histoire religieuse du Canada"

L'ETABLISSEMENT DE LA PREMIERE PROVINCE ECCLESIASTIQUE AU
CANADA 1783-1844 • par Lucien Lemieux • relié • xxvii-559 pages
\$10.00

Collection "Ecrivains canadiens d'aujourd'hui"

FELIX-ANTOINE SAVARD par André Major **\$2.00**
EMILE NELLIGAN par Paul Wyczynski

Collection "Classiques canadiens"

ARMAND LAVERGNE Marc La Terreur
MARC LESCARBOT René Baudry
LOUIS DANTIN textes choisis et Yves Garon
ELOQUENCE INDIENNE présentés par : André Vachon
CHAMPLAIN Marcel Trudel
JACQUES CARTIER Marcel Trudel
chacun: **\$0.75**

En vente
dans toutes
les librairies

FIDES

245 est, boulevard Dorchester, Montréal

* 861-9621

Métro : Champ-de-Mars

HÔTELLERIE**HOTEL *La Sapinière***

VAL DAVID, P.Q.

Jean-Louis Dufresne,
dir. propriétaireTél.: Val-David : 322-2020
Montréal : 866-8262**IMPRIMERIE**

388-5781

8125, rue Saint-Laurent
Montréal 11, Qué.**LIBRAIRIES****F. PILON INC.****Fournitures de bureau****MACHINERIE****Convoyeurs et Machines
Victory Inc.**

Dollard Mathieu, président

Machinerie générale - Manufacturiers
de convoyeurs et monte-charge.250, rue Rose de Lima, Montréal
● 933-1138**OPTICIEN D'ORDONNANCES****NORMAND CHEVRIER**

10 - 12 A.M. — 2 - 6 P.M.

Le soir, lun. mer. et ven. 7 - 9 P.M.

537 Cherrier, Montréal

Prescriptions d'oculistes

Bureau 845-2673

Lentilles cornéennes

Rés. : 334-5832

**Lionel Groulx
POUR BÂTIR**

Un volume de 216 pages

En vente à l'Action nationale à \$2.00**ABONNEZ UN AMI**

PAPETERIE

THOMAS LANGLOIS
Président

Papeterie Lauzier Limitée
9550 Boul. Ray Lawson
Ville d'Anjou, Montréal 5.

352-9940

PHOTOGRAPHIE

Roméo Côté, président

ETCO PHOTO COLOR Ltée

Développement
Impression et duplicata des films
en couleurs
Ansochrome - Ektachrome
Ferraniacolor - Kodacolor

Pour qualité et satisfaction garanties, insistez toujours pour notre service auprès de votre marchand.

2345, rue Lapierre, LaSalle, P.Q.
Tél. : 366-2870

PLACEMENTS

Pour l'achat d'obligations consultez

Oscar Dubé & Cie Inc.

925, Chemin St-Louis,
Québec, 527-2518

Albert Boulet
527-8222

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Montréal 4
Tél. : LA. 4-7541

TONDEUSES

Téléphone : 695-5500

T. BROCHU

Spécialiste en équipement pour
terrains de golf.
Distributeur de la Tondeuse
"RANSOMES"

151, rue Cartier Pointe-Claire

HOMMAGE D'UN AMI

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION

PATRICK ALLEN — JEAN GENEST — ROSAIRE MORIN

Rédaction et administration: C.P. 189, Station N, Montréal
ou 235 est, rue Dorchester, ch. 504. Tél. de 2½ à 6½ :
866-8034

Abonnement : \$7.00 par année. Au coût réel : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le **CANADIAN PERIODICAL INDEX**, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, l'**INDEX ANALYTIQUE** de la bibliothèque de l'Université Laval et du service des bibliothèques de la Fédération des Collèges Classiques, et dans la revue **CULTURE**.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloult

2e VICE-PRÉSIDENT : M. Dominique Beaudin

SECRÉTAIRE : M. Théophile Bertrand

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Rosaire Morin, Jean Marcel, Mme Julia Richer.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : Fides, 245 est, rue Dorchester
Librairie Déom, 1247, rue St-Denis
Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
place Jean-Talon

À OTTAWA : Librairie Dussault, 366, rue Dalhousie

À TORONTO : Librairie L'Alouette, 651, rue Yonge

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



Lt. Col. Sarto MARCHAND,
E.D., A.D.

président de

LA FONDATION
MELCHERS LTÉE

LES DISTILLERIES
MELCHERS LTÉE

président ex-officio du

CONSEIL D'EXPANSION
ÉCONOMIQUE INC.

"Nous sommes convaincus qu'au Québec le succès en affaire n'est pas conditionnel aux compromis et à l'anonymat: c'est vrai aujourd'hui et demain, ce sera encore plus évident."

Hommage de

LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Les seules distilleries canadiennes-françaises au pays.

Au service du Québec depuis 1898